МИНИСТЕРСТВО ОБРАЗОВАНИЯ И НАУКИ РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ
ФЕДЕРАЛЬНОЕ АГЕНТСТВО ПО ОБРАЗОВАНИЮ

Государственное образовательное учреждение
высшего профессионального образования
«Оренбургский государственный университет»

И. Ю. МОИСЕЕВА

ОСНОВЫ ТЕОРЕТИЧЕСКОЙ ГРАММАТИКИ ФРАНЦУЗСКОГО ЯЗЫКА

(МОРФОЛОГИЯ И СИНТАКСИС)

Рекомендовано Ученым советом государственного образовательного учреждения высшего профессионального образования «Оренбургский государственный университет» в качестве учебного пособия для студентов, обучающихся по программам высшего профессионального образования по направлению «Гуманитарные науки»

Оренбург 2010

УДК 801.5 : 804.0 (075.8)
ББК 81.2 Фр − 2
М 74

Рецензент
кандидат филологических наук, доцент И.Е. Денисенко.

Моисеева, И. Ю.
М74 **Основы теоретической грамматики французского языка (морфология и синтаксис) : учебное пособие / И. Ю. Моисеева. – Оренбург : ГОУ ОГУ, 2010. – 107 с.**

ISBN

Настоящее учебное пособие определяет ключевые проблемы теоретической грамматики французского языка, предусматривает освещение спорных вопросов в области французской грамматики и пути их решения, рассмотрение особенностей французского языка как аналитической языковой системы в выражении грамматических значений. В учебном пособии предлагаются тестовые задания для самоконтроля, темы семинаров, а также определяется список экзаменационных вопросов.

Учебное пособие предназначено для студентов ВУЗов специальностей 031202 «Перевод и переводоведение», 031201 «Теория и методика преподавания иностранных языков и культур».

М $\frac{4602000000}{}$ ББК 81.2 Фр − 2

ISBN

© Моисеева И. Ю., 2009
© ГОУ ОГУ, 2009

Table des matières

Introduction.....6

1 Conférence 1
Notions principales de la grammaire théorique…….....7

1.1 Histoire de la grammaire…….....7

1.2 Critères de la grammaire……....8

1.3 Plusieurs types de grammaire……....9

1.4 Approches et notions principales des faits de grammaire…….....10

2 Conférence 2
La forme et la valeur grammaticales…….....12

2.1 Valeur grammaticale. Distinction entre le lexique et la grammaire…….....12
2.1.1 La valeur nominative non−autonome…….....12

2.1.2 Le sens catégoriel…….....13
2.1.3 L'extension à une série de mots…….....14
2.1.4 La référence constante du mot…….....14

2.1.5 Le caractère fermé et limité de la série…….....15

2.2 La catégorie grammaticale. Son aspect sémantique……....15

2.2.1 La structure interne de la catégorie grammaticale…….....15
2.2.2. La catégorie grammaticale par rapport à la réalité extralinguistique…….....17
2.2.3 La catégorie grammaticale par rapport aux mots…….....18
2.2.4 La catégorie grammaticale par rapport aux autres catégories grammaticales…….....18
2.3 L'interaction sémantique entre le lexique et la grammaire….....19
2.4 La grammaticalisation des éléments lexicaux…….....20

2.5 La lexicalisation des formes grammaticales…….....22

3 Conférence 3
L'objet de la morphologie et les notions grammaticales préliminaires…….....23
3.1 Les unités de langue et l'objet de la morphologie…….....23
3.2 La paradigmatique et la syntagmatique…….....24
4 Conférence 4
Le système des parties du discours.....…….....26
4.1 Les descriptions actuelles des parties du discours…….....26
4.2 Des tentatives de renouveau……....27

4.3 La répartition traditionnelle des mots en parties du discours….....28
5 Conférence 5
Substantif……32
5.1 Définition du nom…….....32
5.1.1 Citations des linguistes…….....32
5.1.2 Substantif en tant que partie du discours…….....33
5.2 Sous−classes lexico−grammaticales des substantifs…….....34
5.3 Catégories grammaticales …….....37
5.3.1 Catégorie du genre…….....37
5.3.1.1 Formes…….....37
5.3.1.2. Fonctions des formes…….....39
5.3.2 Catégorie du nombre……42
5.3.2.1 Formes……....42
5.3.2.2 Fonctions des formes…….....43
5.4 Fonctions syntaxiques…….....46
5.5 Substantivation (ou nominalisation)…….....48
5.6 Problèmes en discussion…….....50
6 Conférence 6
Verbe……...54
6.1 Définition sémantique et formelle du verbe. Paradigme du verbe français……54
6.2 Sous−classes lexico−grammaticalcs du verbe. Classification des verbes d'après leur valence…….....54
6.3 Catégories grammaticales prédicatives…….....55
6.4 Catégories grammaticales essentiellement verbales…….....58
6.5 Fonction syntaxique du verbe à la forme personnelle…….....59
6.6 Formes impersonnelles du verbe…….....59
7 Conférence 7
Pronom……....61
7.1 Pronom en tant que partie du discours. Valeur sémantique, formes, fonctions syntaxiques…….....61
7.2 Caractère spécifique des pronoms français…….....62
7.3 Catégories grammaticales des pronoms français…….....62
7.4 Sous−classes lexico−grammaticales des pronoms…….....64
7.5 Fonctions syntaxiques des pronoms……65
8 Conférence 8
Préposition…….....66
8.1 Préposition en tant que mot−outil…….....66
8.2 Prépositions et catégories voisines de la langue…….....67
8.3 Classifacation des prépositions d'après leur origine…….....68
8.3.1 Prépositions héréditaires du latin……..68
8.3.2 Prépositions de formation française et locutions prépositives
8.4 Préposition comme porteur du sens grammatical et lexical….....69
8.4.1 Fonctions grammaticales de la préposition…….....69

8.4.2 Discussion du sens lexical des prépositions.....70
8.4.3 Désemantisation des prépositions en français.....71
9 Conférence 9
Phrase……72
9.1 Problème de la phrase dans la théorie grammaticale.....72
9.3 Parataxe et hypotaxe.....74
9.4 Classification des subordonnées.....75
9.5 Liens entre la principale et la subordonnée.....77
10 Plans des séminaires.....78
11 Questions pour l'examen.....80
12 Ouvrages d'intérêt général.....82
12 Tests……..……..83
14 Glossaire des notions les plus fréquemment utilisées.....106
Ouvrages de référence 107

Introduction

Данное учебное пособие «Основы теоретической грамматики французского языка (морфология и синтаксис)» подготовлено в соответствии с программой курса «Теоретическая грамматика французского языка» для студентов специальностей 031202 «Перевод и переводоведение», 031201 «Теория и методика преподавания иностранных языков и культур». В него включены курс лекций, планы семинарских занятий, тестовые задания, а также список литературы. В теоретическую основу учебного пособия легли труды В.Г. Гака, Н.М. Васильевой, Л.П. Пицковой.

Целью учебного пособия «Основы теоретической грамматики французского языка (морфология и синтаксис)» является теоретическое истолкование фактов грамматического строя французского языка, создание у студентов научного представления о структуре, значениях и функционировании средств, образующих грамматическую систему современного французского языка.

Задачи учебного пособия состоят в том, чтобы показать, вокруг каких явлений французской грамматики возникают дискуссии, какими объективными причинами объясняется наличие спорных факторов. Задачей курса является также формирование навыков анализа конкретного языкового материала, развитие самостоятельного мышления и умения применять полученные знания в процессе преподавания языка в вузах и школах.

Помимо основных задач данный курс, как и любой теоретический курс, предполагает научить студента критически анализировать различные лингвистические явления, работы отечественных и зарубежных исследователей и таким образом подготовить их к написанию курсовых и дипломных работ.

Учебное пособие предусматривает освещение спорных вопросов в области французской грамматики и пути их решения, рассмотрение особенностей французского языка как аналитической языковой системы в выражении грамматических значений. Студент должен усвоить грамматическую терминологию французских учебников и современных теоретических работ по французской грамматике. По окончании курса студент должен иметь четкое представление о современных направлениях грамматики (традиционная, лингвистическая, порождающая и т.д.).

Семинарские занятия предполагают, кроме углубленного прорабатывания тем, представленных в лекциях, также выступления студентов с сообщениями по определенным лингвистическим работам, посвященным проблемам грамматики.

В конце учебного года студенты пишут заключительный тест, объединяющий вопросы по всем пройденным темам, который является допуском к экзамену.

1 Conférence 1

Notions principales de la grammaire théorique

Plan
1.1 Histoire de la grammaire
1.2 Critères de la grammaire
1.3 Plusieurs types de grammaire
1.4 Approches et notions principales des faits de grammaire

1.1 Histoire de la grammaire

La grammaire est définie comme la science qui se propose de montrer la structure d'une langue et les mécanismes du langage, d'expliquer les règles de changement et de combinaison des mots formant un énoncé (une phrase). La grammaire se subdivise en deux parties: la morphologie qui étudie les changements des mots et la syntaxe, science de la combinaison des mots en phrases.

Les anciennes civilisations n'ont pas toutes développé une pensée grammaticale. Ainsi, parmi les peuples de l'Antiquité, seuls les Indiens et les Grecs semblent avoir eu une telle réflexion sur la langue. C'est aux Indiens que l'on doit la première grammaire, celle de Panini (V^{e} ou IVe siècle avant J.−C.), sur le sanskrit. Quant aux Grecs, on leur doit à la fois le nom même de «grammaire» – le terme *grammatikê tekhnê* apparaît chez Platon, les termes d'une querelle philosophique qui parcourra toute l'histoire de la grammaire – l'opposition entre règles naturelles et conventions – et la définition des «parties du discours» – **Aristote établira la distinction entre nom et verbe,** essentiellement en termes logiques, la catégorie des conjonctions et la distinction des genres et des temps, tandis que les stoïciens donneront une liste de huit «parties du discours».

Les Romains continueront dans cette voie, de même que le Moyen Âge, qui poursuit la réflexion sur le latin en ne s'intéressant que peu aux langues vulgaires. La Renaissance voit cette étude se généraliser, à l'époque où le français devient la langue officielle du royaume – par l'ordonnance de Villers−Cotterêts, en 1539. Le XVIIe siècle connaît essentiellement deux tendances grammaticales: la tendance normative avec Malherbe et Vaugelas; la tendance rationaliste avec la *Grammaire* de Port−Royal. Désignation habituelle de l'ouvrage publié en 1660 par Claude Lancelot et Antoine Arnauld, sous le titre de *Grammaire générale et raisonnée*. Traitant d'abord des sons et de la parole, puis des usages de la langue, la grammaire distingue le niveau de la langue parlée et celui des principes qui régissent le fonctionnement de cette langue. Le linguiste américain N. Chomsky a vu dans cette démarche l'annonce de la distinction moderne entre structure de surface et structure profonde.

Le XVIIIe siècle voit le début du renversement du rapport langue / pensée, donc l'idée d'une étude autonome de la langue non soumise à la pensée.

Le XIXe siècle sera celui de la grammaire comparée, où seront établies les lois sur la parenté des langues, avec en particulier les recherches sur

l'indo−européen. Mouvement apparu en Europe au début du XIXe siècle, la grammaire comparée étudie le degré de parenté existant entre les différentes langues du monde, anciennes ou modernes, et tente d'établir les relations entre celles−ci et les langues originelles dont elles proviendraient.

Ce n'est qu'au XXe siècle qu'on rencontrera des exigences proprement scientifiques, et que la réflexion grammaticale prendra place dans la science du langage, la linguistique.

Les principaux courants grammaticaux de la linguistique du XXe siècle partagent ce postulat du primat de la forme. Il s'agit du fonctionnalisme ou structuralisme européen, qui part d'une définition de la langue comme instrument de communication, d'où il définit les caractères nécessaires à l'exercice de cette fonction; du distributionnalisme ou structuralisme américain, fondé sur l'idée que toute unité de langue est définie par sa «distribution» dans la phrase, et peut donc être étudiée au moyen des contextes dans lesquels elle apparaît; de la grammaire générative, qui fonde sa description de la langue sur la distinction entre structures profondes et structures de surface. En outre, la grammaire générative comporte un postulat philosophique concernant l'innéisme de la langue, repris pour l'essentiel à la philosophie française du XVIIe siècle

1.2 Critères de la grammaire

Très tôt, l'idée d'opposer critères formels et critères sémantiques s'est fait jour, même si elle n'a pas été aussi largement exploitée qu'elle le sera au XXe siècle. L'héritage d'Aristote, quant à la définition des catégories du discours, impose à la grammaire traditionnelle des définitions sémantiques qui présentent toujours des insuffisances. D'une part, elles ne permettent pas d'identifier tous les objets de la classe; d'autre part, elles ne permettent pas de distinguer la classe de toutes les autres classes.

Ainsi, prenons une définition sémantique du sujet: la catégorie – homme, animal ou chose – qui fait l'action exprimée par le verbe. On peut trouver deux types de contre−exemples: un sujet qui ne fait pas d'action – la maison dans «la maison reçoit une bombe» – et une catégorie qui fait l'action sans être le sujet – Pierre dans «cette hypothèse a été détruite par Pierre». En égard à cette critique, la recherche grammaticale du XXe siècle tentera d'établir une réflexion appuyée sur des critères formels en tenant compte des règles de fonctionnement dans la langue: on dira alors que le sujet est la catégorie nominale qui ne peut se supprimer, qui donne son accord au verbe, qui peut s'interroger au moyen de «qui?» ou de «qui est−ce qui?», être remplacée par le pronom «il», «elle», «ils» ou «elles», devenir «qui» dans une relative, ou complément d'agent dans une phrase passive. La grammaire peut être alors un outil de réflexion critique sur la langue.

1.3 Plusieurs types de grammaire

Selon l'objet, l'orientation, le but et les méthodes de l'étude on distingue plusieurs types de grammaire. Le plus souvent on les classe par paire.

1 La grammaire **syncronique** et la grammaire **diachronique**

La grammaire syncronique décrit la structure de la langue à une étape donnée (p.ex. II siècle). La grammaire diachronique décrit la structure à travers l'évolution de la langue.

2 La grammaire **statique** est opposée à **la grammaire dynamique**

La grammaire statique élabore une construction du système grammatical en valeur des oppositions grammaticales et les ressemblances des éléments du système.

La grammaire dynamique met en évidence la genèse des formes grammaticales

3 La grammaire **passive** est opposée à la grammaire **active**

La distinction de deux types de grammaires est dû aux démarches **sémasiologiques et honomasiologiques** (honoma – имя).

Une démarche **sémasiologique** parle de la forme pour en étudier les fonctions et les significations. Cette démarche est à la base d'une grammaire passive, du décodage, elle montre la polysémie des formes grammaticales (p.ex. : on étudie la signification de l'inversion: elle peut exprimer l'interrogation, l'exclamation, la dépendance de la subordonnée etc.)

La démarche **honomasiologique** suppose qu'on parle de la valeur pour aboutir à la forme. La démarche honomasiologique est à la base d'une grammaire active qui va de la pensée aux formes grammaticales, c'est la grammaire de l'incodage; elle aboutit à dégager les moyens synonymiques recouvrant telle idée et telle fonction (L. Scherba, F. Brunot).

(p.ex on étudie les moyens d'exprimer l'interrogation: l'inversion, l'intonation, les mots interrogatifs. On tient compte des moyens des autres niveaux: lexical, phonétique).

D'après le but de l'étude on oppose: la grammaire normative à la grammaire théorique.

L'histoire de la grammaire **normative** est très liée à l'idée de fixer un état de langue. Ainsi, la grammaire de Vaugelas (*Remarques sur la Langue française*), qui paraît en 1647, vise−t−elle, en s'appuyant sur le parler de «la plus saine partie de la cour», à offrir une *norme* aux bourgeois arrivant de province à la cour. Ainsi s'institue une tradition de grammaire normative (on dit aussi *prescriptive*), qui édicte ce qui doit être dit. La justification sociale de la norme (usage de la classe socialement dominante) est généralement dissimulée derrière une argumentation reposant sur l'histoire de la langue, la logique ou l'étymologie et visant à donner la préférence à une forme sur les autres. À partir du XIXe siècle, la domination de la norme été remise en cause par les recherches linguistiques, qui montrent en

particulier le rôle des formes populaires et des patois dans l'évolution de la langue nationale.

La grammaire théorique cherche à éxpliquer ces règles, à en donner la description cohérante et une analyse approfondie de tout le système.

La grammaire déscriptive à la **grammaire prescriptive.**

On donne le nom de *grammaire descriptive* à un type particulier supposant la plus grande neutralité possible de la part du grammairien, qui se contentera de «décrire» les faits qu'il observe (se borne à décrire le système grammatical sans émettre spécialement de jugement). L'expression s'oppose donc essentiellement à celle de *grammaire normative* (ou *prescriptive*), qui sous−entend la reconnaissance et l'exposé de normes sociales et, donc, qu'il existe un «bon usage» dans la société (porte des jugements sur la possibilité de telles ou telles tournures).

Par opposition à cette attitude, une grammaire descriptive tiendra compte de tous les usages, même de ceux qui sont culturellement dépréciés, et, en particulier, elle tiendra compte de la langue parlée, alors que la plupart des grammaires prescriptives sont fondées sur la langue écrite. Cette expression se distingue également de celle de *grammaire démonstrative* (bien que les deux ne soient pas incompatibles), dans la mesure où une grammaire descriptive suppose une simple constatation des faits, alors qu'une grammaire démonstrative raisonne, prouve quelque chose (par exemple, la distinctivité dans le cas d'une grammaire transformationnelle). On réunit ainsi, fréquemment, l'attitude descriptive et l'attitude démonstrative sous la dénomination de *grammaire scientifique*, conception qui suppose par rapport au langage une attitude qui ne se développe guère qu'à partir du XIXe s.

1.4 Approches et notions principales des faits de grammaire

On relève **deux approches principales des faits de grammaire**: l'approche mentaliste qui fait appel au contenu sémantique des faits grammaticaux, et l'approche formaliste qui nie la nécessité de tenir compte des facteurs se trouvant au−dehors de la langue elle−même. La méthode formaliste est à la base des grammaires dites formelles (grammaire distributive, grammaire générative), l'approche mentaliste a donné naissance aux grammaires logiques, psychologiques, situationnelles. Vu que les phénomènes linguistiques ne sont pas homogènes, ni les grammaires formelles, ni les grammaires mentalistes ne peuvent à elles seules expliquer les faits grammaticaux de façon adéquate. La grammaire fonctionnelle cherche à éviter les approches unilatérales de celles−ci. Elle étudie les fonctions de chaque forme grammaticale en signalant leur caractère sémantique ou asémantique.

L'approche fonctionnelle tient compte de l'asymétrie des formes linguistiques. Dans chaque secteur de la structure de la langue on distingue **le noyau et la périphérie.** Le noyau embrasse les faits qui appartiennent à la sature grammaticale de la langue. Ce sont les faits types de haute fréquence, mais tous les faits de la langue n'ont pass une importance égale pour sa structure. Il en a ceux qui se présentent comme des exeptions, des rartés, des vestiges d'un ancien usage

ou des éléments qui ne sont pas encore complétement integrés au système de la langue en question, il s'agit des harcaïsmes, des empreuntes.

P.ex une table – des tables revèle une formation type des pluriels des substantifs en français. Tandis que les formes l'œil – les yeux, le travail – les travaux ce sont les transformations qui se limitent à quelques mots isolés. Ces faits se situent à la périphérie du système grammatical de la langue.

P.ex. Parmis les temps de l'indicatif le présent, futur, passé composé etc forme le noyau; les formes immédiates, les périphrases forme la périphérie.

Tous ce qui est typique→ le noyau, ce qui viole→ la périphérie.

L'asymétrie fonctionnelle consiste en ce qu'une même forme grammaticale peut avoir plusieurs fonctions différentes. On peut distinguer les types de fonctions suivants : 1) fonction primaire significative, qui se manifeste dans l'opposition ; elle détermine la place paradigmatique de la forme et se réalise dans le contexte minimal ; 2) fonctions secondaires − a) fonction de neutralisation (lorsque la forme a un sens généralisant) ; b) fonction sémantique de transposition qui consiste à conférer à une forme la fonction d'un autre terme du même paradigme ; c) fonction secondaire non−significative. Les fonctions secondaires se réalisent dans des contextes appropriés.

Les unités principales de la langue, étudiées dans la grammaire sont: le morphème, le mot, le terme de proposition, la combinaison de mots (le syntagme), la proposition (la phrase). Les deux premières sont étudiées dans la morphologie, les autres relèvent de la syntaxe, qui s'occupe aussi des unités superphrastiques et de l'organisation du texte.

La linguistique établit la différence entre la langue−système et la parole (ou le discours), réalisation des possibilités offertes par le système lors de la formation des énoncés. On distingue deux aspects de l'organisation de la langue: le système (la structure), ensemble d'éléments liés entre eux par toute sorte de rapports, et la norme, forme établie des éléments linguistiques. La parole a également deux aspects: l'usage, sélection non−individuelle des moyens offerts par la langue, et la parole individuelle, réalisation individuelle, qui n'est pas du ressort de la grammaire.

L'utilisation des moyens linguistiques dans le discours s'appelle réalisation ou actualisation. L'actualisation est l'identification du signe virtuel de la langue−système à l'objet de la réalité dont on parle.

2 Conférence 2

La forme et la valeur grammaticales

Plan

2.1 Valeur grammaticale. Distinction entre le lexique et la grammaire.

2.1.1 La valeur nominative non−autonome

2.1.2 Le sens catégoriel

2.1.3 L'extension à une série de mots

2.1.4 La référence constante du mot

2.1.5 Le caractère fermé et limité de la série

2.2 La catégorie grammaticale. Son aspect sémantique

2.2.1 La structure interne de la catégorie grammaticale est caractérisée par les oppositions et les sous−catégories

2.2.2 La catégorie grammaticale par rapport à la réalité extralinguistique

2.2.3 La catégorie grammaticale par rapport aux mots

2.2.4 La catégorie grammaticale par rapport aux autres catégories grammaticales

2.3 L'interaction sémantique entre le lexique et la grammaire

2.4 La grammaticalisation des éléments lexicaux

2.5 La lexicalisation des formes grammaticales

2.1 Valeur grammaticale. Distinction entre le lexique et la grammaire

On distingue, dans chaque langue, le lexique et la grammaire. Les mots, éléments du lexique, servent à nommer des objets de la réalité ou de la pensée. Les éléments grammaticaux servent, en fin de compte, à former la phrase qui décrit tout un événement et constitue l'unité minimale de communication. La différence entre le lexique et la grammaire n'est pas facile à établir. La distinction principale entre la valeur lexicale et la valeur grammaticale se manifeste sur le plan de la nomination, sous l'aspect sémantique et formel à la fois.

Les éléments grammaticaux se caractérisent par les traits suivants.

2.1.1 La valeur nominative non−autonome

Les éléments lexicaux possèdent une valeur nominative autonome alors que les éléments grammaticaux ont une valeur nominative non−autonome, ou bien n'en possèdent aucune. La valeur nominative autonome se reconnaît à la possibilité d'employer un élément linguistique en tant que phrase elliptique indépendante. La même notion peut être exprimée différemment: de façon autonome (lexicalement) ou non−autonome (grammaticalement). Prenons deux phrases:

Il arrivera

Il arrive demain

L'idée du futur est rendue dans la première par l'élément [rα], dans la

seconde par [d'mε]. Mais le statut de ces deux éléments n'est pas le même. A la question «Quand arrive−t−il ?» on peut répondre, pour indiquer que l'action se fera au futur, [d 'mε], mais pas [rα]. Ceci prouve que «demain» a une valeur nominative autonome (cet élément peut former une phrase se rapportant à une réalité), alors que la valeur nominative de « − rα» est non−autonome. «Demain» est donc un élément lexical, alors que « − rα» relève de la grammaire.

A la question «As−tu bien mis ton cahier dans ton tiroir ?» on répondra:

« − Oui, je l'ai mis **dedans**»

mais non:

« Je l'ai mis **dans** »

ce qui prouve que **dedans** a une valeur nominative autonome, tandis que **dans** ne s'emploie qu'au sein d'une phrase et représente donc un élément grammatical.

Ces exemples montrent d'ailleurs que les éléments grammaticaux sont attachés aux éléments lexicaux au sein du mot (« il arrivera ») ou de la phrase (« Je l'ai mis **dans** le tiroir »).

Remarques.

1 Certains auteurs affirment que tous les éléments grammaticaux, à l' opposé des éléments lexicaux, sont privés de fonction nominative. Or, comme la fonction nominative est créée par le lien de l'élément linguistique et l'élément de la réalité (réfèrent), il sera plus exact de distinguer deux types d'éléments grammaticaux: ceux qui ont une valeur nominative (= formes significatives) et ceux qui n'en ont pas (= formes non−significatives). Le rapport entre valeur nominative, lexique et grammaire se résumera ainsi:

C'est pourquoi le terme usuel de « mots vides », dont on désigne certains éléments grammaticaux (dans et autres), n'est pas correct (ces éléments sont significatifs, bien que non−autonomes). Il vaux mieux les appeler « mots−outils » ou « mots grammaticaux ».

2 Entre valeur nominative autonome et valeur non−autonome, il n'y a pas de cloisons étanches. Suivant les circonstances la même forme peut avoir chacune de ces valeurs. Dans la phrase « J'ai un livre français » **un** est un élément grammatical, mais dans « Je n'ai qu'un livre français » le même élément **un** recouvre sa pleine signification pour devenir un mot indépendant (**un** − nom de nombre).

2.1.2 Le sens catégoriel

Les éléments lexicaux et grammaticaux diffèrent par leur sens. Cela découle directement des différences de valeurs nomminatives mentionnées. L'exemple ci−dessus montre que si « demain » et la flexion [− rα] situent tous deux l'action dans l'avenir, l'adverbe le fait d'une façon beaucoup plus précise. Le sens des éléments grammaticaux est généralement beaucoup plus abstrait (catégoriel), que celui des éléments lexicaux. Ils expriment les relations entre les objets, les manière d'être (les modalités) des objets, des actions, ou des qualités désignées par les mots.

2.1.3 L'extension à une série de mots

On obtient la signification grammaticale par abstraction à partir d'une quantité de mots de la même classe. Un sens lexical peut être exprimé par un seul mot, ou bien par un groupe restreint de mots. Un sens grammatical s'étend à toute une classe donnée ou bien à une grande partie des mots de la classe en question. L'expression d'une modalité ou d'une relation qui n'intéresse que des mots isolés est d'ordre lexical. Une forme grammaticale qui n'affecte plus qu'un seul mot perd son statut grammatical et subit une lexicalisation. En ancien français il existait une déclinaison à deux cas:

li murs − Nom.
le mur − Acc

li sire (Nom.)
le seigneur (Acc)

Les vocables sire et seigneur représentaient alors deux formes différentes d'un seul mot. Après la chute de la déclinaison, ces formes se sont conservées, mais ils sont considérées comme deux mots différents. En russe, les formes домой, дома expriment un rapport local spécifique à partir du mot дом. Mais comme ce traitement et cette modalité ne sont propres qu'à ce seul mot, ces formes ne font pas partie du paradigme casuel du mot дом, mais sont des mots à part (plus précisément, des adverbes).

Comme l'élément grammatical se révèle par rapport à tout un groupe de mots (ou de phrases), on a raison de souligner que le sens grammatical n'est pas un simple sens secondaire ajouté à un mot, mais qu'il est surtout un ensemble de significations en dehors desquelles le mot d'une classe donnée n'est pas concevable: ce sont des sens secondaires, mais obligatoires pour les mots de cette catégorie. Par exemple, aucun substantif russe n'est concevable en dehors du nombre, du genre et du cas. Ce sont ses catégories grammaticales. L'ensemble de ces catégories obligatoires constitue la forme **grammatical du mot.**

2.1.4 La référence constante du mot

Comme l'élément grammatical n'a pas de valeur nominative autonome, son adjonction ou mot ne modifie pas la signification de celui−ci, il n'empêche pas le mot de désigner les mêmes objets (d'avoir la même référence). En même temps, l'adjonction d'un élément lexical modifie la référence du mot: il commence à désigner un autre objet.

Cette particularité des éléments grammaticaux permet notamment de les distinguer **des éléments dérivationnels,** qui, par ailleurs, ont un statut semblable à celui des morphèmes grammaticaux (valeur nominative non−autonome, sens catégoriel), extension à une série de mots, série fermée. Il y a des morphèmes de dérivation d'un emploi très large, par exemple, les suffixes diminutifs.

Mais pourquoi **maison** et **maisons** représentent−ils deux formes

grammaticales du même mot, alors que **maison** et **maisonnette** sont deux mots différents ? C'est que le premier couple de formes correspond au même élément de réalité. Mais **maison** et **maisonnette** correspondent à des réalités différentes. Si un élément sans modifier le sens général du mot, le fait passer dans une autre partie du discours (marcher − marcheur, clair − clairement, rigide − rigidité), il est considéré aussi comme un suffixe (élément lexical) et non comme une flexion (élément grammatical), parce qu'en français les unités de sens indentique, mais appartenant à des parties du discours différentes sont des mots différents.

2.1.5 Le caractère fermé et limité de la série

On a vu que le sens lexical peut se réduire à un seul vocable. Le sens grammatical, par contre, embrasse une large série de mots. Il est donc évident que celui−ci doit être non seulement plus abstrait, mais que pour cette même raison il sera confiné à un nombre d'éléments plus restreint. Si les mots devaient se voir ajouter un nombre très grand de modificateurs grammaticaux, leur emploi dans la phrase et la communication même en seraient entravés. C'est pourquoi si le lexique représente **une** série **illimitée** d'éléments, la grammaire est faite d'**une** série limitée d'éléments. On peut dresser la liste des éléments grammaticaux, alors que pour le lexique cela n'est pas possible. Si les mots constituent des inventaires ouverts (on peut en emprunter à d'autres langues, ou en créer de nouveaux), les éléments grammaticaux constituent des listes fermées (en ne peut pas créer consciemment un élément grammatical).

2.2 La catégorie grammaticale. Son aspect sémantique

Le système grammatical d'une langue est caractérisé par l'ensemble de ses catégories grammaticales, morphologiques et syntaxiques. On parlera surtout ci−dessous des catégories morphologiques.

La catégorie grammaticale représente l'unité de la valeur grammaticale (sens grammatical) et de la forme grammaticale. Pour qu'on puisse parler d'une forme grammaticale dans la langue, il faut qu'une forme s'associe régulièrement avec un sens grammatical déterminé.

2.2.1 La structure interne de la catégorie grammaticale

La structure interne de la catégorie grammaticale est caractérisée par les oppositions et les sous−catégories. Analysons les deux aspects de la catégorie grammaticale.

Résumons les caractéristiques de la valeur grammaticale:

Les oppositions sont la condition nécessaire de l'existence d'une catégorie grammaticale. Là, où il n'y a pas d'oppositions de sens rendues par les formes différentes, la catégorie grammaticale n'existe pas. Les formes qui s'opposent d'après leur sens a l'intérieur de la catégorie grammaticale s'appellent « sous−catégories ». Ainsi le singulier et le pluriel sont des « sous−catégories » de

la catégorie grammaticale du nombre.

Remarques: On appelle souvent « catégorie » ce qui est désigné ici par le terme sous−catégorie (la catégorie du singulier, du plus−que−parfait, par exemple).

Les oppositions du sein de la même catégorie peuvent être **binaires** (entre deux sous−catégories) ou **multiples** (entre plusieurs sous−catégories). L'opposition binaire est la condition minimale de l'existence d'une catégorie grammaticale.

Il y avait trois genres en latin. Cette opposition de trois éléments s'est réduite en langues romanes à une opposition binaire, on compte deux genres en français: masculin et féminin − le neutre s'est réparti entre les deux); mais la catégorie n'en subsiste pas moins: deux formes suffisent pour créer la catégorie de genre.

La catégorie du cas en latin connaissait cinq (ou six) formes. Il ne s'en était conservé que deux en ancien français: le cas sujet et le cas régime, pourtant la catégorie du cas continuait à vivre avec ces deux formes. Après l'élimination d'un des cas (c'était le cas sujet, parfois le cas régime) toute la catégorie du cas s'est trouvée exclue de la langue. La grammaire traditionnelle compte en français quatre sous−catégories de mode: indicatif, conditionnel, subjonctif, impératif.

Des théoriciens sont arrivés à conclure que le conditionnel et l'impératif ne sont pas des modes autonomes, mais des formes spécifiques de l'indicatif. La grammaire théorique maintient donc la catégorie verbale de mode par la seule opposition indicatif / subjonctif.

Certaines théories mettent en doute le subjonctif en tant que mode à part (on y voit aussi des formes spécifiques de l'indicatif). Dans ce cas on devrait dire que le mode en tant que catégorie verbale morphologique est inexistant en français, faute d'oppositions. Ce sont les oppositions qui déterminent la valeur exacte de la catégorie grammaticale. L'ancien français ne connaissait que deux formes d'article: défini et indéfini (le / un). La fixation, à partir du XIV siècle, de l'article partitif a créé pour les deux articles anciens des oppositions nouvelles (le / du; un / du), ce qui a sensiblement modifié leurs significations.

Il arrive, d'autre part, que telle opposition subsiste, sur le plan des formes, mais sa valeur change au cours de l'évolution de la langue. L'opposition article / zéro ; article de l'ancien français ressemble très peu, quant à sa sémantique, à celle du français moderne. Le passé simple et le passé composé s'opposaient à l'origine en tant que passé non−actuel et passé actuel (exprimant le rapport avec le présent).

Actuellement ils se distinguent surtout comme temps narratif et déclaratif. Certes, les vieilles oppositions ne disparaissent pas du jour au lendemain, elles continuent à coexister à côté de nouvelles, ce qui rend l'analyse sémantique des formes grammaticales particulièrement délicate.

La catégorie grammaticale a une structure sémantique <u>complexe et hiérarchisée.</u> Parfois, on relève des niveaux intermédiaires entre catégorie et sous−catégories.

Les quatre modes verbaux traditionnels peuvent être groupés ainsi :

Catégorie	modes du verbe	
Groupements	direct	indirect
Sous−catégories	indicatif	impératif
	subjonctif	
	Conditionnel	

Ainsi, chaque opposition confère un sens à la forme, de sorte que la sous−catégorie grammaticale qui participe à plusieurs oppositions reçoit une structure sémantique complexe qui représente « un ensemble de sèmes ».

La formule sémique symbolise le sens généralisé de la catégorie grammaticale. Pourtant, dans la parole, sous l'influence du contexte ou de la situation, la signification concrète de la catégorie grammaticale peut varier et ceci à cause de deux facteurs :

a) le contexte ou la situation contribuent à mettre au premier plan un sème en reléguant, au second plan un autre : par exemple, dans certains contextes le passé simple perd le sème «expression écrite » pour devenir un synonyme absolu du passé composé ;

b) les oppositions ne révèlent que le sens généralisé des formes grammaticales, à l'intérieur duquel celles−ci peuvent développer une série d'acceptions spécifiques. Le passé simple exprime en général, une action limitée dans le temps. Mais cette limitation peut revêtir des formes variées : la limitation par le moment initial (valeur inchoactive : «il se leva et chanta»), par le moment final (valeur final : « il chanta puis s'assit »), par les deux moments (« il chanta toute une heure »). Chacune de ces acceptions secondaires peut se réaliser dans des contextes.

2.2.2 La catégorie grammaticale par rapport à la réalité extralinguistique

Du point de vue de leur rapport avec la réalité extralinguistique les catégories grammaticales peuvent être <u>significatives</u> (ayant un contenu sémantique) et <u>non significatives</u> (privé de contenu sémantique).

La majorité des catégories sont significatives, ou bien significatives et non−significatives à la fois. Il apparaît que les catégories du temps sont presque toujours significatives. La catégorie de nombre est significative pour les substantifs nombrables, et non−significative pour les substantifs non−nombrables. Certaines catégories ont perdu tout lien immédiat avec la réalité, elles sont devenues non−significatives. C'est le cas du genre et du nombre des adjectifs. Pourtant, ces catégories ne sont pas tout à fait inutiles pour la langue, mais elle sont exploitées d'une autre façon, dans des buts structuraux (l'expression des rapports syntaxiques entre nom et adjectif à l'aide de l'accord en genre et en nombre). On divise les catégories significatives en catégories <u>subjectives</u> et catégories <u>objectives.</u>

a) les catégories objectives reflètent les propriétés et les rapports entre objets indépendemment de la vision subjective du sujet parlant. Ce sont le nombre, le genre (significative), les formes exprimant les relations causales, temporelles,

locales et autres, l'aspect du verbe etc ;

b) les catégories subjectives (ou subjectives−objectives) reflètent les relations ou propriétés des objets du point de vue des locuteurs. Ce sont : la personne, le temps absolu (défini par rapport ou moment de la parole), la voix (exprime la façon dont le locuteur se représente l'action), le mode (l'attitude du sujet parlant envers la réalité décrite).

Sont subjectives aussi les catégories qui expriment le degré d'information du locuteur sur la situation. Ce sont : la détermination (l'article), la structure communicative de la phrase, la question.

2.2.3 La catégorie grammaticale par rapport aux mots

Le propre de la valeur grammaticale est de s'étendre à une série de mots. Cependant, la concurrence entre le sens du mot et le sens apporté par la forme grammaticale peut imposer des restrictions. Sous cet aspect, on distingue les catégories purement grammaticales et les catégories lexico−grammaticales.

a) les catégories proprement grammaticales s'étendent à tous les mots de la même classe : exemple, nombre et genre des adjectifs (à quelques rares exceptions près, tous les adjectifs français ont les deux genres et les deux nombres) ; le temps verbal (tous les verbes peuvent se mettre au présent, passé ou bien au futur), etc. ;

b) les catégories lexico−grammaticales n'affectent qu'une partie de mots de la classe donnée : exemple, le nombre (il ne concerne que les substantifs nombrables), la voix (elle n'est propre qu'aux verbes transitifs), le degré de comparaison (on ne le trouve que chez les adjectifs de relation). L'existence des catégories lexico−grammaticales souligne l'interdépendance du lexique et de la grammaire, ainsi que les fondements sémantiques des catégories grammaticales. La forme non−marquée peut s'étendre à toute la classe, y compris aux mots qui sémantiquement sont incompatibles avec la catégorie grammaticale donnée, elle remplit alors une fonction de neutralisation, fonction non−significative.

Par exemple : la forme active pour les verbes intransitifs, le singulier pour les substantifs non−nombrables.

2.2.4 La catégorie grammaticale par rapport aux autres catégories grammaticales

Les catégories grammaticales sont caractérisées par la synonymie et la polysémie (ou l'homonymie), ce qui présente de grandes difficultés quant à l'analyse linguistique.

En parlant de l'identité sémantique (synonymie), certains auteurs ont mis en question l'existence de telle ou telle catégorie grammaticale. Par exemple : le substantif français exprime des significations qui peuvent être rendues par l'indicatif, le conditionnel ou l'impératif. On a pu le considérer alors comme une forme spécifique d'un autre mode, et non comme un mode à part.

Le second aspect (polysémie / homonymie) crée des difficultés encore plus considérables. Les formes grammaticales peuvent remplir plusieurs fonctions.

L'article défini exprime le défini, mais aussi la généralisation. L'imparfait exprime tantôt un temps absolu (le passé), tantôt un temps relatif (le présent dans le passé). La forme en **–rait** signifie une action hypothétique (le conditionnel) ou bien le futur dans le passé ; on peut multiplier les exemples à l'infini.

Qu'est−ce qu'on doit voir ici, des cas de polysémie ou d'homonymie ? La question n'est pas facile à résoudre, et, pourtant, elle est importante pour la conception du système grammaticale. Si l'on voit dans du, de la, des une seule et même catégorie avec des emplois différents (la tiédeur de l'eau, il boit de l'eau), on doit en conclure que l'article partitif n'existe pas en français (certains auteurs l'affirment effectivement). Si l'on affirme que les deux emplois de l'imparfait mentionnés ci−dessus, représentent deux catégories séparées, on doit allonger l'inventaire des formes verbales du français. Pour résoudre les problèmes posés par la synonymie ou la polysémie des catégories grammaticales, il faut tenir compte de ce que la catégorie grammaticale est l'unité d'une forme et d'un contenu. Si nous retrouvons régulièrement une forme spécifique avec un sens déterminé, nous devons la considérer comme une catégorie grammaticale à part, malgré ses affinités sémantiques avec une autre forme. Si nous sommes en présence d'une grande différence dinnction et de sens, nous devons considérer les eux emplois d'une forme comme deux catégories grammaticales à part, et non pas comme des acceptions différentes de la même catégorie.

2.3 L'interaction sémantique entre le lexique et la grammaire

L'interaction entre le sens lexical et le sens grammatical se manifeste sur les plans suivants :

a) l'influence du lexique sur la grammaire. A cause de l'incompatibilité possible du sens lexical avec le sens ajouté par la catégorie grammaticale, le lexique impose ses restrictions à l'emploi des catégories grammaticales : exemple, l'article indéfini est incompatible avec la valeur sémantique des substantifs non−nombrables ou abstraits ; la fonction syntaxique même n'est pas indifférente pour la sémantique du substantif; le rôle du sujet des verbes transitifs revient plus souvent aux substantifs abimés qu'aux autres ;

b) l'influence de la grammaire sur le lexique. Si une catégorie grammaticale incompatible avec le sens du mot vient s'ajouter quand même à celui−ci, le mot change de sens en fonction des significations de cette catégorie. Si le mot « pain », qui exprime une matière non−nombrable, reçoit la marque du pluriel « pains », cela signifie qu'il commence à designer un autre objet, nombrable, qu'il a donc changé de sens.

Les formes grammaticales se présentent souvent comme des marques précisant le sens du mot. Les cas les plus typiques en français :

a) le nombre des substantifs : la connaissance − des connaissances (des personnes connues) ;

b) les formes de l'article : le pain (matière) − un pain (unité) ;

c) la trahsitivité de l'adjectif : un garçon capable − un garçon capable de bonnes actions ;

d) la transitivité du verbe : décoller − verbe transitif (enlever ce qui est collé); décoller − verbe intransitif (prendre son vol).

Les phénomènes mentionnés aux points l et 2 s'expliquent facilement à la lumière de l'accord sémantique. Les composants d'un énoncé sémantiquement correct ne doivent pas comporter de sèmes (éléments de sens) contradictoires.

Prenons différentes combinaisons d'éléments lexicaux et grammaticaux où soit présent ou absent le sème de nombrabilité, propre aux noms nombrables et à la forme grammaticale du pluriel (le singulier participe à la forme des noms nombrables aussi bien qu'à cette des noms non−nombrables, donc, il n'exprime pas spécialement le nombre).

Elément lexical	Elément grammatical
1) table (a) ; pluriel (a)	tables − forme correcte (sens propre)
la douceur − нежность, сладость, грязь	les douceurs − сладости, грязи
gloire (f)	gloires − hommes de gloire
2) gloire : singulier	gloire forme correcte (sens propre)
3) слава ; pluriel	славы forme incorrecte
4) gloire (a) ; pluriel (a)	gloires forme correcte (sens modifié)

Accord sémantique

Un homme dort la maison dort la maison dort (habitants) (= est calme) dans le cas 3 et 4 sens de pluriel (a) se trouve en désaccord avec le sens du mot, gloire étant un substantif non−nombrable. Le russe, à cause de cette incompabilité, n'admet pas la forme славы (pl.). En français l'élément grammatical puise son sème à l'élément lexical, qui en devenant nombrable, change de sens (des gloires=des hommes de gloire). La forme peut donc se réaliser, à condition que le sens du mot change.

Cette modification sémantique du mot peut avoir des dégrés différents. Entre le sens propre et un sens nouveau il y a une zone assez large où on peut rencontrer toutes sortes de nuances stylistiques.

Par exemple : « l'eau − des eaux minérales » (changement de sens), « l'eau − les eaux de l'océan » (nuance stylistique).

2.4 La grammaticalisation des éléments lexicaux

Les même significations peuvent souvent être exprimées avec des moyens tant lexicaux que grammaticaux. Les éléments lexicaux supplient souvent à l'insuffisance des moyens grammaticaux. Les mots−outils (articles, prépositions, verbes auxiliaires) ne sont pas seuls à pouvoir remplir un rôle d'organisation dans la phrase. En principe, selon le contexte, tout mot peut remplir une fonction

structurale, autrement dit, il peut sibir une grammaticalisation, il peut se déssémentiser. On peut relever les facteurs spécifiques qui permettent au mot d'acquérir une fonction grammaticale :

a) le sens large (abstrait) du mot. Ce sont généralement des mots à sens large qui deviennent des outils grammaticaux. Il suffit de rappeler les verbes « être, avoir, faire ». Parmi les substantifs on citera « femme » qui sert à exprimer le genre féminin des substantifs qui ne le forment pas régulièrement (comparez : « poète − poétesse », mais « peintre − femme peintre »). Les mots « façon », « manière », «air» servent à former les groupes adverbiaux : «d'un air solennel» (solennelement) ;

b) la transitivité du mot. En position transitive, où le mot sert à lier deux autres termes, il est particulièrement apte à perdre partiellement son sens pour acquérir une fonction structurale (la liaison). Dans « un seau plein » l'adjectif «plein » garde toute sa valeur sémantique. En position transitive, suivi de la préposition de il sert à signifier « beaucoup de » ou bien des relations encore plus abstraites pareilles à celles qui sont exprimées par les prépositions avec, de, à ou par une forme adjectivale : « un panier plein de fruits » (= avec des fruits).

D'autres adjectifs en position de transitivité se désémantisent également « un pays riche » et « un pays riche en blé », « un homme libre » et « un homme libre de soucis » ;

c) la position de redondance. Tout élément sémantique dans la phrase sert à désigner un élément de la réalité. Si celui−ci est nommé, l'élément qui le nomme à nouveau devient superflus et se trouve investi d'une autre fonction, structurale et non sémantique. Prenons la phrase « Il marchait à pas lents ». Le mot « pas » qui désigne l'action que l'on fait en marchant paraît inutile après le verbe « marcher » qui exprime la même idée. Il ne joue donc pas ici ni rôle sémantique (car il n'apporte rien à l'information de la phrase), mais un rôle de structure : ce mot permet d'employer l'adjectif « lent » pour caractériser l'action (au lieu d'un adverbe). Comparez : Il marchait à pas lents. − Il marchait lentement. Parlez d'une voix calme (l'idée d'émettre des sons est exprimée deux fois : par le verbe « parler» et par « voix ») ;

d) la supplétion lexicale et les mots vectoriels. Parfois le sens grammatical est exprimé à l'aide des mots ayant des racines différentes. Ce phénomène s'appelle la suppletion : je vais − nous allons ; j'irai − c'est la supplétion morphologique. Mais ce phénomène connaît une plus large extension:

V.	mouvoir	tomber	N.	musique	cheval
N.	mouvement	chute	A.	musical	équestre

Le passage d'une partie du dix à une autre est exprimé par le suffixe, ou bien par deux racines qui se juxtaposent.

La supplétion lexicale met en évidence la différence entre un lexème (élément du plan de l'expression, forme phonique du mot) et un sémantème (élément du plan du contenu, ensemble de sèmes ou significations du mot). Les

mots « tomber » et « chute » ont un sens général identique, mais ils l'expriment à l'aide de radicaux différents. Ils ont donc les mêmes sémantèmes, mais les lexèmes différents.

Les mots (surtout les verbes) vectoriels constituent un cas spécifique de supplétion lexico−grammaticale. Ce sont des mots qui désignent la même action (ou le même objet), mais de points de vue opposés, comme le font l'actif et le passif du verbe :

A précède B et B suit A .

A a vendu sa maison à B et B a acheté la maison à A.

Les phrases décrivent le même événement, mais en prenant pour point de départ

A ou B. De tels verbes servent souvent à exprimer des différences de voix :

Donner (voix active)

Recevoir (passive)

Avoir (état)

Exemple : Avoir mal à la tête (état). Donner mal à la tête (action).

Donner la possibilité (voix active = permettre). Avoir la possibilité (état = pouvoir). Recevoir la possibilité de faire qch (voix passive = être autorisé). Ces séries de verbes appelés également « verbes conversifs » jouent un rôle important dans les transformations syntaxiques de la phrase.

2.5 La lexicalisation des formes grammaticales

La lexicalisation a lieu dans les cas où le choix d'une forme ou d'une construction cesse d'être libre, parce que la valeur grammaticale se perd, pour devenir un moyen précisant le sens du mot (de la combinaison de mots). On peut signaler comme facteurs de lexicalisation :

a) la disparition de toute une catégorie gramniaticale (d'une construction syntaxique). Les vestiges des formes grammaticales disparues servent à différencier les mots : *Sire* (Nom) ; *Seigneur* (Acc) ;

b) la différenciation du sens suivant les catégories grammaticales. Lunette ; Lunettes ;

c) la transformation d'une combinaison libre de mots en un groupe figé, d'ordre phraséologique : *chemin de fer, prendre part*.

3 Conférence 3

L'objet de la morphologie et les notions grammaticales préliminaires

Plan
3.1 Les unités de langue et l'objet de la morphologie
3.2 La paradigmatique et la syntagmatique

3.1 Les unités de langue et l'objet de la morphologie

Les éléments qui constituent le système de la langue ne sont pas homogènes. On distingue les éléments de langue suivants : phonème − morphème − mot et groupe de mots −proposition simple − phrase complexe.

Le phonème est la plus petite unité de langue. Le phonème ne possède pas de singification, mais il sert à distinguer le sens des mots. Par exemple, dans les mots *rien* [rjê] − *bien* [bjê], *pomme* [pom] − *paume* [pom] les phonèmes [r]−[b], [o]−[o] n'expriment aucune signification, mais ils distinguent les couples de mots. Le phonème est l'objet de l'étude de la phonologie.

Le morphème est la plus petite unité de langue significative. Il est constitué de phonèmes. D'après le sens on distingue trois espèces de morphèmes :

1) lexicaux, ou radicaux **(march−, pari−, lent−)** aptes à exprimer une signification lexicale ;

2) dérivationnels **(−ment, −ette, −eur)** servant à former des mots nouveaux ;

3) grammaticaux **(−ait, −a, −r−ait)** qui s'agglutinent aux morphèmes lexicaux et constituent avec ces derniers les formes différentes d'un même mot sans changer son sens lexical **(il chanta, il chantait, il chanterait).**

Les morphèmes lexicaux et dérivationnels sont l'objet de l'étude de la lexicologie et servent à la formation des mots. La grammaire (la morphologie) étudie les morphèmes grammaticaux.

Le morphème grammatical est caractérisé par l'unité de la forme et du sens. Un morphème peut avoir ses variantes. Par exemple, le morphème de la troisième personne du singulier du passé simple : −a, −ut, −it. Les morphèmes en français ont un caractère linéaire et font partie du mot.

Le mot est une unité de langue minimale caractérisée par 1) la mobilité positionnelle ; 2) la séparabilité ; 3) la substitution. **Le mot** est la plus petite unité de langue apte à fonctionner au niveau syntaxique. Le mot peut être constitué d'un ou de plusieurs morphèmes : **me, tu, grand, grand−eur.**

Le rôle de l'aspect phonétique dans le dégagement du mot comme d'une unité de langue est minimal. Du point de vue phonétique toute une proposition peut être considérée comme une seule unité avec accent sur la dernière syllabe.

Par exemple:

1) *Adèle est malade* [adelemalad] ;

2) *l'abréviation* [labrevjasjõ]. Dans le premier cas il y a trois mots ce qui est prouvé par la possibilité de leurs substitutions :

Adèle Elle est / malade → Adèle Elle semble / malade → Adèle Elle est / petite. L'unité **l'abréviation** est constituée de deux mots : *V* (= la) / *abréviation → une abréviation.*

Le groupe de mots libre est une unité constituée au moins de deux mots indépendants ayant chacun une fonction syntaxique dans la proposition, et dont l'un est subordonné à l'autre : *lire un livre, courir vite, une volonté d'acier.*

La proposition simple est une unité communicative grammaticalement organisée.

La phrase complexe représente une unité formée de deux ou de plusieurs propositions simples liées entre elles par un rapport syntaxique et sémantique.

Les unités de langue qui sont l'objet de la grammaire sont : le morphème grammatical, la forme du mot, le groupe de mots libre, la proposition simple, la phrase complexe.

Les unités grammaticales sont fonctionnellement liées entre elles ce qui implique leur interdépendance, elles s'organisent dans un système grammatical fermé.

Le système grammatical peut être présenté comme constitué de deux niveaux : un niveau (système) morphologique et un niveau (système) syntaxique. Dans la différenciation de la morphologie et de la syntaxe un rôle important revient à l'opposition des formes par les valeurs morphologiques et les valeurs syntaxiques. Les formes morphologiques se distinguent des formes syntaxiques en ce qu'elles peuvent avoir une valeur grammaticale hors de la proposition.

En revanche, les valeurs syntaxiques ne se manifestent que dans la proposition. Cela signifie que les mots acquièrent des valeurs syntaxiques quand ils deviennent éléments d'une structure syntaxique. C'est pourquoi les mots différant par leurs valeurs morphologiques peuvent être identiques par leurs valeurs syntaxiques.

La morphologie étudie les classes de mots d'après leurs indices grammaticaux, les formes grammaticales de mots, d'après leur structure et de leurs corrélations entre elles.

3.2 La paradigmatique et la syntagmatique

La paradigmatique et la syntagmatique Dans la grammaire on distingue le plan syntagmatique et le plan paradigmatique liés entre eux. Les relations syntagmatiques sont conçues comme la succession linéaire des unités de langue hétérogènes, mais se rapportant au même niveau, par exemple, verbes, substantifs, adjectifs, adverbes. Les relations paradigmatiques sont révélées d'après la ressemblance, la différence et les rapports associatifs des unités de langue relativement homogènes : par exemple, les rapports entre les formes morphologiques du verbe. La paradigmatique grammaticale inclut l'inventaire des unités grammaticales, leurs relations et leur position dans le système grammatical. Les rapports syntagmatiques se forment sur la chaîne parlée linéaire. Sur le plan

syntagmatique les éléments de langue peuvent se succéder, puisqu'ils sont hétérogènes, mais ils ne peuvent pas se substituer. La paradigmatique unit les éléments selon la possibilité de leurs substitutions sur le plan syntagmatique, horizontal. Parfois on associe la notion de paradigme à une catégorie grammaticale, ce qui semble inconcevable vu la définition de la catégorie grammaticale (morphologique). Le paradigme peut inclure plusieurs catégories formées à la base des relations (oppositions) différentes des formes du même paradigme. (Par exemple, le paradigme de la conjugaison du verbe inclut les catégories grammaticales de la personne, du mode, du temps, de l'aspect, de la voix).

4 Conférence 4

Le système des parties du discours

Plan
4.1 Les descriptions actuelles des parties du discours
4.2 Des tentatives de renouveau
4.3 La répartition traditionnelle des mots en parties du discours

4.1 Les descriptions actuelles des parties du discours

Faire le tour de toutes les productions récentes dans le seul rayon des grammaires de référence serait une entreprise trop vaste et pas nécessairement indispensable. Il semble préférable, dans le cadre de cette mise au point sur la didactique actuelle de la grammaire, d'illustrer le propos en faisant l'analyse comparative de quelques catégories, qui restent discutables sur un plan à la fois descriptif et didactique. Faute d'espace, nous nous limiterons aux parties du discours et à la conjugaison, qui méritent bien qu'on s'interroge à leur sujet. Il va sans dire que nombreux autres problèmes demanderaient à être traités, tels que le genre des noms, la place des adjectifs et des pronoms, le fameux accord du participe passé, etc., sans oublier orthographe, cette institution dont la problématique a encore fois été remise à jour dans le nouveau débat sur les rectifications entérinées en mai 1990 par l'Académie française − ce qui met fois de plus la didactique du français devant un dilemme à résoudre, vieux d'un siècle et demi.

Dans les ouvrages de référence courants comme les dictionnaires et les grammaires, la division des mots en espèce ou parties du discours est présentée sans ambages aux usagers, comme si elle allait de soi, comme si elle existait de tout le temps et n'était pas ou plus à discuter. On observe toutefois des tentatives de renouvellement dans quelques grammaires de référence.

Dans la présentation actuelle du *Nouveau Petit Robert* (1993, mise à jour 1994), Josette Rey−Debove et Alain Rey traitent de tout (objet et contenu du dictionnaire, graphies et prononciations, définitions, etc.), sauf de l'espèce des mots − bien que toutes les entrées du dictionnaire alphabétique soient d'abord identifiées à l'une des neuf espèces traditionnelles. Dans le «Tableau des signes conventionnels et abréviations du dictionnaire», les neuf espèces de mots sont listées en ordre alphabétique («adj. : adjectif»), sans plus (alors que d'autres mots, l'apposition, par exemple, y sont définis). C'est dans le dictionnaire même qu'il faut aller chercher les définitions des mots *adjectif, épithète, attribut, substantif, qualificatif, déterminatif,* qui font partie du jargon grammatical, à leur place alphabétique respective, comme c'est le cas pour tous les autres mots de ce métalangage.

Celui−ci est également pris pour acquis dans les grammaires de référence du français actuel. Une place prépondérante y est réservée aux parties du discours, et

leur division en chapitres, qui suivent un certain ordre habituel, est généralement articulée sur les mêmes huit ou neuf espèces de mots. C'est ce que l'on trouve dans *La nouvelle grammaire du français* (Dubois et Lagane 1993), par exemple.

Il faut bien dire cependant que les traditionnelles parties du discours, malgré un universalisme apparent, ne résistent pas à une analyse critique : «le jugement est, on le sait, globalement négatif et le discours dominant tourne volontiers au procès» (Lagarde 1988 : 93). Les accusateurs sont prestigieux et nombreux (Bloomfleld, Brunot, Hjelmslev, Jespersen, Martinet, Pottier, Sapir, Tesnière, Vendryès, etc.) et les chefs d'accugation sont sérieux et également nombreux. Les critères de la partition traditionnelle sont hétérogènes (soit sémantiques, syntaxiques, morphologiques ou encore logiques), les définitions sont insuffisantes et se recoupent (le nom et le verbe, par exemple, ce dernier étant défini comme un mot d'action), les classes de mots ont une division arbitraire (celle des adverbes en particulier), plusieurs mots participent de classes différentes (comme, que, si, etc.), l'ensemble manque d'une organisation systématique (c'est une énumération, sans logique interne), etc. (Lagarde 1988 : 93−112). Il n'est donc pas étonnant que dans quelques grammaires de référence du français actuel l'on assiste depuis quelque temps à des tentatives d'amélioration.

4.2 Des tentatives de renouveau

Le bon usage (Grevisse et Goosse 1993) en est à sa treizième édition. Cette dernière, qui a doublé depuis la première édition de 1936, est maintenant sous la direction du gendre du célèbre grammairien belge, André Goosse − et l'on doit dire que, grâce à lui, elle a atteint des sommets d'excellence. Celui−ci également donné suite, avec autant de bonheur, au fameux *Précis* (qui aura marqué les écoles depuis 1939), sous le titre Nouvelle *grammaire française* (1989). Goosse, qui est président du Conseil international de la langue française, et qui s'est appliqué promouvoir les récentes rectifications de l'orthographe française (Goosse 1991), n'est pas étranger ni indifférent grammaire du français contemporain.

C'est dire qu'il apporte une pensée grammaticale non passéiste; cette pensée, sans être avant−gardiste à tout prix, n'en est pas moins axée sur les découvertes récentes de la linguistique. Par exemple «l'article va avec les déterminants, et le conditionnel avec les temps de l'indicatif. D'autres changements étaient nécessaire pour la cohérence des concepts : *donc* rejoint les adverbes; *oui* les quitte pour le chapitre des mots−phrases; les degrés de comparaison, qui ne se rattachent à la morphologie de l'adjectif que par révérence envers la grammaire latine, sont traités aussi avec les adverbes [...]» (Grevisse et Goosse 1993 : vin) Goosse a tenté de moderniser sans que le livre cesse d'être accessible aux usagers, ce qui entraine le corollaire que la terminologie n'a pas été bouleversée mais les définitions rendues plus rigoureuses.

Les parties du discours, divisées en onze chapitres, s'y présentent maintenant comme suit : le nom, l'adjectif, le déterminant (articles, possessifs, démonstratifs, etc.), le pronom, le verbe, l'adverbe, la préposition, la conjonction de subordination, la conjonction de coordination, et deux nouvelles espèces,

l'introducteur *(voici, c'est,* etc.) et le mot–phrase (interjections, *oui,* etc.). Le mot–phrase est une innovation prometteuse, en ce sens qu'elle semble pouvoir régler plusieurs cas qui avaient été laissés pour compte dans l'analyse traditionnelle.

C'est dans cette poussée de modernisation grammaticale qu'a été publiée une imposante grammaire, qui s'annonce comme «nouvelle, moderne et différente», la *Grammaire* du *sens et de l'expression* (Charaudeau 1992). Ce qui fait la nouveauté de cette grammaire, c'est qu'elle traite des différents volets de la langue selon un même principe de cohérence, à savoir les moyens dont dispose le sujet parlant pour s'exprimer, plutôt que de recourir à une multiplicité de critères hétérogènes. Une grammaire donc de l'expression signifiante, de communication effective, décidément située dans le contexte du français actuel, dans toute sa diversité dynamique : langue de la conversation orale, langue de l'expression publicitaire, journalistique, scientifique, didactique et bien sûr littéraire.

Cette grammaire reprend tout de même les catégories grammaticales traditionnelles, tout en proposant une «description du sens de ces catégories, et des effets de discours qu'elles servent selon diverses situations de communication».

Par exemple, les parties du discours sont traitées avec les «catégories de la langue» (quatorze), qui couvrent plus que les parties du discours grâce à un regroupement sémantique : la personne et les pronoms personnels; l'actualisation et l'article; la dépendance et les possessifs; la désignation et les démonstratifs; la quantification et les quantificateurs; l'identification indéterminée et les indéfinis; la présentation et les présentateurs; la qualification, la comparaison et les procédés d'adjectivation; l'action et les actants; la localisation dans l'espace; la situation dans le temps; l'argumentation et les relations logiques; l'affirmation et la négation; la modalisation et les modalités énonciatives.

En outre, en examinant le français actuel dans toute sa dynamique, la grammaire de Charaudeau dépasse même celles de ses devanciers, en ce qu'elle tient compte à la fois des règles d'usage et des règles d'emploi du français. Cette grammaire, qui se situe dans la lignée des Brunot (1923), Benveniste (1966, 1974), Courtillon (1976), Weinrich (1989), et quelques autres, apporte du nouveau au chapitre des traditionnelles parties du discours, entre autres. Nul doute que la didactique des langues en bénéficierait. Reste à voir, cependant, si le milieu scolaire est prêt à tant de nouveautés, en dépit des précautions et des lances de l'auteur (Germain 1993c). De plus, cette nouvelle description illustre bien, allant cette fois à contre–courant de la thèse de Chervel (1981 : 272), qu'il est possible de rester dans une certaine tradition tout en faisant avancer le dossier grammatical : les parties du discours demeurent, mais revisitées.

4.3 La répartition traditionnelle des mots en parties du discours

La répartition traditionnelle des mots en parties du discours (catégories grammaticales au sens large) existe depuis l'antiquité. Aussi longtemps qu'elle se répète de grammaire en grammaire, les savants ne se lassent pas de la considérer comme imparfaite et de la critiquer sévèrement (voir : Вопросы теории частей

речи, 1968). Le caractère hétérogène des mots a conditionné des principes différents de leur classification. Les critères de base de répartition des mots en parties du discours aussi bien que le nombre de ces dernières varie d'un auteur à l'autre.

On met à la base de ce classement:

1) un critère de préférence sémantique (Bally, 1932 ; Galichet, 1970) ;

2) un critère à la fois sémantique et structural (Tesnière, 1988) ;

3) des indices formels syntaxiques (Sauvageot, 1962, p. 45−52) ;

4) l'ensemble des indices morphologiques, syntaxiques, notionnels (Guiraud, 1967, p. 27 ; Dubois et d'autres, 1973).

Mais pratiquement chaque fois on revient à la répartition des mots en classes semblables ou identiques aux parties du discours traditionnelles ou on renonce à la notion du mot en général (Martinet, 1979, p. 37−188).

Les critères établis par les savants dans leurs tentatives de répartir les mots en classes sont : 1) le sens lexical général catégoriel et la référence à la réalité objective ; 2) les indices morphologiques ; 3) la fonction syntaxique et les indices positionnels (la distribution).

En ce qui concerne le français (langue à tendances analytiques), où les indices morphologiques ne se manifestent pas nettement, deux critères sont surtout pris en considération : syntaxique et notionnel. Il est à noter que les limites formelles d'un mot et d'une partie du discours ne coïncident pas, ce qui est lié à l'analytisme français et à la nature différente des mots outils. Par exemple, aux mêmes parties du discours sont rapportés **visiter** et **rendre visite, participer** et **prendre part** (verbe), **avant de, à cause de, à, pour, de, auprès de** (prépositions), **doucement** et **peu à peu, hâtivement** et **à la hâte** (adverbes).

Il y a des mots qui ne sont pas considérés comme parties du discours. Cela concerne certains mots outils. On distingue deux groupes de mots outils :

1) ceux qui n'indiquent que la valeur grammaticale des mots indépendants (l'article) ;

2) ceux qui tout en remplissant la fonction grammaticale, ont leur valeur lexicale (les prépositions et les conjonctions).

Les premiers ne constituent pas des parties du discours autonomes. L'article ne sert qu'à distinguer les indices grammaticaux du substantif (le genre, le nombre, la détermination−l'indétermination). Servant lui−même d'indice grammatical l'article n'est caractérisé par aucune fonction syntaxique ; il n'a aucun sens lexical, aucune référence au monde réel. L'article est un mot outil (identique au morphème) au service du substantif. Les adjectifs pronominaux comme l'article servent à déterminer et à concrétiser le substantif. Mais ils en diffèrent : les adjectifs pronominaux se réfèrent aux faits de la réalité objective (ils indiquent l'appartenance des objets, des propriétés à une personne ou à une chose). Les adjectifs possessifs sont caractérisés par la catégorie de la personne. Les verbes auxiliaires ne peuvent pas non plus être considérés comme une partie du discours autonome : en français il n'y a pas de verbes purement auxiliaires. Les mêmes verbes s'emploient en qualité de verbes indépendants et de verbes auxiliaires. Tous les verbes se rapportent à la même partie du discours (verbe).

D'après les critères mentionnés plus haut on peut distinguer en français les parties du discours suivantes : substantif, verbe, adjectif, adverbe, numéral, pronom et adjectif pronominal, préposition, conjonction, particule, interjection.

Le substantif, le verbe, l'adjectif sont caractérisés par tous les traits qui sont à la base de la répartition des mots en parties du discours : notionnels (le sens lexical général et la référence à la réalité), morphologiques (la structure formelle et les catégories morphologiques), syntaxiques (la fonction et la position dans la proposition).

Par exemple, **le substantif** désigne les êtres, les choses, les notions abstraites; il exprime la notion de substance. Il est caractérisé par les catégories du genre, du nombre, de la détermination−indétermination. Dans la proposition le substantif fonctionne comme sujet, complément direct et indirect, complément déterminatif etc. ; sa place dans la proposition est déterminée par le rôle syntaxique qu'il remplit.

Le verbe désigne l'état, le procès, l'action ; sa valeur générale est celle de procès. La conjugaison qui lui est propre le distingue des autres parties du discours. Le verbe est caractérisé par six catégories morphologiques : personne, mode, temps, aspect, corrélation de temps, voix. Dans la proposition il sert de prédicat.

L'adjectif désigne des qualités attribuées aux êtres, objets, notions abstraites; dans la proposition ses fonctions sont : complément déterminatif, attribut, complément prédicatif. L'adjectif est caractérisé par les catégories du genre et du nombre. Les adjectifs qualificatifs sont susceptibles d'avoir le degré de comparaison.

Toutes les autres parties du discours étant invariables sont dégagées surtout sur la base de deux critères : notionnel et syntaxique.

L'adverbe, qui est un mot invariable, sert de qualificatif du procès ou de la qualité ; il se place auprès du verbe et de l'adjectif. Les adverbes qualificatifs sont caractérisés par une catégorie lexico−grammaticale, celle du degré de comparaison. Dans la proposition l'adverbe sert de complément circonstanciel et déterminatif, d'attribut. Ainsi, quatre parties du discours (substantif, verbe, adjectif, adverbe) sont considérées comme essentielles (indépendantes, majeures), elles sont organisées entre elles hiérarchiquement.

Le nom de nombre est une partie du discours qui désigne une notion de nombre précis, de quantité ; dans la proposition il peut servir de sujet, d'attribut, de compléments.

Trois parties du discours sont au service des classes de mots indépendantes : prépositions, conjonctions, particules. **Les prépositions** et **les conjonctions** tout en gardant leur sens lexical, remplissent des fonctions syntaxiques. Les prépositions servent à lier des mots indépendants, à former des constructions syntaxiques (par exemple, prédicative : *il parle prophète → il parle en prophète).* Les conjonctions servent à lier les mots et les propositions. Aussi ont−elles des propriétés constructives.

Les particules servent à désigner de différents sens émotifs, modaux, logiques et grammaticaux de la proposition.

Le pronom occupe une place particulière dans le système des parties du

discours. Il peut avoir la même référence que les noms, mais par l'intermédiaire des noms ; il indique un objet ou un être en remplissant la fonction anaphorique **(La mère** *est indulgente,* **elle** *aime trop son fils.)* ou déictique (Il *est mignon,* **votre chien).** Les pronoms de deux premières personnes indiquent les participants à la parole. Les pronoms sont caractérisés par le genre, le nombre ; les pronoms personnels et possessifs ont la catégorie de la personne. Les pronoms personnels atones sont caractérisés par le cas (nominatif : **il, elle, ils, elles** ; accusatif : **le, la, les** ; datif : **lui, leur).** Dans la proposition le pronom peut remplir les mêmes fonctions que le nom. Dans la classe des pronoms sont inclus les adjectifs pronominaux, vu leur spécificité pronominale.

L'interjection constitue un groupe de mots particulier. Il sert à désigner des valeurs émotives et volitives. Ce sont des mots indépendants, du point de vue syntaxique. Dans la proposition l'interjection peut servir d'impératif (Par exemple: *Halte ! Ts ! Hop* /).

Il est à signaler qu'il n'y a pas de limites tranchées entre les parties du discours. L'instabilité des limites entre les classes de mots se manifeste dans leur transposition syntaxique (le mot, tout en restant dans sa classe, remplit la fonction syntaxique d'une autre partie du discours : *sport − costume* **sport,** *fleuve − un roman* **fleuve)** et morphologique (le mot quitte définitivement sa partie du discours et passe dans une autre partie du discours : *malade → un malade).*

Conclusion

1 Les parties du discours sont des classes de mots lexico−grammaticales.

2 Les parties du discours sont dégagées d'après les critères notionnels (le sens lexical général et la référence à la réalité objective), les marques morphologiques (la structure formelle et les catégories morphologiques), les indices syntaxiques (la fonction et la position dans la proposition). Ce sont nom, verbe, adjectif, adverbe, nom de nombre, pronom et adjectif pronominal, préposition, conjonction, particule, interjection. Il n'y a que quatre parties du discours − nom, verbe, adjectif, pronom − qui sont carctérisées par les catégories morphologiques.

5 Conférence 5

Substantif

Plan

5.1 Définition du nom
5.1.1 Citations des linguistes
5.1.2 Substantif en tant que partie du discours
5.2 Sous−classes lexico−grammaticales des substantifs
5.3 Catégories grammaticales
5.3.1 Catégorie du genre
5.3.1.1 Formes
5.3.1.2. Fonctions des formes
5.3.2 Catégorie du nombre
5.3.2.1 Formes
5.3.2.2 Fonctions des formes
5.4 Fonctions syntaxiques
5.5 Substantivation (ou nominalisation)
5.6 Problèmes en discussion
5.7 Questionnaire

5.1 Définition du nom

5.1.1 Citations des linguistes

Beaucoup de linguistes ont consacré leurs travaux à l'étude du nom. Chacun d'eux a sa propre vision de ce phénomène grammatical. Voilà quelques définitions du nom:

«Le substantif... est une classe des mots marquant les entités autonomes qui sont à l'origine de l'analyse−synthèse des concepts. Dans le système des parties du discours, le substantif représente la matière et peut lui assimiler n'importe quel phénomène du monde sensible. Il représente comme substance (quelque chose ayant une existence propre) des qualités, des états, des actions, etc., qui, dans la nature, sont toujours inhérents à une chose ou à une personne».

«On appelle substantif un terme représentant un concept... La substance, que le substantif représente, est essentiellement (...) quelque chose de permanent, que l'esprit n'envisage pas, quand il l'évoque et le fait fonctionner en tant que substance, comme sujet aux atteintes du temps».

«L'espèce des substantifs en français est très hétéroclite. Elle groupe des mots qui diffèrent les uns des autres:

a) par leur **origine.** Des mots comme *mur, table, pierre* appartiennent à l'espèce des substantifs depuis l'origine du français. D'autres, comme *le rire, le penchant, le clos* y sont entrés par voie de dérivation impropre;

b) par leur **structure.** Les substantifs sont radicaux, comme *arbre, loi, sang*

ou bien construits comme *prévision, rapporteur, déballage;*

c) par leur **sens.** Un substantif peut symboliser la représentation d'un objet *(un orme),* d'une matière *(l'eau, l'or),* d'une personne *(Charlemagne, le pape),* d'une notion *(la justice, la vérité),* d'une action *(le jeu, la marche),* d'un rapport *(la moitié),* etc.

d) par leur **extension.** Les uns sont des désignations individuelles: les **noms propres.** Ils caractérisent une personne *(Paul Durand),* une lignée *(les Carolingiens),* un lieu déterminé *(Paris),* un ensemble géographique *(la France, les Alpes, l'océan Atlantique),* un monument *(le Sacré−Coeur, le Panthéon),* une institution *(le Parlement),* etc. Les autres appelés **noms communs** désignent un genre, une espèce ou un représentant quelconque de cette espèce *(l'arbre, le chêne, un chêne).*

Cependant, si variés qu'ils soient, les substantifs n'en constituent pas moins, une espèce bien définie. Son unité est de nature morphologique.

Prenant en considération ces positions on peut faire la conclusion que le nom ou le substantif est la principale partie dénominative du discours. Il présente comme objet indépendant n'importe quelle chose, conception, phénomène ou être vivant du monde réel (il donne le nom à tout ce qui nous entoure).

5.1.2 Substantif en tant que partie du discours

Comme les autres parties du discours, le substantif est caractérisé par ses trois aspects: sa valeur sémantique, ses formes (catégories garmmaticales), ses fonctions syntaxiques.

1 La valeur sémantique

Le substantif désigne des substances, c'est−à−dire, des êtres animés, des choses, phénomènes ou notions abstraits. Comme le substantif, dans la langue, est aussi une forme de représentation grammaticale, n'importe quelle notion peut être comprise «substantivement» pour former un substantif. C'est ainsi que le substantif peut exprimer une qualité ou action, abstraction faite du sujet de celle−ci *(beauté, arrivée).* Ce sont les noms des êtres et des choses qui constituent **le noyau** du substantif. Les noms d'actions, de qualités, les noms abstraits doivent être rangés à **la périphérie** de la classe substantivale. Ils ne possèdent pas, à moins de changer de sens, toutes les catégories morphologiques du substantif. Ils en remplissent les fonctions syntaxiques secondaires. Très souvent, ces substantifs ne sont que dérivés des autres parties du discours *(arriver − arrivée; bon − bonté; jeune jeunesse, etc).*

2 Les formes

Le substantif français possède les catégories du nombre et du genre.

De nombreuses grammaires font figurer parmi les catégories morphologiques du substantif la détermination exprimée par l'article ou un autre déterminatif, ce qui demande pourtant réflexion. Morphologiquement, l'article ne fait pas un tout avec le substantif. C'est pourquoi la catégorie de la détermination qui actualise le substantif dans le discours, quelque caractéristique qu'elle soit du substantif pour le fonctionnement de ce dernier dans la proposition, ne saurait être

considérée comme une catégorie **morphologique** du nom. C'est plutôt une catégorie syntaxique, propre au groupe nominal dans la proposition. On pourrait la comparer à la notion grammaticale exprimée par les prépositions, qui, elles aussi, sont indispensables pour que le substantif puisse remplir certaines fonctions synyaxiques dans la phrase, mais qui à la différence du système des cas en russe, ne font pas partie de la morphologie du substantif. La fonction du substantif dans la proposition peut être donc marquée morphologiquement (les cas en russe) ou syntaxiquement (les prépositions et l'ordre de mots en français). De même, la détermination peut être marquée morphologiquement (par exemple, en romain où il existe un article postposé, agglutiné au nom) ou syntaxiquement (l'article antéposé en français).

3 Les fonctions syntaxiques

Dans la proposition le substantif acquiert une fonction de terme de proposition, ses fonctions sont nombreuses. Le substantif peut servir de sujet, complément d'objet direct, complément d'objet indirect, complément d'agent, complément circonstanciel, mise en apostrophe et etc.

5.2 Sous−classes lexico−grammaticales des substantifs

D'après leurs caractéristiques sémantiques et grammaticales (morphologiques et syntaxiques) qui sont déterminées en fin de compte par la nature de l'objet qu'ils désignent, les substantifs se subdivisent en classes lexico−grammaticales.

L'interaction lexico−grammaticale se manifeste dans le fonctionnement des catégories de nombre et de genre, l'emploi des différents types d'article et la fonction syntaxique du mot. C'est surtout la catégorie du nombre qui fait distinguer les différents groupes sémantiques parmi les substantifs. Le rôle de la notion de la quantité est d'autant plus important en français qu'elle se trouve également à la base du fonctionnement de l'article. Voici les oppositions sémantiques les plus importantes dans le système du nom.

1) la distinction entre les noms <u>communs</u>, qui correspondent à tout un groupe d'être et de choses, et les noms <u>propres</u>, qui représentent théoriquement un seul être, une seule ville, un seul pays, est importante pour l'emploi des articles. Malgré leur orthographe, les noms de peuples et d'habitants (*les Français, les Parisiens*) doivent être considérés comme des noms communs dont ils ont toutes les propriétés ;

2) la distinction des substantifs <u>animés</u> et <u>inanimés</u> est importante pour la catégorie du genre qui est significative pour ceux−là et non−significative pour ceux−ci, ainsi que pour la fonction syntaxique (celle de sujet d'un verbe transitif est caractéristique pour les noms animés).

Les noms animés ont les caractéristiques grammaticales suivantes:

a) la catégorie du genre des substantifs animés est significative et indice encore le sexe des substantifs: ils peuvent changer cette catégorie sans changer l'acception du mot (*ouvrier, −ère; acteur, −trice*);

b) on peut les substituer par les formes des pronoms − interrogatifs *(qui?),*

relatifs *(de qui),* personnels *(à lui, de lui)*;

c) ils ont la fonction syntaxique du sujet d'un verbe transitif. Les substantifs inanimés ont rare cette fonction (dans ce cas le verbe peut prendre le caractère métaphorique);

d) ils peuvent être réunis avec des verbes et des adjectifs qui marquent les actions, les états et les propriétés des objets animés *(dire, manger, dormir; mort, vivant, fatigué).* L'utilisation de ces mots avec les substantifs animés est liée avec le changement de leur signification.

La signification de l'animalité fait parie d'une notion de «l'activité», qui a le sens plus large. Aux substantifs actifs se rapportent aussi les noms inanimés qui désignent les objets, qui peuvent se déplacer *(train, navire)* ou bien changer d'autres objets, par exemple le phénomène de la nature *(Le vent chasse les nuages).* L'indice ***c*** les unit avec les substantifs animés. D'autre part à l'intérieur de la signification de l'animalité il y a les catégories sémantiques plus précises: la désignation des êtres humains (anthroponimes) et des animaux (zoonimes), qui se distinguent par l'indice ***b****:* quelques espèces des pronoms *(qui est−ce?)* corrèlent seulement avec des personnes.

On distingue encore les substantifs de groupes, qui désignent l'ensemle des hommes et des animaux. Tels sont les groupes humains: classe, troupe, détachement; les établissements: municipalité, gouvernement; les noms collectifs: humanité, bourgeoisie. Les indices ***a*** et ***b*** les rapprochent avec les substantifs inanimés. On peut les remplacer par le pronom personnel y: *(Dans cette municipalité) on y trouve beaucoup d'élus de partis de gauche.* Et les indices ***c*** et ***d*** − avec les substantifs animés: *La municipalité a décidé de construire une école ;*

3) la distinction entre les noms <u>concrets</u> et <u>abstraits</u> se fait du point de vue de sens. Les noms concrets représentent des individus, des objets, des actes pouvant être connus isolément, très souvent par les sens, mais non uniquement par eux, pouvant en tout cas être dénombrés: *un homme, une table, un saut.*

Aux noms abstraits correspondent des états, des qualités, des idées que l'esprit saisit, définit, caractérise: *sottise, nonchalance, chaleur.*

La plupart des noms abstraits ne s'emploient qu'au singulier. Cependant, certains d'entre eux, employés au pluriel, prennent figure d'objets ou d'actes définis, nombrables, et ont dans cet emploi une valeur concrète:

Les nonchalances de sa beauté (Molière)

Cet homme−là a pour moi de bontés que l'on ne devinerai jamais (Molière).

La distinction entre les noms concrets et abstraits est importante pour l'emploi des formes du nombre et des articles, ainsi que pour les fonctions syntaxiques: les noms abstraits jouent le rôle du complément circonstanciel plus souvent que les autres ;

4) la distinction des noms <u>discrets</u> («nombrables») et <u>continus</u> («non−nombrables») est capitale pour l'emploi des articles, notamment de l'article dit partitif, et des formes du nombre. Les premiers désignent des objets à limites précises qui ne peuvent pas être divisés sans perdre leurs qualités *(chien, table),* les seconds nomment les manières sans limites définies, qui peuvent être divisées en parties plus petites sans préjudice pour leur structure *(eau, cuir).*

Il faut noter que parmi les noms indiscrets on trouve des noms uniques qui désignent des objets qui ne peuvent pas se compter, étant uniques, et d'autre part, les noms abstraits sont aussi non−nombrables ;

5) le fonctionnement du pluriel fait distinguer parmi les noms concrets discontinus le groupe des noms uniques qui désignent des objets uniques *(ciel, soleil, paradis).* Ils diffèrent des noms propres par le fait qu'ils expriment une notion, bien que celle−ci ne recouvre qu'un seul objet, alors que les noms propres ne sont que des appelations individuelles ;

6) à l'intérieur des noms concrets on met à part les noms collectifs qui peuvent être nombrables s'ils désignent un groupe d'objets *(troupe, nombre de soldats; municipalité, ensemble des élus)* ou non−nombrables, dénommant un ensemble décomposable en unités homogènes *(poussière, faite d'un nombre de poussières; herbe, comprenant des brins d'herbes; humanité, ensemble de tous les hommes).* Les noms collectifs ont certaines particularités quant à l'emploi du pluriel et des articles (comparons: l'*herbe − трава, une herbe −травинка)* ainsi que sur le plan syntaxique. Les noms collectifs animés rassemblent les particularités syntaxiques des substantifs animés et des inanimés ;

7) dans la classe des substantifs nombrables on peut encore distinguer un groupe restreint de noms d'unités composées qui désignent des objets faits de deux ou plusieurs parties semblables. Ils désignent un seul objet sous forme du pluriel (*ciseaux, parents, etc.*) ;

8) enfin, tous les substantifs, au point de vue de leur comportement envers la catégorie du nombre, se divisent en deux grands groupes: ceux qui peuvent se compter et ceux qui ne le peuvent pas. Comme les termes «nombrables» et «non−nombrables» qui conviendraient bien ici, se trouvent réservés aux noms discrets et continus, on qualifiera ces deux groupes respectivement de numériques et anumériques. Sont numériques tous les substantifs communs concrets discontinus non−uniques *(chien, table, parents, tas).* Sont anumériques les substantifs qui ne se comptent pas :

a) ou bien parce qu'ils sont uniques (noms uniques, noms propres);

b) ou bien parce qu'ils ne sont pas point discontinus (noms de matière ou continus, noms abstraits).

Positions à retenir

Le nom ou le substantif est la principale partie dénominative du discours. Il est caractérisé par les trois aspects suivants: valeur sémantique, formes (catégories grammaticales), fonctions syntaxiques.

Le nom désigne des substances (choses, êtres, phénomènes), mais comme il est aussi une forme grammaticale, n'importe quelle notion peut être comprise «substantivement» pour former un substantif. C'est ainst que le nom peut exprimer aussi une qualité ou une notion abstraite. Les noms des êtres et des choses constituent le noyau de la classe des substantifs. Les noms d'action, les noms de qualité, les noms abstraits en forment la périphérie. Ils ne possèdent pas toutes les catégories du nom, sauf s'ils changent de sens. Ils remplissent les fonctions

secondaires du nom. Souvent, ce ne sont que des dérivés des autres parties du discours.

Le substantif français possède les catégories du nombre et du genre. De nombreuses grammaires y ajoutent encore la catégorie de détermination exprimée par l'article, mais comme celui−ci ne fait pas un tout morphologique avec le nom, il serait plus juste de la considérer comme catégorie syntaxique se réalisant dans le groupe nominal.

D'après leurs caractéristiques sémantiques et grammaticales déterminées en fin de compte par la nature de l'objet désigné, le nom se subdivise en sous−classes lexico−grammaticales. On distingue ainsi les substantifs: communs / propres, concrets / abstraits, numériques / anumériques, discontinus / continus, collectifs, uniques, animés / inanimés, indépendants / relatifs. Chacun de ces groupes a ses particularités quant à l'emploi des articles, le fonctionnement de la catégorie du nombre et du genre, les fonctions syntaxiques, les possibilités de se combiner avec certaines classes sémantiques de verbes et d'adjectifs.

5.3 Catégories grammaticales

5.3.1 Catégorie du genre

5.3.1.1 Formes

Il est nécessaire de distinguer la morphologie de la forme orale et celle de la forme écrite du français, J. Dubois souligne que la quantité des marques du genre est plus réduite dans le code orale que dans le code écrit. Par exemple, dans la phrase: *Cette* (f) *employée* (f) *est partie* (f) on trouve trois marques de féminin dans l'orthographe, mais aucune dans la prononciation.

Les moyens d'expression du genre du substantif et de l'adjectif varient beaucoup en passant du code écrit au code oral. Dans <u>le code écrit</u>, on trouve les procédés suivants:

• agglutination: *petit petite, ami − amie;*

• flexion (alternance): *acteur − actrice, poète −poétesse;*

• procédé analytique avec un mot−outil: *un élève − une élève, la secrétaire −la secrétaire;*

• supplétion: *taureau − vache.*

Dans <u>le code oral</u> les mêmes procédés se répartissent autrement. Les cas de *ami − amie, brun − brune* se présentent comme des agglutinations dans le code écrit, doivent être interprétés ici comme procédé analytique (le premier cas) ou alternance (second cas).

On dit souvent que le genre en français ne s'exprime pas morhpologiquement, par la forme du mot, et que seul le sens ou l'environnement sont susceptibles de déterminer le genre du nom. D'où le rôle particulier que l'on attribue à l'article dans l'expression du genre des substantifs. Il est vrai que le français n'a pas de flexions spécifiques du genre pareilles à *− а, −я* (féminin) et *−о, −е* (neutre) en russe, encore que la présence de ces terminaisons ne rend pas

toujours le genre assez évident (par exemple, en russe, on trouve des mots tels que *судья* ou *плакса,* qui sont masculins malgré leur désinence; des mots en − *ь* qui peuvent appartenir aux deux genres: *сталь* mais *рояль).* Des recherches ont montré que la forme phonique du substantif français n'est pas indifférente pour le genre. 70,4 % des noms se terminant par [õ] sont féminin. La probabilité augmente à mesure que la terminaison prend du volume: la proportion des féminins s'élève à 91,5 % la terminaison [jõ]. Les tests psycho−linguistiques ont prouvé que les francophones sont sensibles aux terminaisons orales pour la détermination du genre grammaticale.

La nature grammaticale de l'opposition des formes du masculin et du féminin (type: [ba] / [bas]) peut être interprétée de trois façons différentes:

a) on dit généralement que le féminin se forme sur le masculin. Si dans le code écrit le féminin dérive du masculin, c'est le contraire pour le code oral. La forme du féminin est morphologiquement non−marquée, elle se retrouve dans toute la famille des mots *(grand − grandir − grandeur, etc.),* alors que la forme du masculin n'est propre qu'à cette forme. C'est pourquoi on peut dire que dans le français écrit le masculin dérive du féminin par la suppression de la consonne finale.

b) on peut y voir au contraire une sorte d'agglutination: l'adjonction d'une consonne à la forme du féminin. Il y a dix consonnes susceptibles de marquer le féminin des noms substantifs et adjectifs: *petite, ronde, basse, épouse, blanche, franque, longue, soûle, gentille, louve.*

c) à la différence de l'adjonction de «e» au féminin dans le code écrit l'adjonction des consonnes dans le code oral n'a pas un caractère régulier. Les dix consonnes mentionnées ci−dessus ne sont pas réparties de façon égale [v], [l] ou [j] s'ajoutent à un seul mot chacun *(louve, soûle, gentille)* alors que [t], [s] ou [z] forme les féminins de grandes séries de mots. Les mêmes consonnes apparaissent à la dérivation *(loup − louveteau; petit − petitesse; époux − épousailles).* Tout ceci permet de conclure qu'en français oral de nombreux thèmes ont deux formes: une forme tronquée (à la finale vocalique), employée au masculin, et une forme élargie (à finale consonantique) servant à produire le féminin ou les mots dérivés. Dans les liaisons avec les adjectifs apparaît la forme élargie (un gentil ami; un petit enfant) ou bien une troisième forme, à finale consonantique, mais différente de la première. Comparons: *le bas* [ba] *monde* (masculin); *de bas* [baz] *étage* (masculin en liaison), *de basse* [bas] *origine* (féminin).

Vu ceci, on pourrait dire que le féminin n'est pas dérivé du masculin, ni le mascuilin − du féminin, mais que les deux procèdent de deux formes se distinguant par les alternances: zéro / − consonne. On devra ranger ce procédé dans la flexion intérieure.

La flexion, dans le code écrit, est présentée dans les oppositions des suffixes: −(t)eur / −(t)rice; −eur / −euse. On peut y ajouter les cas où la formation du féminin est accompagnée d'alternances graphiques: *frais / fraîche; tiers / tierce* (flexion intérieure). Dans le code oral la flexion intérieure se forme par des alternances de voyelles accompagnant l'adjonction de la consonne finale au féminin: *copain − copine; écolier − écolière; beau − belle, etc.*, ou, plus rarement,

par des alternances de consonnes: *veuf − veuve, chanteur − chanteuse.*

Face à l'insiffiisance des moyens morphologiques ou syntaxiques d'expression du genre, la langue recourt à des moyens lexicaux, en employant des mots tels que *femme, dame, madame; mâle et femelle,* mais *une hirondelle mâle.*

J. Dubois étudie la superposition des marques du genre et du nombre en français: si le nombre est différencié, le genre ne l'est pas. Dans le code oral le nombre neutralise le genre. Le même phénomène est propre à de nombreux substantifs russes.

5.3.1.2 Fonctions des formes

On distingue les fonctions suivantes:

A Oppositions principales

Le fonctionnement de la catégorie du genre est lié à la distinction entre les substantifs animés et inanimés.

1 La catégorie du genre n'est significative que dans les substantifs animés où elle reflète la différence de sexe. Certains linguistes appellent cette fonction «genre réel ou naturel». Le choix de la forme du nom est paradigmatique: il dépend des particularités de l'objet désigné. La catégorie du genre établit une distinction entre des hommes et des femmes exerçant le même métier, appartenant à la même nation, ayant les mêmes qualités: *musicien − musicienne; Français − Française; lecteur− lectrice.* Plus rarement, les formes du genre s'appliquent à des époux: une générale (femme d'un général). Parfois, le féminin réunit les deux aspects sémantiques: *épicière* peut signifier «femme d'un épicier» et «marchande d'épices»; *impératrice* désigne «l'épouse d'un empereur» ou «la souveraine d'un empire». Dans les noms d'animaux le genre rend l'opposition entre le mâle et la femelle.

2 Dans les substantifs inanimés, la catégorie du genre n'est qu'une forme pure. Elle sert à classer les substantifs en deux groupes grammaticaux dont les particularités se révèlent syntagmatiquement (accord des adjectifs et parfois des verbes; substitution pronominale). On appelle cette fonction «genre arbitraire».

En général, le genre fait partie de la valeur lexicale des substantifs (à la différence des adjectifs). Les substantifs ne changent pas en genre, à l'opposition des adjectifs, qui changent en genre sans modification de sens. Cependant, les substantifs désignent certaines catégories d'être humains, plus rarement d'animaux, peuvent varier en genre sans préjudice pour le sens du mot. Tels sont les noms de professions *(musicien − musicienne),* de nations *(Français −Française),* etc. Il est à noter que presque toujours nous retrouvons ici les mêmes terminaisons que dans les adjectifs. Pour ces groupes de substantifs, on peut dire que le genre est **grammatical** (et significatif).

B Fonctions secondaires et interaction lexico−grammaticale

Substantifs animés

1) fonction de neutralisation. Pour les noms d'être humains, la forme non−marquée sémantiquement est celle du masculin. C'est elle qui apparaît lors de la neutralisation où l'on fait abstraction de la notion de sexe.

La neutralisation affecte souvent les noms de professions ou d'habitants. Elle est plus fréquente s'il s'agit d'un ensemble d'hommes et de femmes que pour des femmes seules.

Par exemple: *Madame X est une bonne institutrice,* mais *Les instituteurs d'une école communale (hommes et femmes).* Pour les noms d'animaux, il y a quatre possibilités:

a) la forme neutralisée (générique) est différente des dénominations des mâles et des femelles: *un mouton → un bélier(→ une brebis)*

b) le masculin est non−marqué:

un canard → un canard (→ une cane)

c) le féminin est non−marqué:

une oie → un jars → une oie

d) le sexe n'est pas distingué: *une hirondelle, un serpent.*

Dans tous ces cas de neutralisation la catégorie du genre est non−significative, son choix ne dépend pas des propriétés de l'animal comme espèce.

2) transposition sémantique, l'emploi d'un genre au lieu d'un autre n'est pas fréquent. Pourtant, il caractérise les termes offectueux: *mon chat, mon petit, appliqués à une femme.*

On peut considérer comme une transposition sémantique l'emploi des noms d'animaux dans un but de personnification. Une forme non−significative sert ici à exprimer le sexe du personnage. *Le Corbeau* et *le Renard* personnifient, dans la fable, deux hommes, deux savants, alors que *la Cigale* et *la Fourmi* représentent deux femmes, deux ménagères.

3) fonction non−significative. Les classes «genre significatif» et «substantifs animés» ne coïncident que partiellement. Beaucoup de noms d'être animés n'ont qu'une forme de genre: *professeur, ministre, serpent, hirondelle; une bête, une crapule.* Ici le genre est non−significatif. On y ajoutera également les mots féminins désignant des occupations exercées par des hommes (sentinelle, ordonnance).

Le genre de certains noms ou professions semble Etre justifié par le fait que ces professions sont exercées généralement ou exclusivement par des hommes ou des femmes. Mais l'accession des femmes à de nouvelles professions n'entrouve pas toujours le changement du genre du substantif, ce qui fait considérer ces derniers comme ne reflétant plus la différence de sexe, c'est−à−dire comme ayant un genre non−signficatif: *Madame le Maire. Sa soeur est professeur au lycée.* Comparons les formes possibles: *La consellère municipale; sa soeur est institutrice.* D'où la conclusion: l'emploi d'une forme unique est un emploi non−significatif, l'emploi généralisé d'une des deux formes qui existent est un

emploi neutralisé.

4) fonction distinctive et lexicalisation. Dans certains cas les formes du masculin et du féminin, désignant des êtres, ont pris des nuances sémantiques différentes, et ne sont plus considérées comme des formes d'un seul mot, mais comme des mots distincts. *Compagne* qui était autrefois le féminin de *compagnon* n'a pas toutes les acceptions de ce mot, et, par contre, en possède d'autres qui manquent à la forme masculine. Actuellement ce sont deux mot différents qui ne coïncident que dans certaines acceptions. La séparation sémantique de deux formes constitue le processus de lexicalisation. Le fait que le genre sert à préciser le sens du mot reflète la valeur distinctive de la forme.

Substantifs inanimés

1) fonction de neutralisation. Comme les substantifs inanimés n'ont qu'une forme de genre, le problème de la neutralisation ne se pose pas pour eux. Pourtant, même pour les substantifs inanimés le masculin est la forme non−marquée, la plus généralisée, ce qui se révèle dans le processus de substantivation. Les mots appartenant à d'autres parties du discours ne deviennent des substantifs féminins qu'à la suite de l'ellipse du substantif régissant *(une voiture automobile → une automobile,* ce qui a donné ensuite le féminin des marques de voitures: *une 4−chevaux, une Renault).* Si un mot est substantivé «directement», en dehors d'une combinaison de mots, il devient masculin: *le vrai, le toucheur.*

2) transposition sémantique. Les noms inanimés sont susceptibles, eux aussi, de personnification, et la catégorie du genre devient alors significative. Ainsi, dans la poésie de V. Hugo «La fleur et le papillon», la fleur symbolise la femme.

3) fonction distinctive. La forme du genre permet souvent de distinguer le sens du substantif. Le procédé est très fréquent parmi les substantifs inanimés. Il a plusieurs manifestations.

a) la langue n'a pas de formes homonymiques, et pourtant le genre sert à classer les mots au point de vue sémantique. Par exemple, les noms d'arbres sont masculins, ce qui conserne non seuleument les mots en −ier *(peuplier, pommier),* mais aussi les mots d'emprunt, quel que soit leur genre dans la langue d'origine *(un hévéa, un thuya);*

b) le genre distingue deux homonymes inanimés: *le livre − la livre; le somme − la somme;*

c) le genre distingue le substantif inanimé du substantif animé (dans ce dernier cas il est significatif, désignant une profession d'homme): *le mousse − la mousse, un trompette − une trompette;*

d) le substantif animé a deux genres, le substantif inanimé n'en a qu'un seul: *un jardinier, une jardinière* (personne) − *une jardinière* (chose); *un (une) secrétaire* (personne) − *un secrétaire* (chose);

e) les substantifs animés et inanimés ont chacun deux genres. Dans les terminologies techniques, les formes du genre sont exploitées pour distinguer un ouvrier et un mécanisme ou bien deux types de mécanismes (le masculin désigne un appareil, le féminin, une machine plus grosse: on a donc quatre formes:

découpeur (*ouvrier*) − *découpeuse* (*ouvrière*) *et découpeur* (*appareil*) − *découpeuse (machine).*

Positions à retenir

La catégorie du genre est très spécifique en français, surtout sur le plan de l'expression. Quant au plan du contenu, à la différence du genre des verbes et des adjectifs qui est une catégorie modificatoire, le genre des substantifs, pour la plupart des cas, est une catégorie classificatoire.

Sur le plan de l'expression, il faut distinguer la forme écrite et la forme orale de la langue. Dans la forme écrite, le genre est formé surtout par agglutination (le féminin se forme sur le masculin), puis viennent la flexion et les moyens analytiques (invariabilité du nom). Dans la forme orale, le procède analytique vient en premier lieu, l'agglutination adopte une forme inverse : c'est le masculin qui dérive du féminin par le retranchement de la consonne finale. L'invariabilité du nom augmente le rôle du groupe syntaxique dans l'expression du genre dans l'énoncé. On ne saurait prétendre cependant que le genre du nom s'exprime exclusivement par les articles.

Sur le plan du contenu, on trouve trois interprétations du sens du genre des noms: a) cette catégorie est toujours formelle, résiduelle, ne représente que l'accord syntaxique; b) elle est toujours significative; c) l'approche fonctionnelle qui distingue deux catégories de noms par rapport au genre: les noms animés, où le genre peut être significatif (genre réel ou naturel), et les noms inanimés où le genre est asémantique, formel. La régularité de la formation des féminins des noms amimés par l'agglutination ou la flexion intérieure permet de conclure que nous avons là une catégorie modificatoire.

5.3.2 Catégorie du nombre

5.3.2.1 Formes

Tout comme pour le genre, il faut distinguer les procédés d'expression grammaticale du code écrit et ceux du code oral. Ainsi, dans le code écrit on trouve:

- agglutination: *jeu− jeux;*
- flexion intérieure: *travail − travaux;*
- procédé analytique avec un mot−outil: *la voix − les voix;*
- supplétion: *oeil − yeux.*

Le même mot se voit appliquer des procédés différents dans les deux codes. Le cas fréquent *(le jeu − les jeux, la table − les tables)* se rapportent à la flexion dans le code écrit et à l'analytisme (expression de nombre à l'aide du mot−outil) dans le code oral. La nature même de l'agglutination change en français écrit le pluriel se forme sur le singulier par additions d'un −s ou d'un −x; en français oral c'est le singulier qui dérive du pluriel grâce à l'addition d'une consonne (comparons: *serf− serfs, boeuf− boeufs,* où le changement du timbre de «oeu» est

positionnel), ce qui revient à dire que le pluriel se forme par le retranchement de la dernière consonne du singulier; ou encore on peut dire que dans une liaison le pluriel est rendu par un élément agglutiné anté−posé *(leur ami − leurs amis).*

Le problème de l'expression du nombre en français oral donne lieu à des opinions contradictoires Le [z] de liaison qui se présente comme le procédé le plus fréquent, quoique instable, est considéré comme un suffixe par Damourette et Pichon, comme un préfixe par Gougenheim ou même comme un infixe par Bally. D'ailleurs, les conclusions des recherches récentes semblent confirmer qu'en dehors d'une série fermée de substantif qui maintiennent l'opposition du nombre *(cheval−chevaux),* et des expressions toutes faites *(les Etats−Unis, les Jeux Olympiques),* tous les substantifs en langue parlée sont indifférenciés en nombre quelle que soit la position où ils apparaissent. Non seulement la qualité, mais la quantité même des marques du pluriel varie dans les deux codes: Dans la phrase *Leurs filles parlent* on n'a aucune marque de pluriel dans le code oral contre trois marques dans le code écrit.

A la différence du russe, où le genre et le nombre sont exprimés syncrétiquement par un même morhpème (par exemple, −a féminin singulier ou neutre pluriel; −u féminin ou masculin pluriel; −o neutre singulier, etc.), en français le genre et le nombre sont exprimés à l'aide de morphèmes différents (par exemple, en langue écrite: −e, féminin, −s, pluriel des deux genres). Font exceptions les finales ai / aux qui représentent à la fois le genre et le nombre.

5.3.2.2 Fonctions des formes

A Oppositions principales

Quant au fonctionnement de la catégorie du nombre, tous les substantifs se divisent en deux groupes: les substantifs <u>numériques</u> (que l'on peut compter) et les substantifs <u>anumériques</u> (noms propres, noms uniques, noms continus ou non−nombrables, noms abstraits).

1) la catégorie du nombre est **significative** dans les noms substantifs <u>numériques</u>, où les formes du singulier et du pluriel reflètent les différences réelles entre l'unité et la pluralité des objets: *une table − des tables, un chien − des chiens.* L'analyse sémantique de la catégorie du nombre présente de grandes difficultés: la notion de quantité n'est pas homogène en elle−même, elle a plusieurs aspects et s'entre−mêle avec des notions telles que unicité et pluralité, nombrabilité et non−nombrabilité et indivisibilité, limitation **et** illimitation, simplicité et complexité, etc. Les aspects peuvent se relayer, se superposer en se reflétant dans l'emploi des formes grammaticales.

2) dans les substantifs <u>anumériques</u> la forme du nombre est non−significative. Ces substantifs ont généralement la forme du singulier non−marquée, qui signifie dans ce cas l'absence de l'opposition singulier / pluriel, le caractère anumérique de la substance désignée: *le soleil, le pein, la vérité.*

B Fonctions secondaires et interaction lexico−grammaticale

Substantifs numériques

1 Fonction de neutralisation

a) lors de la neutralisation, quand on fait abstraction de la quantité, on emploie de préférence la forme du singulier:

Par exemple: *L'homme est mortel* (Le fait ne concerne pas un homme quelconque, mais tous les hommes, la notion de quantité est donc supprimée).

b) Plus rarement, le pluriel est aussi employé comme le signe de neutralisation: *Les hommes sont mortels.*

2 Transposition sémantique

a) le pluriel des noms nombrables peut avoir une valeur de nom collectif. Cette modification sémantique est surtout propre:

1) aux noms de nations et de professions *(les Français, les étuduants);*

2) aux noms des fruits et, plus généralement, aux mots désignant des objets de production et de vente. A ces pluriels correspondent souvent en russe des singuliers collectifs: *un officier − les officiers (офицерство) ; un meuble − les meubles (мебель); une pomme de terre − des pommes de terre (картофель); une flamme (пламя) − des flammes (огонь).*

b) par contre, la forme du singulier exprime la singularisation: *des petits pois (горох) − un petit pois (горошина).*

3 Fonction non−significative.

Certains substantifs concrets ne s'emploient qu'à la forme du pluriel. Ils désignent le plus souvent des objets composés: *archives, échecs (jeu), hardes.*

4 Fonction distinctive et lexicalisation

a) les formes du nombre permettent de distinguer le sens des mots: *un (des) ciseau(x) (резец) − des ciseaux (ножницы), une (des) lunette(s) (подзорная труба) − des lunettes (очки).*

La lexicalisation consiste en ce que le pluriel reçoit un sens distinct de celui du singulier. Le mot qui n'a que la forme du pluriel désigne un objet composé de deux parties.

b) la lexicalisation peut être accompagnée de différences de formes: *ciel / cieux, oeil / yeux.*

c) la lexicalisation de la forme du nombre peut avoir lieu au sein d'expressions phraséologiques: *être sur pied* (comparons en russe *быть на ногах); avoir le pied à l'étrier, mettre à pied, de pied en cap* (russe – *с ног до головы), avoir le pied marin et avoir les pieds mollets,* bien qu'il s'agisse partout de deux pieds.

Substantifs anumériques

1 Fonction de neutralisation.

Le nombre n'étant pas significatif pour les noms anumériques, on y trouve le plus souvent la forme du singulier, forme non−marquée. Le caractère non−marqué, plus généralisé de cette forme par rapport au pluriel, se confirme par le fait qu'elle est employée lors de la substantivation des autres parties du discours: *le vrai, le déjeuner, etc.* La forme non−marquée du pluriel est propre à quelques pluralia

tamtum (la forme du pluriel) anumériques. Le plus souvent, ils désignent:

a) des cérémonies: *fiançailles, accordailles, etc.;*

b) des sommes d'argent: *frais*, *honoraires, etc.;*

c) des objets composés: *décombres, entrailles, etc.*

Ici la forme du pluriel est non−significative.

De même dans certains noms propres: *les Alpes.*

2 Transposition sémantique.

Toute substance non−nombrable peut devenir nombrable si elle est considérée au point de vue de ses qualités ou bien de ses composants. Par exemple, *le soleil est unique,* et partant, anumérique. Mais il peut avoir plusieurs aspects: *il peut être pâle ou ardent, il peut se coucher ou se lever, etc.* En présentant chacun de ces aspects comme une notion à part, l'esprit humain arrive à «pluraliser» le soleil, à former une classe de «soleils» qui deviennent numériques. La division en portions (dans l'espace ou dans le temps) forme également une classe d'objets numériques. Chaque jour le soleil se lève et se couche. Chacune de ces apparitions peut être considérée commer un soleil à part, ce qui a permis de dire au poète: *«Après tant de soleils qui ne reviendront plus»* (Leconte de Lisle). Si dans ces acceptions le mot «soleil» ne change pas de sens, en renvoyant au même objet, centre de notre système planétaire, il peut devenir nombrable (numérique), étant appliqué à d'autres objets qui ne sont pas uniques ou non−nombrables; le même mot, soleil peut désigner un autre céleste en général.

On distingue deux cas où un mot anumérique reçoit la marque du pluriel.

A Le mot ne change pas de sens, mais il acquiert une nuance stylistique, la forme du pluriel souligne divers aspects de la manifestation de l'objet.

B Le mot change de sens en désignant un objet numérique, non−numérique, nombrable.

3 Effets stylistique.

La mise au pluriel des substantifs anumériques, appelée la pluralisation, et qui est beaucoup plus répandue en français qu'un russe, sert à conférer une valeur discontinue aux objets continus. La discontinuité, observée dans le temps et dans l'espace, revêt trois formes essentielles:

a) l'objet est représenté comme se divisant en parties (portions) ou, pour les actions, comme des événements qui se suivent: *la bière (boisson) − deux bières (deux portions de bière); des rires (plusieurs éclats de rire qui se suivent).*

b) l'objet est représenté sous des aspects différents: *les tendresses − diverses manifestations de la tendresse; des rires − des éclats de rire (même simultanés) de plusieurs personne.*

c) le pluriel souligne le volume ou l'intensité de l'objet (le pluriel dit augmentatif), comparons: *la neige et les neiges, la douleur et les douleurs, le ciel et les deux.*

Changement de sens. Les noms anumériques peuvent recevoir la forme du pluriel à condition de subir une modification de sens:

a) noms uniques: *la lune − les lunes de Mars* (extension de sens);

b) noms propres: *des Napoléons* (métaphore: des hommes pareils à Napoléon), *des Corots* (métonymie: des oeuvres du peintre). Des cas tels que *les*

Thibault, les Bourbons, les deux Allemagnes, etc., doivent être considérés comme des emplois réguliers du pluriel, car ces noms propres s'appliquent à plusieurs objets d'une même espèce et sont donc numériques.

c) noms continus (de matière) mis au pluriel désignent des espèces: les eaux minérales; des objets faits d'une matière: *des bronzes* (métonymie). Les noms collectifs désignent au pluriel les particules dont la matière est faite: *des poussières (пылинки).*

d) le pluriel des noms abstraits désigne métonymiquement les objets et les personnes porteurs d'une qualité: *des beautés, des gloires.*

3) fonction distinctive. La forme du nombre sert à distinguer le sens des noms anumériques: *l'humanité (человечество, гуманность),le pouvoir (власть), les pouvoirs (полномочия, власти).*

Positions à retenir

La catégorie du nombre des substantifs est très spécifique en français. Sur le plan de l'expression, elle se caractérise par l'irrégularité de ses formes, notamment dans la langue parlée. La langue écrite emploie principalement, pour l'expression du pluriel, le procédé d'agglutination (adjonction de la lettre −s ou −x), qui ne se prononce pas; à l'oral, le pluriel ne s'exprime pas souvent, ou se reconnaît aux liens syntaxiques. La nature grammaticale du [z] de liaison fait l'objet de discussions théoriques.

Le contenu de la catégorie du nombre présente de grandes difficultés, en premier lieu à cause de l'existence de l'article partitif ; la sémantique du nombre et de l'article a pour base la nombrabilité des objets. Deux oppositions: continuité / discontinuité (d'ordre lexical surtout) et unicité / pluralité (d'ordre grammatical) s'enchevêtrent, sont exprimées à l'aide des formes du nombre et des articles (le, les un, des, du).

Sur le plan du contenu tous les substantifs se divisent en deux grands groupes: noms numériques (noms d'êtres, d'objets discontinus) et anumériques (noms de matière, noms uniques, noms collectifs, noms abstraits, noms propres). Pour les noms numériques, la catégorie du nombre est sémantique : elle exprime l'opposition singulier / pluriel. Dans les noms anumériques elle est formelle, asémantique. Lors de la recatégorisation, c'est−à−dire du passage du nom d'une sous−classe à une autre, celui−ci peut recevoir ou perdre la possibilité de prendre la marque du pluriel.

Outre sa fonction primaire qui consiste à exprimer l'opposition singularité / pluralité, la catégorie du nombre peut remplir des fonctions secondaires. Ce sont la neutralisation (où le mot exprime un sens générique), la transposition (l'emploi du pluriel avec des mots anumériques) et la fonction asémantique distinctive. En cas de neutralisation on emploie de préférence la forme du singulier, forme non marquée. En cas transposition, le pluriel peut exprimer la pluralisation, la diversification des objets, l'itération de l'action ou, enfin, l'intensité.

5.4 Fonctions syntaxiques

Les fonctions syntaxiques primaires du substantif sont celles qui sont liées à sa fonction sémantique qui est de désigner les substances. Ce sont:

− la fonction de sujet: *Le chien posa ses deux pattes sur la pantoufle de M. Bergère.* (A. France);

− la fonction d'objet direct ou indirect: / il / *donne un livre à son ami.*

− la fonction d'attribut classificateur: *Le chien, dit M. Bergeret, est un animal réligeux.* (A. France); ou l'identificateur: *Paris est la capitale de la France.*

− la fonction de complément circonstanciel substantival d'agent: *La maison est construite par les ouvriers;* d'instrument: / il / *écrit avec un crayon;* de lieu: / il / *a posé la lampe sur la table;* de temps: *Je l'ai vu l'année dernière.*

− la fonction d'apostrophe: *Sois sage, ô ma douleur, et tiens−toi plus tranquille.* (Baudelaire);

Les fonctions syntaxiques secondaires sont celles où le nom se substitue à d'autres parties du discours. Ce sont:

− la fonction d'attribut déterminatif: / il / *est bon enfant.*

− la fonction d'épithète: *table de bois;*

− la fonction de complément circonstanciel de mode: / / *écoule avec attention.* La combinaison d'un nom abstrait avec une préposition est ici une transposition de l'adverbe *(= attentivement);*

− la fonction de complément circonstanciel de cause: *Nous sommes ici par la volonté du peuple;* de condition: *Sans votre aide je n 'aurais pu finir;* de concession: / / *a été élu malgré son absence.* Ces compléments, marquant les relations entre le procès exprimé par le verbe−prédicat et une autre action, remontent à des propositions subordonnées. On y trouve généralement des noms abstraits qui sont des formes transposées de verbes (ou de locutions verbales), pour lesquels l'expression d'une action est la fonction primaire *(= parce que le peuple le veut; = si vous ne m'aviez pas aidé; = quoiqu'il fut absent.)* Si des noms concrets se présentent dans ces fonctions, c'est à la suite de l'omission d'un verbe qui se rétablit facilement lors d'une transformation: *A défaut de piano, il s'accompagnerait à la guitare. (= comme il n 'a pas de piano); Il est parti malgré ses parents (= bien que ses parents voulussent l'en empêcher).*

Position à retenir

Le nom est la partie du discours la plus polyvalente de toutes. Ses fonctions primaires découlent de sa fonction sémantique qui est celle de désigner les substances. Ce sont: le sujet, les objets directs et indirects, les attributs identificateur et classificateur, l'apposition, l'apostrophe, les compléments d'agent, de lieu et de temps. Dans ses fonctions secondaires, il se substitue à d'autres parties du discours ou bien à des propositions entières. Ce sont: l'attribut déterminatif, l'épithète, les compléments circonstanciels de manière, de cause, de concession, de condition, de but. Elles sont remplies surtout par des noms appartenant à la périphérie de la classe.

5.5 Substantivation (ou nominalisation)

En étudiant les substantifs il faut distinguer, d'une part, les transpositions pures (sans changement de sens) et les transpositions sémantiques (avec changement de sens), et d'autre part, la substantivation morphologique (le mot transposé devient un vrai substantif) et la substantivation svntaxique (la forme transposée est un synonyme syntaxique du substantif).

Verbe − substantif

A Lors de la transposition pure le substantif désigne l'action elle−même, il correspond à un verbe intransitif (passif ou pronominal) ou à un verbe transitif. Dans le premier cas le verbe se rapporte généralement au sujet de l'action *(l'ouvrier travaille − le travail de l'ouvrier)*, dans le second − à l'objet direct de l'action *(l'ouvrier travaille le bois − le travail du bois par l'ouvrier).* Le moyens de substantivation sont:

a) la dérivation. Les suffixes les plus répandus sont: −tion (−sion): *formation, discussion;* −âge: *atterrissage;* −ment: *changement;* −ure: *coupure;* −is: *gazouillis;* −ance: *surveillance*

b) la convertion à partir de la base verbale *(crier → le cri)*, du participe passé *(l'arrivée, le glissé),* du participe présent *(Voilant),* de l'infinitif *(le dîner)* et de la forme personnelle *(le cessez−le−feu);*

c) la supplétion: *tomber−chute.* On peut souvent recourir à ce procédé dans le discours pour remplacer le verbe d'une proposition subordonnée par un substantif: *Elle l'irritait par ce qu'elle disait → Elle l'irritait par ses paroles.*

Moyens de substantivation syntaxique formant des synonymes syntaxiques des noms verbaux dans le discours:

a) les mots−outils: *que, ce que, ce qui.* Par exemple: *Alfred espère qu 'il réussira → Alfred espère la réussite.* La proposition *qu'il réussira,* qui occupe une place du substantif après un verbe transitif, est considéré comme un élément substantival. La base sémantique en est constituée par le verbe *réussira,* alors que la conjonction que sert de transpositeur permettant au verbe de faire fonction de substantif;

b) les mots désémantisés. C'est surtout l'élément le fait, qui joue le rôle de nominalisateur et qui rend possible la réunion de deux phrases en une seule. Par exemple: *Pierre est arrivé hier à Paris. Cela m'a surpris. L'arrivée de Pierre hier à Paris m'a surpris,* ou *Le fait que Pierre est arrivé hier à Paris m'a surpris.*

Les différents procédés peuvent s'employer comme des synonymes: *il n'est pas là. Cela m'inquiète. Qu'il ne soit pas m'inquiète. Son absence m'inquète.*

B Lors de la transposition sémantique le verbe reflète le rapport entre l'action même et l'un de ses actants (sujet, objet, etc) ou circonstance (manière), ce qui fait naître ce sens supplémentaire qu'acquiert le nom tiré du verbe.

Le nom d'agent (qui reflète le lien: sujet−verbe) est formé par une gamme de suffixes, dont le plus usité est −eur (−teur): *travailleur,* ou bien par la substantivation du participe *(un militant, un envoyé spécial).*

Le nom d'objet (de chose), reflétant le lien: action−objet direct, dérive sématiquement du nom d'action. Comme le substantif du verbe transitif se rattache à l'objet direct, il prend facilement le sens de résultat ou l'objet de l'action. Par exemple: *construction* signifie le fait de construire (строительство) et la chose qu'on a construite (постройка). C'est pourquoi le nom de chose peut se former à l'aide des mêmes suffixes que le nom d'action. Plus rarement, il se trouve avec un suffixe spécialisé: *combinat.*

Le nom du destinataire (le lien: action−objet indirect) se forme à l'aide du suffixe −aire. Comparons: *donner − donateur* (sujet) et *donataire* (celui à qui l'on donne).

Le nom d'instrument est formé à l'aide du suffixe spécialisé −oir(e): *passoire, pressoir,* ou des suffixes diminutifs: *éprouver − éprouvette.* Ils dérivent aussi par voix sémantique des noms d'agent, ou sont formés à l'aide des mêmes suffixes: *calculateur, moissonneuse − batteuse.*

Le nom de lieu possède un suffixe spécialisé −toire: *observer − observatoire.* Mais il peut être obtenu par un glissement de sens d'un nom d'action: *entrée, passage* (action et lieux).

Enfin, quelques substantifs verbaux désignent le mode de l'action: *allure* (manière de se déplacer).

Pour toutes ces catégories sémantiques, on peut former dans le discours des constructions synonymiques à l'aide des mots−outils ou des mots désémantisés. Par exemple: pour le nom d'agent: *les dîneurs, ceux qui dînent, les gens qui dînent.*

Adjectif− substantif

Moyens de transposition pure:

a) la dérivation. Les suffixes les plus employés sont: −(i)té: *clarté;* −ie: *folie;* −esse: *jeunesse;* −eur: *lourdeur;* −ude: *exactitude;* −ise: *bêtise;* −ance: *vaillance.;*

b) la conversion: *le vrai;*

c) les mots désémantisés: *caractère, esprit, qualité, etc.*

A la suite d'une transposition sémantique le nom de qualité désigne une manifestation de la qualité donnée *(une folie=un acte de folie),* des êtres ou des choses qui en sont les porteurs: *des jeunes, un malade, une jeunesse (= jeune personne) du rouge (à lèvres).* La conversion produit une transposition sémanique surtout en cas d'ellipse du substantif: *l'oral (l'examen oral), la nationale (la route nationale).*

Adverbe − substantif

Cette transposition se fait généralement par la conversion: *le bien, le dessus.*

Position à retenir

Un substantif peut être formé à partir de toute autre partie du discours, même des mots−outils.

5.6 Problèmes en discussion

En parlant des indices du nom comme partie du discours les linguistes signalent, avant tout, son caractère sémantique très varié: les noms peuvent désigner un objet, une matière, une personne, une notion, une action, une qualité, etc. La sémantique des noms détermine souvent leurs formes morphologiques et leur comportement fonctionnel. C'est là qu'on peut trouver des problèmes liés aux particularité formelles et fonctionnelles de certains groupes de noms.

L'espèce des substantifs français étant hétéroclite, il n'est pas toujours facile de les classifier. Pour grouper les noms on se sert souvent de critères différents. On peut classer les noms selon leur origine, leur structure, leur sens, leur extension, leur caractère discontinu ou continu, etc. Les caractéristiques sémantiques et grammaticales (morphologiques et syntaxiques) permettent de dégager plusieurs sous−classes lexico−grammaticales des noms: communs / propres *(ville / Moscou);* animés / inanimés *(homme / cahier),* concrets / abstraits *(table / patience);* nombrables / non−nombrables *(chien, table / eau, cuir);* uniques / non−uniques *(ciel, soleil / nuage, feuille)* et d'autres.

Toutes les sous−classes de substantifs ont leurs traits particuliers dans le fonctionnement des catégories grammaticales, elles ont des indices syntaxiques différents (leur possibilité de se combiner avec l'article et d'autres déterminatifs, leurs fonctions syntaxiques, leur possibilité d'être remplacées par certains pronoms, etc.).

Parmi les catégories grammaticales du nom on range d'habitude les suivantes: genre, nombre, détermination. Pourtant, les uns n'en retrouvent que deux catégories morphologiques (genre et nombre), d'autres prétendent que celle de détermination est une catégorie syntaxique, l'article n'étant pas morphème.

La catégorie du genre n'est significative que pour les substantifs animés où elle reflète la différence de sexe. Cette catégorie établit notamment une distinction entre les hommes et les femmes exerçant le même métier, appartenant à la même nationalité, ayant les mêmes qualités: *lecteur−lectrice, bohémien−bohémienne.* Elle marque un mâle ou une femelle pour les noms d'animaux. Cependant il existe quantité de noms animés (de personnes) pour lesquels distinction du sexe est neutralisée: *une connaissance, une personne, un témoin* (homme et femme), etc.

Dans la langue française, on trouve même des exemples où le genre féminin est attribué aux noms désignant certaines occupations d'hommes et vice−versa: *une recrue, une sentinelle,* mais *un mannequin.* Il y a tout un groupe de noms marquant des professions qui ne s'emploient qu'au masculin: *docteur, écrivain, peintre,* etc. Pour désigner le féminin on a recours au lexique spécial: *madame le docteur, plusieurs écrivains−femmes,* etc. Quant aux noms d'animaux leur genre porte souvent un caractère arbitraire: *un lion,* mais *une panthère; un moineau,* mais *une merle, un serpent,* mais *une girafe,* etc.

Pour les substantifs inanimés, la catégorie du genre n'est qu'une forme pure. On l'appelle genre arbitraire ou genre grammatical par opposition au genre naturel des noms animés.

Dans les noms non−animés le genre peut être considéré comme une

catégorie sémantique, ce qui facilite souvent la formation des mots nouveaux par un simple changement de genre: *un radio − une radio, un poste − une poste.*

Le caractère formel du genre pour les noms non−animés et son caractère sémantique pour les noms animés, les moyens linguistiques de l'exprimer, posent, d'une part, le problème de la définition du genre comme une catégorie morphologique, syntaxique ou sémantique. D'autre part, le double caractère de la catégorie du genre n'est pas toujours remarqué par certains linguistes: il n'y a que les substantifs animés qui varient en genre.

La catégorie du nombre rend l'idée de singularité ou de pluralité, mais aussi celle de quantité. Toutes ces valeurs forment un système où les objets sont présentés comme nombrables dont la quantité est plus ou moins déterminée. (L. I. Ilia). Cette catégorie, fondée sur la différenciation réelle des objets qui peuvent être comptés, est considérée comme catégorie sémantique (V. G. Gak).

A l'intérieur des noms non−comptables, le nombre est une catégorie asémantique, vu l'absence de l'opposition principale singulier / pluriel. Parmi les noms qui ne se prêtent pas à être comptés, on peut distinguer les noms qui ne s'emploient qu'au pluriel (pluralia tantum): *les ténèbres, les obsèques, les ciseaux,* et ceux qui ne s'emploient qu'au singulier: noms de matière *(fromage, lait, beurre);* noms de qualités abstraites *(amour, tendresse, courage, patience);* noms désignant un ensemble d'entités *(la population, la foule, le feuillage, le troupeau):* noms de classes *(la bourgeoisie, l'humanité),* etc.

Il n'y a qu'une quantité restreinte de noms qui possèdent le paradigme morphologique (synthétique) du nombre (l'expression du nombre par la flexion interne: *cheval−chevaux, travail − travaux* ou bien par le changement du radical: *oeil − yeux.*

Dans la plupart des cas le nombre du substantif est exprimé par un moyen analytique ou syntaxique (article ou déterminatif, accord de l'adjectif ou du verbe: *un ami − des amis, ces amis; genre grammatical − genres grammaticaux; quelques revues qui viennent d'apparaître).*

La flexion s (x) du pluriel ne reste qu'une marque de pluriel dans le code écrit, sauf certains cas où elle se prononce dans la liaison. Cela fait que parmi les procédés de l'expression le rôle prédominant du nombre appartient aussi aux procédés analytiques et syntaxiques.

Pour certains linguistes, la détermination est la troisième catégorie grammaticale du substantif français, elle «est un des moyens virtuels dont les substantifs sont porteurs» (E. A. Référovskaïa, A. K. Vassiliéva). On insiste pourtant sur le caractère syntaxique de cette catégorie qui trouve son expression dans le syntagme nominal (V. G. Gak).

Pour d'autres, la détermination est «la fonction assurée par la classe des déterminants et consistant à actualiser le nom, c'est−à−dire à lui donner la propriété de nom défini ou indéfini» (J. Dubois).

En tant que catégorie du nom la détermination vise à établir un lien entre le nom et son réfèrent. Ainsi l'emploi de l'article défini ou indéfini devant le même nom peut nous renvoyer aux situations différentes, en nous renseignant sur les caractères divers de l'objet en question. Comparez: *Passez−moi le livre* et

Passez−moi un livre. On discute beaucoup le contenu de la détermination en dégageant diverses oppositions qui la constituent (défini / indéfini, général / individuel et d'autres). Toutes ces oppositions sémantiques se manifestent dans l'opposition des formes des articles et des déterminatifs. Donc, il s'agit dans ce cas des moyens analytiques ou syntaxiques employés pour exprimer cette catégorie grammaticale.

Vu ses caractéristiques, le nom est une partie du discours qui peut assumer n'importe quelle fonction syntaxique dans la proposition: sujet − *Le livre est l'ami de l'homme;* complément d'objet direct − *Je lis un livre,* complément d'objet indirect − *Je lis un livre à mon fils;* complément d'agent et d'instrument − *La lettre est écrite par son frère. Il l'a écrite avec un stylo;* apposition − *Ma tante, musicienne de talent, a beaucoup voyagé;* complément circonstanciel de lieu − *Ils se sont rencontrés tout près du théâtre,* complément circonstanciel de temps (sens absolu du temps) − *Le soir on ne voit plus rien;* mise en apostrophe − *Approchez, mes enfants,* etc.

Parmi ces fonctions on distingue celles qui sont propres au nom comme partie du discours exprimant une notion d'objet. Mais il y en a d'autres qui rendent le caractère, de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe. Les fonctions qui mettent en valeur les caractéristiques principales du nom en tant que partie du discours sont appelées ses fonctions primaires. Ce sont en premier lieu, les fonctions de sujet, de complément d'objet direct, de complément d'objet indirect.

Par contre, les fonctions de complément attributif, de complément circonstanciel de manière, de complément circonstanciel de cause et certaines autres sont, pour le nom, secodaires. On discute la hiérarchie des fonctions syntaxiques, leurs rapports avec les parties du discours. Pourtant, on peut constater une correspondance nette entre les groupes sémantiques de noms et leurs fonctions syntaxiques. Les noms appartenant au noyau de la classe des noms sont employés, de préférence, en fonctions primaires, tandis que les noms situés à la périphérie de cette partie du discours (désignant des notions abstraites, par exemple) sont faciles à être employés en fonctions secondaires (V. G. Gak).

Conclusion

Ayant étudié en détail le sujet «Le nom en français», on peut faire la conclusion que cette partie du discours sert à désigner une notion de la nomination d'objet et celle est révélée d'après la valeur sémantique, morphlogique et syntaxique. D'après l'aspect sémantique la notion d'objet exprimée par le substantif est une abstraction grammaticale qui embrasse les mots désignant les êtres animés, les objets inanimés, les actions, les sentiments, les notions abstraites. D'après nous le substantif français est caractérisé par les catégories grammaticales suivantes: genre et nombre.

Dans la proposition les fonctions syntaxiques du nom sont nombreuses. Il existe: les fonctions primaires, qui sont liées à la fonction sémantique qui est celle de désigner les substances, et les fonctions secondaires où le nom se substitue à d'autres parties du discours.

Questionnaire

1 Quel est l'ensemble des traits distinctifs du nom français?

2 Par quels aspects est caractérisé le substantif?

3 Qu'est−ce que c'est que «le noyau» et «la périphérie»?

4 Quelles sont les catégories grammaticales du nom?

5 La catégorie de détermination du nom est−ce une catégorie morphologique?

6 Pourquoi il existe les fonctions syntaxiques primaires du substantif et les fonctions syntaxiques secondaires? 7 En quelles classes lexico−grammaticales se subdivise le nom?

8 En quoi consiste le double caractère de la catégorie du genre?

9 Sur quelles oppositions sémantiques se base la catégorie du nombre?

10 La différenciation du code orale et du code écrit du français, quel rôle joue−t−elle dans l'expression des catégories morphologiques du nom?

11 Qu'est−ce que c'est que «la substantivation»?

6 Conférence 6

Verbe

Plan

6.1 Définition sémantique et formelle du verbe. Paradigme du verbe français

6.2 Sous−classes lexico−grammaticales du verbe. Classification des verbes d'après leur valence

6.3 Catégories grammaticales prédicatives

6.3.1 Catégorie du mode

6.3.2 Catégorie du temps et la notion d'aspect

6.3.4 Catégories de la personne, du nombre, du genre

6.4 Catégories grammaticales essentiellement verbales

6.4.1 Catégorie de la corrélation de temps

6.4.2 Catégorie de la voix

6.5 Fonction syntaxique du verbe à la forme personnelle

6.6 Formes impersonnelles du verbe

6.1 Définition sémantique et formelle du verbe. Paradigme du verbe français

Le mot «verbe» provient du mot latin «verbum, i (n)», qui signifiait «la parole». Le verbe est une partie du discours qui sert à désigner une action (fermer, lire, entrer), une existence (exister), un procès (grossir, changer), un état (dormir), des rapports (aimer, connaître, avoir, coûter). Le procès ou l'état peut être désigné aussi par le substantif (la lecture, l'amour, l'arrivée). A la différence du nom le verbe représente l'action comme un processus se déroulant dans le temps. A ce propos **G. Guillaume** a dit: «Le propre du verbe est d'être sous−tendu de temps».

En grammaire traditionnelle un paradigme verbale est l'ensemble typique des formes fléchies que prend un morphème lexical combiné avec ses désinences verbales selon le type de rapport qu'il entretient avec les autres costituanls de la phrase, selon le nombre, la personne, le temps. La conjugaison (provient de «pronom conjoint») est la marque morphologique principale du verbe. Le système paradigmatique du verbe français contient 92 formes s'il s'agit de la langue écrite, dans la langue parlée le nombre de formes se réduit à 68.

6.2 Sous−classes lexico−grammaticalcs du verbe. Classification des verbes d'après leur valence

On distingue différentes sous−classes lcxico−grammaticales du verbe.

D'après leur indépendance sémantique et grammaticale les verbes se divisent en:

− verbes significatifs, qui désignent les actions, les états et remplissent les fonctions du terme indépendant de la proposition (Le printemps arrive. Le soleil

brille.);

− verbes auxiliaires, qui se désémentisent et perdent leur indépendance syntaxique, ils servent à former les temps composés, la voix passive. Ils jouent le rôle de signes purement grammaticaux. ***Etre et avoir.*** (Le train est arrivé. Le garçon a paru. Ce texte est tiré de l'article. Elle est là−bas − l'existence. Il a une sœur− la possession).

− verbes semi−auxiliaires, qui ne perdent pas totalement leur valeur sémantique et forment avec le verbe significatif un ensemble transitoire. ***Venir, aller, vouloir, pouvoir, devoir, savoir, etc.*** (Je dois le l'aire).

D'après le mode d'action on distingue les verbes imperfectifs / duratifs / sans terme fixe et ceux perfectifs / terminatifs / à terme fixe. Les verbes imperfectifs marquent les actions envisagées dans leur cours et qui n'ont pas de limite naturelle (vivre, travailler, aimer, estimer, courir). Ils peuvent s'employer avec les adverbes «encore, ne... plus». Les verbes perfectifs désignent les actions, qui ne peuvent pas durer infiniment (naître, mourir, entrer, tomber, oublier). Les limites entre ces verbes ne sont pas strictes. Le même verbe peut être perfectif et imperfectif («comprendre» − imperfectif et perfectif).

D'après la possibilité d'avoir un complément direct on dégage les verbes transitifs directs (chanter, raconter), transitifs indirects (obéir à qn, parler à qn de qch) et intransitifs (nager, dormir). Le même verbe peut passer d'une classe à l'autre (Il applaudit l'acteur. Il applaudit à cette décision. Il sort de la pièce. Il sort une lettre de sa poche).

Ici il faut introduire la notion de valence. La valence est la possibilité combinatoire du verbe. Elle peut être obligatoire (Il a un frère) et facultative (Il lit une lettre).

D'après leur valence **L. Tesnière** distingue les verbes **avalents. monovalents, bivalents et trivalents**.

L'action du verbe avalent est concentrée sur le sujet et ne vise aucun objet (Il dort. Je suis née. Tu marches). Les verbes monovalents ont un complément direct (Elle prépare le repas). Les verbes bivalents ont 2 compléments: direct et indirect (Je vends ma voiture à mon voisin). Les verbes trivalents sont plutôt des constructions, où le troisième complément est facultatif (Il traduit un article de l'anglais en russe).

Comme vous pouvez remarquer, il n'y a pas de limites strictes entre les groupes de valence. Le même verbe peut passer d'un groupe dans un autre. Cela mène aux changements syntaxiques et parfois sémantiques (dormir endormir qn la préfixation; sortir −− faire sortir qn − le verbe−outil; l'enfant pleure il pleure dans mon cœur − le verbe personnel / impersonnel; on invite Jean − Jean est invité − la voix active / passive; il lave les mains il se lave le verbe pronominal).

6.3 Catégories grammaticales prédicatives

Les catégories grammaticales dégagées dans le système verbal ne sont pas homogènes du point de vue de leur extention grammaticale. Il existe des catégories prédieatives − le mode, le temps, la personne qui sont liées à la pédicativité

syntaxique et ne sont propres qu'aux formes personnelles.

a) catégorie du mode

Le problème du mode est étroitement lié à une notion plus large, celle de la modalité. La modalité est caractérisée comme le rapport de renonciation à la réalité du point de vue du sujet parlant. La modalité peut être exprimée par le sens lexical du verbe, les formes verbales morphologiques. Le dernier cas représente le mode. Il est évident qu'il y a plus de modalités que de modes. Les sens modaux sont multiples: réalité, irréalité, éventualité, doute, désir, hypothèse, prière, conseil, etc. Alors, le mode est une catégorie modificatoire qui exprime l'attitude du locuteur à l'égard de la réalité décrite dans l'énoncé.

La quantité de modes en français varie d'un auteur à l'autre. **Van Dealc** en distingue 6: infinitif, participe, indicatif, conditionnel, subjonctif, impératif. **R.−L. Wagner et J. Pinchon** en dégage 5: indicatif, subjonctif, impératif, infinitif et participe. **I.S. Stepanoff** ne reconnaît aucun mode en français. La grammaire traditionnelle distingue 4 modes: indicatif, subjonctif, conditionnel, impératif (**M. Grevisse, O.I. Bogomolova, V.G. Gak**).

Le subjonctif se place au centre du problème des modes en français. On considère cette forme comme: 1) une variante positionnelle de l'indicatif (après certains verbes et conjonctions); 2) une catégorie grammaticale asémantique (expression de la pure subordination); 3) une catégorie sémantique non−modale (expression d'une action non−actualisée); 4) une catégorie grammaticale modale (expression de la possibilité). V.G. Gak estime que la possibilité du choix entre le subjonctif et l'indicatif, l'emploi du subjonctif dans les propositions subordonnées et indépendantes, la possession de sa propre valeur sémantique prouvent que le subjonctif est un mode à part.

Les linguistes discutent aussi sur la nature grammaticale du conditionnel. Il y a 4 points de vue sur ce mode:

1) il costitue un mode à part;

2) il se divise en 2 formes homonymes: modale et temporelle **(F. Brunot, A. Dauzat, C. De Boer, O.I. Bogomolova, T.G. Goldenberg)** ;

3) il fonctionne toujours comme un futur hypothétique faisant partie de l'indicatif (**J. Damourette et Ed. Pichon, G. Guillaume, L. Tesnière)**;

4) il forme avec le futur un mode spécifique le «suppositif» **(H. Yvon, G. Gougenheim)**.

Une analyse approfondie démontre cependant qu'en dehors de sa valeur de futur dans le passé, le conditionnel garde toujours une valeur d'ordre modal, qui consiste à exprimer une action non−certaine, éventuelle qui peut se produire sous certaines conditions. Le conditionnel peut avoir des fonctions secondaires en exprimant la supposition, la concession, la politesse, la valeur temporelle. D'ici on peut conclure que c'est aussi un mode indépendant.

En ce qui concerne l'impératif, on le considère ou bien comme un mode à part ou bien comme une variante syntaxique de l'indicatif. Cependant, des particularités formelles et sa signification primaire spécifique permettent d'affirmer qu'il constitue un mode autonome.

b) catégorie du temps et la notion d'aspect

La catégorie du temps est une des catégories fondamentales du verbe, elle traduit toutes sortes de rapports et modalités de l'action d'ordre temporelle. Le système temporel morphologique du verbe français n'est pas facile à établir. Ceci pour des raisons formelles (faut−il considérer les structures «aller, venir de l'infinitif» comme des formes morphologique ou des périphrases syntaxiques?); sémantiques (est−ce que le conditionnel est un mode à part ou il fait partie de l'indicatif?); fonctionnelles (faut−il tenir compte des formes surcomposés dont l'emploi n'est pas régulier?).

Le français, à la différence du russe, possède un système temporel bien développé. Ce grand nombre s'explique par la pluralité des oppositions sémantiques qui les distinguent.

On dégage 5 oppositions:

1) le temps absolu, opposition principale et universelle qui a lieu dans toute langue. Elle exprime le rapport entre le temps de l'action et celui de la parole. Elle connaît 3époques: présent, passé et futur ;

2) le temps relatif qui établit le lien entre l'action en question et une autre action. Cette opposition comprend 4 distinctions: simultanéité, antériorité, postériorité et postériorité par rapport au passé ;

3) la limitation de l'action dans le temps exprime l'opposition: temps linéaire / temps ponctuels ;

4) l'actualité de l'action forme l'opposition: passé composé / passé simple ;

5) l'intervalle temporel exprime l'opposition: passé composé / passé immédiat et futur simple / futur immédiat.

La catégorie du temps est étroitement liée à celle de l'aspect. L'aspect est une catégorie grammaticale verbale qui exprime le caractère du déroulement de l'action (durée, répétition, accomplissement / non−accomplissement, etc.). Les significations aspectuelles sont essentielles au verbe, mais elles ne constituent pas toujours une catégorie grammanticale. parce qu'il faut distinguer les moyens de l'expression des valeurs aspectuelles et l'aspect. Les nuances aspectuelles peuvent être exprimées par des moyens lexicaux (verbes perfectifs / imperfectifs, préfixes, suffixes), syntaxiques (périphrases verbales), morphologiques (significations des formes verbales). C'est seulement dans le dernier cas qu'on peut parler de l'aspect comme d'une catégorie grammaticale.

En français il y a 2 oppositions de formes verbales aspectuelles: temps simples / temps composés; temps linéaire / temps ponctuels.

On trouve 6 points de vue sur l'aspect en tant que catégorie grammaticale:

1) l'aspect est formé par l'opposition: temps simples / composés;

2) par l'opposion: temps linéaire / ponctuels;

3) par les 2 oppositions à la fois ;

4) par des périphrases verbales;

5) cette catégorie n'existe pas en français;

6) le temps et l'aspect forment une «surcatégorie» qui se réalise selon le contexte.

c) catégories de la personne, du nombre, du genre

La catégorie de la personne est une catégorie modificatoire qui exprime le

rapport entre le sujet de l'action et le participant à l'acte de la parole (le sujet peut coïncider ou non avec un des participants). En français la catégorie de la personne est marquée par les pronoms personnels qui se combine, dans certains cas avec la flexion verbale. D'après **E. Benveniste** cette catégorie est représentée par 3 personnes (qui parle, à qui on parle, dont on parle), qui s'opposent entre elles sur 2 plans: la personnalité (1e, 2e contre 3e) et la subjectivité (1e contre 2e). Il y a une différence capitale entre la 1e et la 2e personnes d'une part et la 3e d'autre part. La 1e et la 2e personnes se caractérisent par la participation directe dans l'acte de parole. La 3e personne se réfère à une personne «absente, non−parlante» (**G. Moignct**). La 1e et la 2e personnes sont uniques, tandis que la 3 e personne peut être une infinité de sujets ou objets.

A cause de ceci les pronoms de la 3e personne ont 2 genres, exactement comme le substantif: un masculin et un féminin, suivant le genre des substantifs auxquels ils se réfèrent.

Plusieurs grammairiens ont remarqué que le pluriel des personnes verbales n'est pas du tout un équivalent du pluriel nominal. La forme de la 1e personne du pluriel est le problème central du pluriel. Ainsi, comme le soulignent **E. Benveniste, I. Damourette et Ed. Pichon,** «nous» n'est pas plusieurs «moi», c'est «moi» plus une ou plusieurs autres personnes.

6.4 Catégories grammaticales essentiellement verbales

Passons maintenant aux catégories verbales proprement dites, qui embrassent toutes les formes verbales (personnelles et impersonnelles). Ici il s'agit de la corrélation de temps et de la voix.

a) catégorie de la corrélation de temps

La catégorie grammaticale de la corrélation de temps sert à désigner le rapport de l'action verbale au temps général, à n'importe quel moment du temps. Cette catégorie est exprimée par l'opposition: formes simples / formes composées. Les formes composées se caractérisent par l'antériorité (une action cessée, interrompue) et le lien avec ce qui suit. Chaque forme composée a ses particularités dues à la forme de l'auxiliaire. Les formes simples marquent la non−antériorité à un moment donné.

b) catégorie de la voix

La catégorie de la voix exprime les rapports entre le sujet et l'objet de l'action. La voix verbale est une manifestation morphologique (dans la structure du verbe même) de la diathèse, catégorie plus large qui peut se réaliser sur le plan syntaxique aussi. Le grand problème théorique consiste à savoir faire la distinction entre l'expression morphologique et l'expression syntaxique.

1 **J. Dubois** cite 2 exemples pour faire voir la différence entre la diathèse et la voix (Le soleil jaunit les papiers. On peut transformer cette phrase comme ça: Les papiers sont jaunis par le soleil et comme ça: Les papiers jaunissent au soleil.).

2 Ces exemples manifestent la diathèse. mais il ne s'agit de la voix que dans le 1e cas, car la 1e transformation est morphologique, et la 2e transformation est sémantico−syntaxique, parce qu'il n'y a que le changement du nombre.

En français on rélève 7 valeurs sémantiques ayant trait à la voix: moyenne, active, passive, réfléchie, réciproque, causative, impersonnelle. Pour les exprimer, la langue possède 4 formes: active (il voit), passive (il est vu), pronominale (il se voit), causative (il fait voir). La majorité des linguistes ne considère pas la dernière structure comme la formation morphologique. Certains grammairiens refusent également le statut morphologique à la forme pronominale **(R.−L. Wagner et J. Pinchon, F. Brunot)** ou à la forme passive **(F. Brunot),** d'autres vont jusqu'à nier l'existence de la catégorie verbale en français.

La forme «être+ participe passé» est considérée comme la voix passive ou un prédicat nominal. Dans les cas où cette forme se trouve en corrélation de transformation avec un verbe actif, elle représente une vois passive. Qu'est−ce que cela veut dire? (Elle adore son mari. − Le mari est adoré par sa femme. Mais: Elle adore la musique). Dans le 2e cas il est impossible de former la voix passive, voilà pourquoi: Il y a une certain limitation dans la formation de la tournure passive. Cela dépend non seulement du verbe, mais de la nature du complément.

La forme pronominale est aussi interprétée comme un tout morphologique ou une combinaison syntaxique du verbe et du pronom conjoint réfléchi. Cependant, la forme pronomiale possède des marques qui permettent de la considérer comme une forme grammaticale de voix: l'unité de la forme, sa distinction formelle de la forme non−pronominale correspondante (tous les verbes transitifs et la plupart des verbes intransitifs peuvent avoir la forme pronominale); la présence d'un pronom spécial, dit réfléchi, et l'emploi constant de l'auxiliaire «être» aux temps composés.

6.5 Fonction syntaxique du verbe à la forme personnelle

1) la fonction syntaxique primaire du verbe est celle du prédicat :

Jeorges entre dans la salle. Elle doit arriver à l'heure. Elle est étudiante de notre groupe.

2) la fonction syntaxique secondaire du verbe est celle du sujet :

Vouloir c'est pouvoir.

6.6 Formes impersonnelles du verbe

Il existe en français 4 formes impersonnelles du verbe (infinitif, gérondif, participe présent, participe passé) qui constituent la périphérie morphologique du verbe dont la forme personnelle compose le noyau. Sous l'aspect sémantique, elles représentent le processus qui dépend d'un autre processus. Syntaxiquement, elles expriment une prédicativité supplémentaire, ctd elles marquent une action qui accompagne l'action principale. Sur le plan morphologique les formes impersonnelles sont dépourvues des catégories verbales: mode, personne, temps absolu. Tout de même elles possèdent le temps relatif (avoir lu, ayant lu) et la voix (aimer, être aimé).

L'inventaire des formes impersonnelles est une question assez litigieuse. C'est la forme en «ant» qui soulève des discussions d'ordre théorique. Certains

théoréticiens insèrent dans le système des formes impersonnelles le nom verbal et l'adectif verbal (avant qu'ils arrivent − avant d'arriver − avant l'arrivée).

Mais il y a des verbes dont nous ne pouvons pas former les noms et les adjectifs verbaux, il existe par excellence des verbes dont nous pouvons former plusieurs noms ou adjectifs avec une valeur différente. Voilà pourquoi on ne peut pas considérer les noms et adjectifs verbaux comme les formes impersonnelles. On ne distingue pas toujours le participe présent et le gérondif, parfois on réunit le participe avec l'adjectif verbal.

Les formes non−personnelles ont un caractère intermédiaire entre le verbe et une autre partie du discours: l'infinitif réunit le verbe et le nom, le gérondif − le verbe et l'adverbe, les participes − le verbe et l'adjectif.

Conclusion:

Le verbe français constitue la partie du discours la plus complexe et la plus difficile à analyser, et ceci pour 3 raisons:

1) sur le plan structural, il existe une série de formes et de constructions verbales auxquelles on hésite à conférer un statut morphologique ou syntaxique (venir + de infinitif, aller + infinitif, faire / laisser + infinitif, être + participe passé) ;

2) sur le plan fonctionnel, on trouve des formes qui ne s'emploient pas régulièrement et qui sont souvent exclues de la description grammaticale (le passé surcomposé) ;

3) sur le plan sémantique, il y a des formes difficiles à classer (imparfait / passé simple − le temps ou l'aspect).

Le célèbre linguiste français H. Bonnard a écrit: «Il serait chimérique d'espérer une solution parfaite, inattaquable au problème du classement des formes verbales».

7 Conférence 7

Pronom

Plan

7.1 Pronom en tant que partie du discours. Valeur sémantique, formes, fonctions syntaxiques

7.2 Caractère spécifique des pronoms français

7.3 Catégories grammaticales des pronoms français

7.4 Sous−classes lexico−grammaticales des pronoms

7.5 Fonctions syntaxiques des pronoms

7.1 Pronom en tant que partie du discours. Valeur sémantique, formes, fonctions syntaxiques

Le mot «pronom» date le XIVe siècle et provient du mot latin «pronomen», qui est composé de 2 parties: «pro» − etd «à la place de» et «nomen» − «nom» − à la place du nom. C'est tout comme en russe: местоимение – вместо имени.

On sait que la structure de la conscience humaine suppose l'existence de 2 éléments obligatoires: la conscience du monde extérieur et la conscience de «moi» et de ses liaisons avec la réalité objective. Le pronom reflète ce 2e élément de la conscience. Il introduit dans le système des parties du discours la notion de «moi» (qui parle), de «toi» (à qui parle) et de ce qui n'est ni «moi», ni «toi» et qui représente l'objet du discours (dont on parle). **E. Benveniste** estime que le pronom représente l'homme dans le langage. Ctd le pronom désigne les interlocuteurs comme centre de toute situation linguistique, les rapports existant entre eux et les choses du monde extérieur.

D'où l'on peut conclure que le pronom est une partie du discours qui ne sert pas à nommer les substances directement, mais uniquement à les désigner.

Il existe 2 moyens de dénomination pronominale indirecte:

1) le deixis, qui suppose la référence au sujet parlant. Dans la phrase « Je prends celle−là «je» signifie celui qui parle, «celle−là» signifie l'objet, qu'il désigne.

2) l'anaphore, qui renvoie aux dénominations déjà faites (plus rarement aux faits qui suivent). Dans la phrase Voyez cet homme bizzare! Le connaissez−vous? Le mot «le» signifie la même chose que «cet homme bizzare». D'après la structure on distingue 2 types d'anaphores: l'anticipation / la cataphore (le pronom précède le nom − On s'en souviendra, de ce voyage!) et la reprise / l'anaphore au sens étroit (le pronom suit le nom − Notre famille a fait un voyage manifique, on s'en souviendra!). La règle essentielle d'anaphore consiste en ce que le pronom et le nom s'excluent à la même position. Nous pouvons dire: Serge parle. Il parle. Mais nous ne pouvons pas dire: Serge il parle. D'après la sémantique on dégage l'anaphore adéquate quand le pronom représente toute l'extension de la valeur du mol indiqué (J'ai attendu mon amie depuis longtemps. Elle n'est arrivée qu'à 5

heures.) et inadéquate quand le pronom indique le même réfèrent, mais dans une autre extension (J'ai acheté une Toyota. Elles sont robustes.). Ici il s'agit de toute une classe de ces voitures.

Les pronoms de la 1e et de la 2e personnes sont déictiques, ceux de la 3e°. surtout anaphoriques.

Mais il ne faut pas comprendre à la lettre les fonctions déictiques et anaphoriques. D'une part plusieurs pronoms ne remplacent aucun nom (la 1e et la 2e personnes, on), mais d'autre part ils remplacent des propositions entières (le neutre, cela ça). On peut dire que le pronom «complète» le nom, ctd il s'emploie dans telles positions, où le nom ne peut pas être utilisé par des raisons sémantiques ou grammaticales.

7.2 Caractère spécifique des pronoms français

Il existe un grand problème théorique, lié au statut des pronoms en tant que partie du discours à part. Par exemple. **F. Brunot** ne distingue point cette classe, en disant qu'on la dégage pour ne pas changer la classification traditionnelle.

Mais **V.G. Gak** relève les raisons qui permettent de réunir les pronoms dans une classe:

1) la spécifité de leur valeur: ils indiquent la personne, l'objet, les caractéristiques de la personne ou de l'objet sans en exprimer les qualités particulières;

2) la spécifité de l'expression des catégories grammaticales du genre (neutre) et du nombre (notion de «nous»);

3) l'existence partielle de la catégorie du cas et de la catégorie de la personne qui ne sont propres ni au substantif, ni à l'adjectif;

4) la spécillté de leurs fonctions syntaxiques qui les rapproche et distingue à la fois des substantifs et des détermanants des substantifs;

5) le nom est une classe de mots ouverte, le pronom est une classe de mots fermée. Le fonds primitif des pronoms est très ancien. C'est la partie du discours la plus archaïque ;

6) l'opposition entre les pronoms indépendants (celle−là) et les pronoms−déterminatifs (cette).

7.3 Catégories grammaticales des pronoms français

Dans leurs formes **les pronoms traduisent 7 catégories grammaticales** suivantes:

1) substantivité / non−substantivité. Les pronoms substantivés indiquent les noms, ceux non−substantivés marquent les autres parties du discours: adjectif, infinitif, proposition entière. La valeur de non−substantivité ne s'exprime qu'aux formes de la 3e personne: le neutre, ça, cela, ce. Tu es prête? − Oui, je le suis. J'ai appris à nager, c'est facile ;

2) la catégorie animé / inanimé est représentée par les oppositions suivantes:

− pronoms−compléments ***lui / en:*** Je lui fais confiance (à cet homme) − J'y

fais confiance (à ses paroles).

− pronoms−compléments / pronoms autonomes préposés ***y / à lui, en / de lui:*** J'y pense − Je pense à lui.

− pronoms autonomes préposés / adverbe: ***devant lui / devant, sur lui / dessus, hors de lui / dehors:*** Je comte sur Victor. − Je compte sur lui. Ils sortent hors de la ville − Ils sortent dehors.

Il faut remarquer que cette catégorie est assez vague, parce qu'entre les êtres et les choses il y a encore des animaux, qui sont tantôt animés: Tiens, c'est le chien, qui aboie toujours, tantôt inanimés: Qu'est−ce que vous voyez là−bas? − Un chien. Voilà pourquoi certains linguistes disent qu'il est mieux de parler de l'opposition être / chose.

3) tous les pronoms sauf ceux interrogatifs possèdent les catégories du genre (masculin / féminin) et du nombre (singulier / pluriel): (il − elle, ils − elles − le mien, la mienne, les miens, les miennes, celui, celle, ceux, celles, lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, aucun, aucune, aucun, aucunes). Pour les pronoms personnels le genre c'est une catégorie classificatoire. pour les autres modificatoire.

Certains linguistes ajoutent le genre neutre (le neutre, ce, cela, ceci, il impersonnel). Mais ces pronoms ne désignent pas les noms neutres parce qu'ils n'existent pas en français, ils indiquent l'infinitif, le participe, le verbe.

En ce qui concerne la catégorie du nombre, le plureil de la 1e et de la 2e personnes comprend plusieurs «je» et plusieurs «tu», mais «nous» ne signifie jamais «je + je», mais toujours «je + tu».

4) la catégorie de la détermination est représentée par l'opposition en / le, la, les: Je vois les maisons. Je les vois. Je vois des maisons. − J'en vois.

5) à l'intérieur de la catégorie de la fonction syntaxique on dégage les pronoms:

− à la forme unique pour toutes les fontions (moi, personne); à une forme pour une fonction donnée (on − sujet);

− à 2 formes, qui distinguent le sujet et le complément (je / me, qu'est−ce qui / qu'est−ce que);

− à 3 et plus formes, qui distinguent le sujet et les compléments différents (il / le / lui / en / y). La grammaire traditionnelle estimait encore la catégorie du cas pour les formes je−me, tu−te. il−lui−le qui sont d'origine latine.

Par exemple, **J. Damourette et E. Pichon** dégagent 5 cas: subjectif (il). objectif direct (le, me), objectif indirect (lui, me), locatif (y), ablatif (en).

Mais «me» est homonyme pour les 2 cas. «En» peut être aussi objectif direct. **B. Pottier** cite les cas suivants pour les pronoms interrogatifs: nominatif (qui?), accusatif (que? qui?), datif (à qui?), bénéfactif (pour qui?), locatif (où?). Mais où faut−il mettre les autres prépositions (de qui? avec qui?). Car il n'y a pas de caractère parallèle entre les formes des pronoms et leurs fonctions, on ne peut pas parler de la catégorie du cas aux pronoms français ;

6) la catégorie indépendance / non−indépendance n'existe pas dans la langue russe, mais elle est propre pour le français. Très souvent le même pronom a 2 formes: autonome et non−autonome: moi − je, toi − tu, lui − il, eux − ils (personnels), cela, ceci, celui−ci, celui−là − ce, celui, celle (démonstratifs), tous les

pronoms relatis sont non−indépendants sauf «qui» dans quelques emplois anciens.

Au contraire, tous les pronoms interrogatifs sauf «que» sont indépendants; ceux possessifs et indéfinis le sont aussi, parce que leurs formes non−indépendantes proviennent d'une autre partie du discours: des déterminatifs: le mien − mon, chacun − chaque, qn, qch − quelque. Il ne faut pas confondre les pronoms indépendants / non−indépendants à ceux toniques et atones. Les pronoms autonomes sont toujours toniques, les pronoms non−autonomes peuvent être toniques (Vient−il? Dis−moi) et atones (Il vient, Il me dit), ça dépend de leur position dans la proposition.

Outre les catégories nommées il faut mentionner que certains sous−classes lexico−grammaticales des pronoms ont leurs catégories spécifiques à elles.

7.4 Sous−classes lexico−grammaticales des pronoms

On distingue 6 sous−classes de pronoms: personnels, possessifs, démonstratifs (ces 3 groupes impliquent la référence au sujet parlant), interrogatifs, relatifs et indéfinis.

Les pronoms personnels constituent le noyau de la classe pronominale. Ils se distinguent par la catégorie de la personne qui consiste à désigner les objets par rapport à la situation de la conversation. La 1e personne renvoie au locuteur, la 2e − à l'auditeur, ces personnes traduisent la notion de personnalité, la 3e personne ne renvoie ni à l'un, ni à l'autre.

Les pronoms personnels−sujets donnent lieu à des discussions théoriques. Certains linguistes les considèrent comme des morphèmes de conjugaison (préflexions verbales). Mais une analyse approfondie montre qu'ils n'appartiennent pas à la morphologie du verbe, mais à la structure de la phrase. Ce sont des mots−substituts.

Les pronoms possessifs expriment le rapport entre le possesseur et l'objet possédé. En représentant le possesseur, ils réalisent les catégories de la personne et du nombre, en représentant l'objet possédé, ils reflètent les catégories du nom: le nombre et le genre (la mienne).

Les pronoms démonstratifs possèdent une catégorie spécifique, la démonstration, qui se révèle dans l'opposition proximité / éloignement (celui−ci / celui−là).

Les pronoms interrogatifs et relatifs ont beaucoup de traits communs. A l'exception du relatif «dont», ce sont les mêmes formes qui diffèrent par leur distribution: les relatifs s'emploient de préférence après l'antécédent, en reprise (l'homme que vous voyez, est directeur), les interrogatifs, en anticipation, en précédant le nom qu'ils préfigurent (Qui voyez−vous?).

Les pronoms indéfinis sont souvent les homonymes des déterminatifs indéfinis.

Sémantiquement on peut les classer en 5 groupes suivants: pronoms à sens large (qch, n'importe quoi, qn). Le pronom «qch» est le plus abstrait, parce qu'il peut signifier d'une part un réfèrent très vague pour celui qui écoute, et d'autre part un réfèrent concret pour celui qui parle: (Je veux te dire qch), d'indétermination

qualitative (un de, chacun, l'un... l'autre) / quanlitalive (quelques−uns, certains, plusieurs), d'identification (le même, un autre), négatifs (rien, aucun, pas un. personne).

7.5 Fonctions syntaxiques des pronoms

En ce qui concerne les fonctions syntaxiques des pronoms, ils remplissent les mêmes fonctions que les noms.

Ils peuvent jouer le rôle du sujet (Il sort), du complément direct (Je le vois), du complément indirect (Je vous parle), du complément circonstanciel **(**Il s'y trouve).

Les pronoms peuvent remplacer des adjectifs et des propositions entières, dans ce cas−là ils jouent le rôle de l'attribut (Elle est jolie − Oui, elle l'est), et de nouveau du complément direct (Il est parti. Je le sais).

Conclusion:

Les pronoms constituent une partie du discours à part en vertu de leur sens, des particularités de leurs fonctions et de leurs formes (catégories grammaticales qu'ils expriment). En français ils tiennent une place importante. Les points de discussion essentiels à partir des pronoms français sont suivants:

1) la considération des pronoms comme partie du discours à part;

2) la division des pronoms en nominaux et représentants et la statut de ces 2 groupes à l'intérieur du système pronominal;

3) l'inclusion des adjectifs pronominaux;

4) la nature des pronoms personnels conjoints.

8 Conférence 8

Préposition

Plan

8.1 Préposition en tant que mot−outil
8.2 Préposition et catégories voisines de la langue
8.3 Classification des prépositions d'après leur origine
8.3.1 Prépositions héréditaires du latin
8.3.2 Prépositions de formation française et locutions prépositives
8.4 Préposition comme porteur du sens grammatical et lexical
8.4.1 Fonctions grammaticales des prépositions
8.4.2 Discussion du sens lexical des prépositions
8.4.3 Désémantisation des prépositions en français

8.1 Préposition en tant que mot−outil

Pour relier les éléments de la pensée qu'on veut exprimer, le sujet parlant doit établir entre eux certains rapports: rapport de l'être au procès, du caractérisant au caractérisé, du déterminant au déterminé, etc. Sur le plan de la langue, à ces rapports correspondent les fonctions grammaticales.

Ces dernières sont souvent marquées soit par l'ordre des mots, soit surtout par le phénomène de l'accord (accord du verbe et du sujet, de l'adjectif avec le nom, etc.). Mais la juxtaposition des termes est souvent insuffisante pour traduire avec précision les mille rapports qui peuvent naître entre espèces ou unités de langue. C'est pourquoi chaque langue s'est créé des procédés spéciaux, des signes particuliers pour marquer ces diverses relations: tantôt ce sont des désinences, tantôt des mots spéciaux (des «mots−charnières», comme certains les appellent), tantôt, on utilise les deux procédés à la fois. Le français, qui aime la décomposition précise des éléments de l'idée, a fini par préférer aux désinences les mots−charnières. Elle en possède deux sortes: l'espèce prépositive et l'espèce conjonctive.

L'espèce prépositive entre dans la catégorie plus générale de ce que l'on pourrait appeler «l'espèce casuelle», c'est−à−dire celle qui exprime les «cas». Ces cas ont pu être classés pour la commodité en quelques groupes: génitif, datif, etc.. chacun d'eux se reconnaissant à une flexion particulière qui se place en fin de mot.

Ainsi procèdent certaines langues mortes comme le latin, ou certaines langues modernes comme l'allemand; ainsi procédait l'ancien français. Mais pour des raisons morphologiques, phonétiques et syntaxiques (qui ne sont pas les objets de notre conférence d'aujourd'hui) la flexion casuelle s'est éliminée peu à peu de la langue française et a été remplacée par des mots spéciaux: **les prépositions.**

Mais nous ne pouvons pas dire qu'avec la ruine de la déclinaison les prépositions jouent en français le rôle que jouaient les cas. C'est pas exact. Les relations casuelles, c'est−à−dire les relations qui marquent la dépendance d'un

nom de l'autre tout en étant à peu près les mêmes, reçoivent certaines nouvelles nuances. Il est difficile de découvrir un parallélisme complet entre les cas latins et prépositions prénominales françaises, même lorsqu'on se limite aux prépositions vides (à, de) et à celles que **F. Brunot et Ch. Bruneau** classent sous la rubrique des prépositions à demi−vides (avec, en, par, pour, sur).

En effet, toutes les langues possèdent des prépositions et on devrait donc considérer des déclinaisons dites analytiques dans toutes les langues. Cette idée paraît très vague. Evidemment ceci est possible à une quantité d'études concernant l'histoire de à et de. C'est un des problèmes liés à la classe de prépositions. Parmi les autres il faut noter l'inventaire des prépositions et leur restriction aux catégories voisines, le problème des prépositions composées, la fonction des prépositions dans la phrase, la proportion du grammatical et du lexical dans la préposition, la classification sémantique des prépositions. Ainsi il est clair que la classe de ces mots−charnières offre un grand évantail de sujets à discuter.

Le mot «préposition» provient de 2 mots latins : «prae» − « en avant » et «positionem » − « position ». La préposition est un mot−outil invariable qui remplit la fonction de liaison en exprimant la subordination.

La préposition, comme son nom l'indique, est placée **devant** un nom, un infinitif, un adjectif, un adverbe, pour le relier, par un rapport plus ou moins déterminé, avec un terme précédent. (Dans certains cas « durant, voilà, voici » se placent après la préposition: Vous voilà donc enfin. Jouir d'un bien sa vie durant.)

A l'origine, la préposition est un adverbe, élément autonome qui apporte au mot qu'elle modifie une détermination le plus souvent spatiale:

Rayait *sous la* ***terre*** une somme enfouie. Son *coeur* ***avec*** (*J. de La Fontaine*).

Toutefois, au cours de l'évolution du français, la préposition est devenue symbole de rapports non seulement spatiaux, mais temporels et de plus en plus abstraits.

Parmi les prépositions aussi bien que parmi les mots significatifs on distingue les archaïsmes (es, lez, jouxte) et les emprunts (via, a, a priori, in. in folio).

Bien que les prépositions soient des mots−outils, elles ne constituent pas un rang fermé. Le nombre même des prépositions en français est déterminé différement: **V. Broendal** compte 19. **K. Togeby** − 21. **H. Bonnard** − 39. **M. Grevisse** − 45. On peut nommer les autres linguistes étrangers qui s'occupaient de la classe des prépositions: **C. de Boer, F. Brunot, Ch. Bruneau, B. Pottier, *G.* Gougenheim** et beaucoup de linguistes russes.

8.2 Prépositions et catégories voisines de la langue

Les particularités ou marques des prépositions: mot−outil, fonction de liaison, subordination − les distinguent des autres phénomènes de la langue qui sont proches aux prépositions sémantiquement ou fontionnellement.

La préposition peut s'approcher de **la flexion casuelle** et transmettre la même valeur syntaxique. **C. de Boer** a été un des premiers à développer la théorie

de la déclinaison analytique. Il distinguait trois types de prépositions: casuelles (à, de), demi−casuelles (par, pour, en, avec) et non−casuelles (vers, sans, autour, etc.).

Mais, p.ex. pourquoi il faut voir dans la forme écrire avec un crayon une forme casuelle et dans écrire sans crayon − non−casuelle. La différence importante entre les flexions et les prépositions consiste en ce que les premières sont des parties du mot, tandis que les deuxièmes sont des mots séparés. Le nombre des flexions est limité, leurs valeurs sont plus abstraites. Le nombre des prépositions est plus large, leurs sens sont plus variés et spécialisés, et même les langues avec la déclinaison ne peuvent pas se passer des prépositions pour différencier les rapports. Voilà pourquoi l'expression «la déclinaison casuelle» n'est pas exact.

Les prépositions et **les conjonctions** constituent une classe de mots−outils servant à exprimer le lien syntaxique entre les éléments significatifs.

La préposition exprime la subordination et lie les mots, dont la fonction syntaxique est diverse (parler du spectacle, le cahier de Marie). Si la préposition et la conjonction de coordination lient des mots d'une partie du discours, la première exprime des rapports «inégaux», tandis que la deuxième marque des rapports «égaux». Cette différence se manifeste clairement dans l'accord.

Citons 2 exemples: Antoine est venu avec Simon, (la subordination, le verbe est au singulier). Antoine et Simon sont venus, (la coordination, le verbe est au pluriel).

Il est vrai que les prépositions et les conjonctions de subordination ont certains points communs. Mais les prépositions réalisent le lien subordinatif entre les éléments non−prédicatifs, alors que les conjonctions de subordination expriment le rapport syntaxique entre les unités prédicatives.

La préposition, **le préfixe et l'adverbe** peuvent avoir le même sens, et parfois la même forme (avant−projet − préfixe, avant le cours − préposition, réfléchissez avant − adverbe). Mais la préposition se distingue du préfixe par sa position isolée et de l'adverbe par sa dépendance. En outre ni le préfixe, ni l'adverbe ne possèdent la fonction de liaison.

La préposition et **le verbe** ont le trait syntaxique commun, ils lient deux substantifs, p. ex.: Le vieillard a une barbe grise ; le vieillard à la barbe grise. Mais leur différence a un caractère morphologique et sémantique. La préposition n'est pas un mot significatif, n'a pas de fonction prédicative et participe à la formation des groupes de mots et pas de propositions.

8.3 Classifacation des prépositions d'après leur origine

8.3.1 Prépositions héréditaires du latin

Les prépositions venues du latin sont plus usées sémantiquement et phonétiquement. Parmi eux on peut nommer les prépositions suivantes: à (lat. ab), de (de), pour (pro), par (per), en (in), sur (super), sous (sub), sans (sine), contre (contra), entre (inter), outre (ultra), avec (apud hoc), avant (ab ante), derrière (de rétro), après (ad pressum), parmi (per médium), vers (versus), vis−à−vis (vis), jusque (usque), dès (de ex), selon (sub longum), etc.

8.3.2 Prépositions de formation française et locutions prépositives

A l'intérieur des prépositions de création française on dégage deux sous−classes:

1) des mots simples d'une autre espèce devenus prépositions: participes présents (durant, pendant, concernant, suivant, moyennant) : J'agis suivant vos ordres ; participes passés, participe passe passif: (étant donné) : Etant *donné* les circonstances, sa faute est pardonnable : adjectifs (sauf, plein, proche) : Elle a des larmes plein les yeux.

Les anciens substantifs **casa** (maison) et **gratia** ont donné les prépositions chez et grâce (à) en conséquence. Dans la langue parlée certains adverbes et substantifs sans article passent dans la catégorie des prépositions: côté cour, côté jardin: question langage, question argent: Je l'ai cherché partout Paris.

En parlant de la dérivation impropre il est nécessaire de souligner un phénomène inverse, celui du passage des prépositions dans les catégories des autres parties du discours. On a déjà remarqué leur passage dans la catégorie des adverbe (Je ne suis pas contre), des substantifs (le pour et le contre), dans le nombre des mots composés (un sans−travail, un en−cas, après−guerre, etc.) et des conjonctions composés (avant que, dès que. etc.)

2) outre les prépositions nommées le français a créé un grand nombre (70−100) de prépositions composées ou locutions prépositives. Leurs modèles sont très variés (à côté de, histoire de, proche de, près de, au−delà de, venant de, d'entre).

Le groupe des prépositions simples est limité. Par contre, le groupe des prépositions composées est très nombreux et s'enrichit constamment de nouvelles formations.

8.4 Préposition comme porteur du sens grammatical et lexical

8.4.1 Fonctions grammaticales de la préposition

Etant porteur de la valeur grammaticale, plutôt syntaxique, la fonction essentielle de la préposition est de lier les mots à l'intérieur de la proposition simple et marquer la dépendance grammaticale d'un terme régi à un autre terme régissant : Je pense à lui. Tu commences à travailler. Il faut plier la feuille en deux. Chacun de nous doit exprimer son avis. C'est difficile à faire. L'école se trouve loin d'ici. Un homme aux cheveux blancs entra dans la salle.

Outre cette fonction essentielle la préposition possède encore trois valeurs grammaticales. Elle forme des groupes de mots (voyager sans bagages), des termes de la proposition (travailler dans une usine), c'est le moyen de la transposition (conversion) syntaxique, c'est−à−dire du passage d'un mot d'une catégorie lexico−grammaticale dans une autre (parler avec lenteur = parler lentement, boîte en métal = boîte métallique).

Ainsi, les fonctions grammaticales de la préposition consistent en ce qu'elle lie les mots dans le cadre de la proposition simple, en marquant la subordination,

forme des termes de la proposition et sert du moyen de la transformation fonctionnelle.

8.4.2 Discussion du sens lexical des prépositions

Personne ne conteste l'existence de la valeur grammaticale de la préposition, mais en ce qui concerne le sens lexical les avis des linguistes sont partagés. Cette discussion a plusieurs aspects: l'existence du sens lexical des prépositions, la proportion du sémantique et formel dans l'emploi des prépositions, l'existence d'une seule valeur générale de chaque préposition et la possibilité de créer le système des valeurs des prépositions françaises.

D'une part les linguistes affirment que les prépositions, comme tous les autres mots−outils, ne possèdent qu'une valeur grammaticale et sont dépourvues de la fonction sémantique. Autrement dit la préposition est un pur signe grammatical, qui exprime les rapports de dépendance.

D'autre part il existe une opinion opposée, d'après laquelle les prépositions ont non seulement le sens grammatical, mais celui lexical (matière, temps, lieu, cause, etc.).

Ainsi dans les phrases Mon ami viendra pendant les vacances et Mon ami viendra après les vacances les prépositions mettent « les vacances » en dépendance de « viendra », mais le sens de la phrase n'est pas le même. La présence d'une préposition peut considérablement modifier la signification d'un verbe (rêver de − voir dans un rêve en dormant, rêver à − imaginer, rêver sur − méditer profondément). Cependant la valeur lexicale des prépositions est beaucoup plus abstraite et plus généralisée que celle des mots significatifs (substantifs, adjectifs, verbes). On peut dégager quatre grands groupes sémantiques de prépositions qui expriment respectivement des rapports spatiaux, temporels, d'objet et logiques.

On peut classer les prépositions françaises d'après les rapports, qu'elles expriment, en trois groupes:

1) prépositions ayant une valeur bien déterminée (dans − le lieu, après − le temps, de − le point de départ, pour − le but) ;

2) prépositions exprimant les relations purement logiques et abstraites: Cet homme pense toujours à sa famille ;

3) prépositions servant à réunir deux termes de la proposition simple et à les subordonner l'un à l'autre. C'est une fonction purement grammaticale: je commence à (de) m'ennuyer.

Pour chacune des prépositions on peut distinguer la fonction sémantique primaire: se trouver dans une classe et la fonction secondaire: arriver dans dix minutes.

8.4.3 Désemantisation des prépositions en français

L'abolition du système casuel latin a abouti à l'augmentation du rôle et de la quantité des prépositions dans la langue française. Il faut faire attention à l'augmentation simultanée de leur polysémie et abstraction.

D'après le degré d'adstraction de leur sens lexical les prépositions se subdivise soit en deux groupes: prépositions vides et pleines / faibles et fortes / incolores et pleines soit en trois: prépositions vides, à demi−vides et à valeur pleine / faibles, agglutinées et fortes. La préposition peur être appelée **«forte»,** lorsqu'elle est indépendante. Elle est indépendante, à l'égard de l'un et de l'autre terme, qu'elle unit, quand ces deux termes ont absolument besoin d'elle pour exprimer un rapport nécessaire (Il vient avec moi). La phrase sans préposition serait obscure et équivoque: Il vient moi: après? avant? chez? pour? On appelle la préposition **«agglutinée»** (en, pour, par, sur) lorsqu'elle est soumise à l'influence prépondérante, soit du premier terme, soit du second, soit des deux. Dans ces cas elle constitue avec lui une véritable unité de langue (compter sur qn, sur l'honneur, pomme de terre).

C'est **G. Gougenheim** qui a introduit le terme **«prépositions vides»** dans la linguistique française. Les prépositions qui possèdent un grand nombre de valeurs différentes sont considérées par **F. Brunot et Ch. Bruneau** comme vides de sens, les prépositions n'y étant qu'un outil grammatical. Ce sont avant tout les prépositions **de, à.** Mais, par exemple, le linguiste danois Spang−Hanssen rapporte encore quelques prépositions (en, avec, par, pour, sur) au nombre des prépositions incolores. Selon la terminologie de **C. de Bocr,** ces prépositions sont «vides» ou plutôt «écrasées» entre le verbe et son complément. Les prépositions **à** et **de** le sont au plus haut degré. Elles jouent dans une phrase, poursuit **C. de Bocr,** le même rôle que les désinences casuelles des substantifs dans les langues qui possèdent une déclinaison.

Non moins intéressante est l'opinion de **G. Gougenheim** exposée dans la revue française «Le français moderne». L'attention de l'auteur est surtout attirée par les prépositions ***à*** et ***de.*** Il constate qu'il y a des cas où ***à*** et ***de*** sont interchangeables. L'emploi de l'un ou de l'autre n'implique qu'une petite nuance stylistique, mais il est mieux de dire: commencer à faire qch, que commencer de faire qch, tâcher de faire qch, que tâcher à faire qch, bien qu'en principe toutes ces constructions soient admissibles.

Mais la notion de «prépositions vides» est critiquée par plusieurs linguistes contemporaines. D'après **B. Pottier,** même les prépositions à, **de** ont leur sens propre qui se manifeste dans les oppositions telles que **venir à / venir de.**

Conclusion

Les prépositions sont très indispensables et importantes dans telle langue analytique comme le français. La classe des prépositions continue à provoquer les discussions de leur classification, sens lexical, désémantisation. Il s'en suit que cette classe est très composite à tous points de vue: valeur lexicale, fréquence d'emploi, distribution, nature morphologique.

9 Conférence 9

Phrase

Plan
9.1 Problème de la phrase dans la théorie grammaticale
9.2 Prédicativité comme indice des composants de la phrase
9.3 Parataxe et hypotaxe
9.4 Classification des subordonnées
9.5 Liens entre la principale et la subordonnée

9.1 Problème de la phrase dans la théorie grammaticale

Les unités syntaxiques sont: groupe de mots, proposition, phrase. Certains emploient les termes «proposition» et «phrase» (Référovskaïa) comme synonymes. En parlant de deux ou plusieurs propositions réunies en une unité E.A. Référovskaï se sert du terme «phrase complexe». Il nous semble plus commode, plus utile et plus conforme à la tradition grammaticale de réserver le terme «proposition» à la plus petite unité communicative et le terme «phrase» à un groupe de propositions simples liées par le sens, l'intonation et, le plus souvent, par les mots de relation.

Depuis longtemps l'opinion grammaticale courante voulait que les phrases fussent classées en 2 ou 3 types selon les rapports syntaxiques entre leurs composants et selon les procédés formels servant à les lier:

1) les phrases à coordination (parataxe):

J'avais en vous une confiance absolue ***et*** *vous m'avez trompé.*

2) les phrases à subordination (hypotaxe):

Ma main tremblante lâche la glace ***qui*** *se brise en morceaux à mes pieds.*

3) les phrases à juxtaposition:

Le train s'ébranle, il saute sur le marchepied, il reste Ici accroché aux barres de cuivre.

Le problème essentiel qui se pose à l'étude de la phrase c'est la nature et le caractère de ses composants. Cette question est liée aux autres problèmes concernant la structure de la phrase comme une proposition complexe et sa place dans la syntaxe. L'essentiel c'est de savoir si les propositions faisant partie de la phrase restent indépendentes,ou perdent les traits constituants des propositions. Il y a trois points de vue sur cette question.

L'opinion la plus répandue dans la grammaire c'est de voir dans la subordonnée une partie de la principale, un des termes de la principale. On tâche d'appuyer cette thèse par le fait que chaque proposition subordonnée peut être remplacée par un terme correspondant de la proposition. Si la proposition subordonnée ne peut pas être transformée en un terme ayant la même fonction, la phrase est à considérer comme une phrase à coordination.

Je travaille tandis que tu te reposes. − Je travaille pendant ton repos.

Il parle très distinctement de sorte que tout le monde l'entende.

La théorie très proche est avancée par **L. Tesnière**. Son idée est d'attribuer le rôle primordial dans la syntaxe à la fonction. En portant de cette idée il identifie fonctionnelement une proposition subordonnée à une partie du discours: à un adjectif, à un substantif, à un adverbe. Cette opinion est contestable: en effet il y a des propositions subordonnées qui sont difficiles à être identifiées à quelque partie du discours:

Qui vivra *verra* − ***Le vivant*** *verra.*

Je suivais le sentier ***qui serpentait le long du ruisseau*** − *Je suivais le sentier* ***tortueux.***

Il m'a regarda avec tant de haine ***que j'en tremblais de tous mes membres.***

La théorie opposée (le 2e point de vue) considère la phrase comme la combinaison de deux ou de plusieurs propositions indépendantes.

La 3e théorie a été avancée dans la linguistique soviétique. On la trouvera dans les ouvrages de **Vinogradov, Pospélov** de même que dans des nombreux articles et thèses. La principale et la subordonnée sont considérées comme les parties d'un tout. Cependant cette conception diffère foncièrement de la 1e théorie. Cette dernière considérant la subordonnée comme une partie de la principale trouve que la principale possède la même autonomie qu'une proposition indépendante. Dans la théorie de Vinogradov ni la principale ni la subordonnée ne sont pourvues d'autonomie. Elles ne sont indépendantes ni du point de vue de sens, ni de celui de structure, ni enfin de celui d'intonation.

La difficulté du problème est due au caractère spécifique des éléments qui constituent les parties de la phrase. D'une part ils gardent certains traits distinctifs de la proposition indépendante, d'autre part, ils perdent en partie ces traits. Les théories citées s'appuient sur les différents indices de la proposition. Ainsi ceux qui voient dans la phrase la combinaison de deux ou plusieurs propositions partent de la prédicativilé et de la modalité qui caractérisent les parties de la phrase. Les autres ceux qui voient dans la subordonnée un terme de la principale ou sa partie prennent en considération les caractéristiques sémantiques et phonétiques de la proposition qui font défaut aux parties de la proposition complexe.

Quel trait distinctif de la proposition doit être considéré comme son consituant?

De la réponse à cette question générale dépend le point de vue du savant quant à la nature des composants de la phrase à subordination.

Dans la grammaire russe et soviétique deux indices de la proposition sont pris pour ses traits constituants: **l'intonation communicative et la prédicativité**.

La prédicativité est conçue comme le fait (le moyen) de rapporter le contenu de l'énoncé à la réalite. Les moyens d'assurer le caractère prédicatif de l'énoncé sont les catégories grammaticales du verbe: celle de temps, de personne et surtout celle de modalité.

Il y a des grammairiens qui font entrer l'intonation aussi dans le cadre de la prédicativité. Le moyen typique de la réalisation des rapports prédicatifs est le groupe sujet + prédicat. Il serait erronné de réduire toute proposition à cette unique

structure mais la présence de ce groupe et plutôt du verbe à la forme personnelle signale nécessairement une proposition.

En revenant à la phrase à subordination on sera obligé de constater que les composants de cette unité, ctd la principale et la subordonnée gardent complètement et en toute circonstance leur caractère prédicatif. Il est important de souligner que dans la proposition subordonnée la prédicativité a la plus typique forme de son expression − la présence du groupe: sujet + prédicat. La principale et la subordonnée sont, dans la majorité de cas, des propositions à deux termes. Cette forme la plus typique et nette d'exprimer la prédicativité peut être considérée comme le trait spécifique de la subordonnée.

Le fait que les composants de la phrase à subordination gardent le caractère prédicatif permet de les considérer comme propositions. Les particularités d'intonation et de sens n'en changent pas la nature. Il n'est pas de même pour les composants d'une phrase à coordination.

Ainsi, nous avons considéré **trois théories de la phrase**.

La première ne voit dans la subordonnée qu'une partie, un terme de la principale.

La théorie opposée stipule que la phrase présente la combinaison de quelques propositions indépendantes.

Enfin la dernière théorie récemment parue dans la linguistique soviétique voit aussi dans la prase l'unité composée de quelques parties. Mais, ce qui la distingue de deux précédentes, c'est qu'elle considère comme les parties d'un tout la principale et la subordonnée, de même que les composants de phrase de coordination. Un des problèmes les plus débattus en linguistique française concerne la phrase de coordination.

9.3 Parataxe et hypotaxe

Les linguistes sont d'accord de partager les phrases en 2 espèces: **les phrases à coordination (parataxe) et celles à subordination (hypotaxe).**

Le plus souvent on indique **2 signes** qui distinguent les phrases à subordination de celles à coordination: le signe sémantique − l'absence de l'autonomie sémantique et l'intonation spécifique. On y ajoute encore les conjonctions de subordination comme les preuves de la dépendance de la subordonnée. Cependant l'absence de l'autonomie sémantique est difficile à considérer comme le critère essentiel de la distinction de la proposition subordonnée de la proposition coordonnée, le sens n'étant pas un critère objectif formel. Les derniers temps on avance une autre opinion qui met en doute l'existance des propositions coordonnées comme des unités syntaxiques à part. En effet l'opposition traditionnelle entre les propositions coordonnées et les propositions subordonnées est basée sur la soi−disant autonomie indépendante de ces premières. On aurait raison de parler de la proposition coordonnée comme d'une unité syntaxique distinctes des autres unités de la syntaxe dans le cas où la proposition coordonnée aient ces propres caractéristiques structurales.

D'ailleurs la proposition subordonnée possède nombre de tels traits**,** bien qu'ils soient plutôt négatifs. Les voilà:

1) ni la subordonnée, ni la principale ne peuvent être exprimées par une proposition nominative à un terme ;

2) la subordonnée ne peut pas être exprimée par une proposition dont le prédicat est à l'impératif ;

3) enfin la proposition interrogative ne peut non plus être la subordonnée.

Les conjonctions de subordination sont aussi **des indices structuraux** de la proposition subordonnée étant donné qu'elles introduisent toujours la subordonnée et ne s'emploient pas avec les propositions indépendantes (comme c'est le cas des conjonctions de coordination).

De plus la subordonnée a les **traits spécifiques** dans chaque langue donnée. Pour là subordonnée française ce sont:

1) la possibilité pour le verbe de fonctionner sans pronom − sujet, obligatoire d'ailleurs dans une proposition indépendante: *Qui veut entendre* ***écoute*** ;

2) l'emploi large du subjonctif qui dans la proposition indépendante est rare: *Je partirai avant qu'il ne* ***soit*** *arrivé.*

Ouant à la proposition coordonnée on ne saurait pas lui attribuer les traits structuraux distinctifs comme on peut le faire par rapport à la subordonnée. On prétend que les composants de la proposition coordonnée soient liés par des rapports sémantiques, *par ex.* dans la proposition coordonnée *La tempête s'apaisa, et la terre se rafraîchit* les parties sont liées par les rapports de cause et de conséquence.

Mais les mêmes rapports ne sont pas impossibles entre les propositions indépendantes: *La tempête s'apaisa. La terre se rafraîchit.*

Les conjonctions de coordination ne sont non plus des signes formels de ce type de proposition, de manière que ces conjonctions puissent introduire des propositions indépendantes:

Ils jurèrent de ne plus jouer de pièce. ***Mais*** *ils jouèrent des «scènes» sans unité de lieu ni de temps* (Alain Decaux).

En partant de ces arguments on affirme que la combinaison de deux ou plusieurs propositions nommées par la grammaire traditionnelle la proposition coordonnée ne présente pas en réalité une unité syntaxique à part, ces composants étant à considérer comme des propositions indépendantes autonomes.

9.4 Classification des subordonnées

La plupart des linguistes français distinguent les subordonnées sujet, attribut, complément d'objet, complément circonstanciel. On voit qu'ils classent les subordonnées en les identifiant aux termes de la proposition. Les autres, comme M. Grevisse, prend pour principe de la classification leurs affinités avec les parties du discours. Il parle des subordonnées substantives, adjectives ou relatives, adverbiales ou circonstantielles.

Le célèbre romaniste danois Kr. Sandfeld a consacré à l'étude de la subordonnée tout un volume de son ouvrage fondamental «Syntaxe du français contemporain» (1936) contenant (I volume) 500 pages. Il parle de trois principes de la classification: la forme, la fonction syntaxique et le sens.

La première classification basée sur la forme appelée la classification lexicologique permet de distinguer les subordonnées:

1) introduites par des conjonctions simples;

2) par des conjonctions de formation française (conjonction complexe) avec «que»;

3) par des pronoms interrogatifs;

4) par des pronoms relatifs;

5) les subordonnées sans forme spéciale.

Selon les fonctions syntaxiques il divise les subordonnées en:

1) sub. − sujet; 2) sub. − prédicat; 3) sub. − apposition; 4) sub. − complément d'objet direct; 5) sub. − complément prépositionnel4 6) sub. − comparaison; 7) sub. − complément circonstanciel.

Enfin sa troisième classification est sémantique.

Elle donne des propositions subordonnées:

1) qui contiennent une énonciation;

2) qui contiennent une question indirecte;

3) des subordonnées relatives;

4) subordonnées déterminant le temps, la cause, la condition, le but etc.

Lui même Kr. Sandfeld divise toutes les subordonnées françaises en 6 rubriques, en réunissant probablement les trois principes avancés 1) subordonnées complétives; 2) question indirecte; 3) subordonnées relatives indépendantes sémantiquement correspondant au nom d'agent: qui dort = dormeur; 4) sub. − prédicat relatives sémantiquement correspondant au participe qui dort = dormant; 5) sub. relatives dépendantes; 6) sub. adverbiales. Cette classification ne se distingue presque pas la classification syntaxique bien qu'elle soit moins stricte que celle−ci.

R.−L. Wagner et I. Pinchon en définissant la proposition subordonnée partent de deux critères: sa dépendance grammaticale et l'intonation. Selon ces savants la subordonnée ne possède pas de l'autonomie grammaticale, elle ne saurait fonctionner comme une proposition indépendante. La distinction entre la principale et la subordonnée s'appuie sur sa structure grammaticale et non sur le sens. Chaque type de subordonnée peut avoir une intonation particulière: ainsi la subordonnée de condition préposée à la principale est caractérisée par la mélodie suspensive sans conclusion: ***Il me le dirait,*** *je ne croirait pas.*

L'ordre des mots dans la subordonnée diffère de celui de la même proposition fonctionnant comme la principale ou *l'indépendante: Cet homme m'exaspère,* ***tellement il est bavard.*** Si la dernière proposition n'est pas subordonnée, l'ordre des mots y sera autre: *il est tellement bavard.*

Les romanistes soviétiques sont d'accord de reconnaître comme principes de la classification le rôle et la signification des mots introduisants la subordonnée ou la corrélation entre la subordonnée et les parties du discours ou entre la

subordonnée et les termes de la proposition. Aucun de ces critères pris à part ne peut pas servir de base pour la classification suivie. Une classification qui tienne compte à la fois de la correspondance entre les fonctions des subordonnées et des termes de la proposition et de la signification des mots conjonctifs, cette classification sera la plus satisfaisante. L'interchangeabilité entre les subordonnées et les termes de la proposition n'est pas toujours possible: la subordonnée peut se rapporter à tout le contenu de la proposition principale et leurs rapports sont proches de la coordination: */il / pleut de sorte que nous ne pourrons pas sortir.*

Souvent même les parties de la phrase de subordination se sont liées de la façon à ne pas distinguer la principale et la subordonnée. Un effet, où est dans la proposition citée ci−dessous, la subordonnée et la principale:

Mais plus je travaillais, plus je m'éloignais des premiers rangs. On sait que la classification selon la jonction, autrement dit selon la correspondance entre les fonctions des subordonnées et des termes de la propositions est préférée à toutes les autres et est la plus répandue.

9.5 Liens entre la principale et la subordonnée

Les liens syntaxiques dans la phrase de subordination sont exprimés à l'aide de l'intonation, des conjonctions de subordination, des pronoms relatifs, des adverbes interrogatifs, des mots−antécédents, ainsi qu'à l'aide de la position réciproque de la principale et de la subordonnée, de l'ordre des mots à la subordonnée et des formes de mode et de temps employées dans la proposition subordonnée.

La dépendance sémantique qui lie la subordonnée à la principale varie quant au degré de la cohésion. La subordonnée peut être facultative, contenant une communication secondaire par rapport à celle de la principale au contraire, il y a les subordonnées qui sont obligatoires, nécessaires au sens de la priacipale. Sans la subordonnée la principale serait inachevée, incompréhensible. Dans ce dernier cas la subordonnée est à considérer comme une partie intégrante de la priacipale, son élément indispensable et toute la proposition présente, une unité indissoluble. La proposition est dite alors proposition à un terme:

Je crois que vous m'avez compris.

Si la subordonnée contient une communication supplémentaire et que le sens de la priacipale suffise à lui−même, le lien entre les deux propositions sera relativement faible et toute la proposition sera nommée proposition à deux termes :

Il ne put s'empêcher de tourner la tête vers la façade obscure où s'alignait une rangée de persiennes éclairées (M.du Gard).

Le français possède un moyen parfait d'indiquer le degré de la liaison entre les parties de la phrase de subordination. C'est le mode du verbe de la subordonnée. La subordonnée dont le verbe est au Subjonctif n'a aucune autonomie et entre dans la principale comme sa partie indispensable.

Cela est dû à la nature du subjonctif qui sert à désigner des actions n'ayant pas de caractéristiques temporelles précises. Le Subjonctif exprime les actions supplémentaires, secondaires. *Je suis contente que vous* ***soyez venus.*** Ici la

subordonnée ne contient pas de communication, elle sert de proposition à l'énoncé compris dans la principale et exprimant l'attitude du sujet parlant au contenu de la subordonnée. La subordonnée et la principale présentent un tout, elles ne peuvent pas être séparées.

Les subordonnées dont le verbe est à l'indicatif sont plus indépendantes. Les formes de l'indicatif localisent l'action dans le temps. L'action est présentée comme suffisante à elle−même, autonome.

Je constate que vous êtes venus (la subordonnée contient une communication à part).

10 Plans des séminaires

Plan du séminaire 1

1 Histoire de la grammaire
2 Critères de la grammaire
3 Plusieurs types de grammaire
4 Approches et notions principales des faits de grammaire

Plan du séminaire 2

1 Valeur grammaticale. Distinction entre le lexique et la grammaire.
2 Valeur nominative non−autonome
3 Sens catégoriel
4 Extension à une série de mots
5 Référence constante du mot
6 Caractère fermé et limité de la série

Plan du séminaire 3

1 Catégorie grammaticale. Son aspect sémantique
2 Structure interne de la catégorie grammaticale est caractérisée par les oppositions et les sous−catégories
3 Catégorie grammaticale par rapport à la réalité extralinguistique
4 Catégorie grammaticale par rapport aux mots
5 Catégorie grammaticale par rapport aux autres catégories grammaticales
6 Interaction sémantique entre le lexique et la grammaire
7 Grammaticalisation des éléments lexicaux
8 Lexicalisation des formes grammaticales

Plan du séminaire 4

1 Unités de langue et l'objet de la morphologie
2 Paradigmatique et syntagmatique

3 Descriptions actuelles des parties du discours
4 Tentatives de renouveau
5 Répartition traditionnelle des mots en parties du discours

Plan du séminaire 5

1 Définition du nom. Citations des linguistes
2 Substantif en tant que partie du discours
3 Sous−classes lexico−grammaticales des substantifs
4 Catégorie du genre des substantifs
5 Formes du genre des substantifs

Plan du séminaire 6

1 Fonctions des formes du genre des substantifs
2 Catégorie du nombre des substantifs
3 Fonctions des formes du nombre des substantifs
4 Fonctions syntaxiques des substantifs
5 Substantivation (ou nominalisation)

Plan du séminaire 7

1 Définition sémantique et formelle du verbe. Paradigme du verbe français
2 Sous−classes lexico−grammaticales du verbe. Classification des verbes d'après leur valence
3 Catégorie du mode du verbe
4 Catégorie du temps et la notion d'aspect du verbe
5 Catégories de la personne, du nombre, du genre du verbe
6 Catégories grammaticales essentiellement verbales. Catégorie de la corrélation de temps du verbe
7 Catégorie de la voix du verbe
8 Fonction syntaxique du verbe à la forme personnelle
9 Formes impersonnelles du verbe

Plan du séminaire 8

1 Pronom en tant que partie du discours. Valeur sémantique, formes
2 Caractère spécifique des pronoms français
3 Catégories grammaticales des pronoms français
4 Sous−classes lexico−grammaticales des pronoms
5 Fonctions syntaxiques des pronoms

Plan du séminaire 9

1 Préposition en tant que mot−outil

2 Préposition et catégories voisines de la langue
3 Classification des prépositions d'après leur origine. Prépositions héréditaires du latin
4 Prépositions de formation française et locutions prépositives
5 Préposition comme porteur du sens grammatical et lexical. Fonctions grammaticales des prépositions
6 Discussion du sens lexical des prépositions
7 Désémantisation des prépositions en français

Plan du séminaire 10

1 Problème de la phrase dans la théorie grammaticale
2 Prédicativité comme indice des composants de la phrase
3 Parataxe et hypotaxe
4 Classification des subordonnées
5 Liens entre la principale et la subordonnée

11 Questions pour l'examen

1 Histoire de la grammaire
2 Critères de la grammaire
3 Plusieurs types de grammaire
4 Approches et notions principales des faits de grammaire
5 Valeur grammaticale. Distinction entre le lexique et la grammaire.
6 Valeur nominative non−autonome
7 Sens catégoriel
8 Extension à une série de mots
9 Référence constante du mot
10 Caractère fermé et limité de la série
11 Catégorie grammaticale. Son aspect sémantique
12 Structure interne de la catégorie grammaticale est caractérisée par les oppositions et les sous−catégories
13 Catégorie grammaticale par rapport à la réalité extralinguistique
14 Catégorie grammaticale par rapport aux mots
15 Catégorie grammaticale par rapport aux autres catégories grammaticales
16 Interaction sémantique entre le lexique et la grammaire
17 Grammaticalisation des éléments lexicaux
18 Lexicalisation des formes grammaticales
19 Unités de langue et l'objet de la morphologie
20 Paradigmatique et la syntagmatique
21 Descriptions actuelles des parties du discours
22 Tentatives de renouveau des parties du discours
23 Répartition traditionnelle des mots en parties du discours
24 Définition du nom. Citations des linguistes

25 Substantif en tant que partie du discours
26 Sous−classes lexico−grammaticales des substantifs
27 Catégorie du genre des substantifs
28 Formes du genre des substantifs
29 Fonctions des formes du genre des substantifs
30 Catégorie du nombre des substantifs
31 Fonctions des formes du nombre des substantifs
32 Fonctions syntaxiques des substantifs
33 Substantivation (ou nominalisation)
34 Définition sémantique et formelle du verbe. Paradigme du verbe français
35 Sous−classes lexico−grammaticales du verbe. Classification des verbes d'après leur valence
36 Catégorie du mode du verbe
37 Catégorie du temps et la notion d'aspect du verbe
38 Catégories de la personne, du nombre, du genre du verbe
39 Catégories grammaticales essentiellement verbales Catégorie de la corrélation de temps du verbe
40 Catégorie de la voix du verbe
41 Fonction syntaxique du verbe à la forme personnelle
42 Formes impersonnelles du verbe
43 Pronom en tant que partie du discours. Valeur sémantique, formes
44 Caractère spécifique des pronoms français
45 Catégories grammaticales des pronoms français
46 Sous−classes lexico−grammaticales des pronoms
47 Fonctions syntaxiques des pronoms
48 Préposition en tant que mot−outil
49 Préposition et catégories voisines de la langue
50 Classification des prépositions d'après leur origine. Prépositions héréditaires du latin
51 Prépositions de formation française et locutions prépositives
52 Préposition comme porteur du sens grammatical et lexical. Fonctions grammaticales des prépositions
53 Discussion du sens lexical des prépositions
54 Désémantisation des prépositions en français
55 Problème de la phrase dans la théorie grammaticale
56 Prédicativité comme indice des composants de la phrase
57 Parataxe et hypotaxe
58 Classification des subordonnées
59 Liens entre la principale et la subordonnée

12 Ouvrages consacrés à l'étude des questions particulières

1 Басманова, А.Г. Именные грамматические категории в современном французском языке / А.Г. Басманова. – М.: Просвящение, 1977 − 249 с.

2 Васильева, Н.М. Существует ли во французском языке возвратный залог / Н.М. Васильева // Иностранные языки в школе. – 1971. – № 3. − С. 26 − 31.

3 Васильева, Н.М. Формальное выражение подлежащего в современном французском языке / Н.М. Васильева // Филологические науки. – 1984. – № 2. − С. 34 − 38.

4 Илия, Л.И. Артикль во французском языке / Л.И. Илия. – М.: Просвящение, 1996. − 327 с.

5 Илия, Л.И. Очерки по грамматике современного французского языка / Л.И. Илия. – М.: Высшая школа, 1970. − 219 с.

6 Илия, Л.И. Пособие по теоретической грамматике французского языка / Л.И. Илия. − М.: Высшая школа, 1979. − 322 с.

7 Илия, Л.И. Синтаксис современного французского языка / Л.И. Илия. – М.: Высшая школа, 1992. − 287 с.

8 Пицкова, Л.П. Грамматическая категория вида в современном французском языке / Л.П. Пицкова. – М.: Просвящение, 1982. − 317 с.

9 Реферовская, Е.А. Аспектуальные значения французского глагола / Е.А. Реферовская // Теория грамматического значения и аспектологические исследования. – Л.: РГППУ, 1984. − С. 28 – 57.

10 Рождественская, Т.В. О грамматическом значении местоимения on. Значение на уровне грамматики, стилистики и словообразования во французском языке (синхрония и диахрония) / Т.В. Рождественская. – М.: Просвящение, 1984. − 317 с.

11 Сабанеева, М.К. Функциональный анализ наклонений в современном французском языке / М.К. Сабанеева. – Л. : РГППУ, 1994. − 387 с.

12 Степанов, Ю.С. Структура французского языка / Ю.С. Степанов. – М.: Просвящение, 1995. − 287 с.

13 Bally, Ch. Linguistique générale et linguistique française / Ch. Bally. − Paris : Sorbonne, 1992. − 387 p.

14 Bauer, J. Types des propositions subordonnées et leur classification dans les langues slaves / J. Bauer // Travaux linguistiques de Prague. – 1998. – N°3. − P. 54 − 52.

15 Benveniste, E. Les relations de temps dans le verbe français / E. Benveniste // Problèmes de linguistique générale. – Paris : Sorbonne, 1996. − P. 14 − 22.

16 Brunot, F. La pensée et la langue / F. Brunot. – P.: Paris, 1995. − 326 p.

17 Bureau, C. Syntaxe fonctionnelle du français / C. Bureau. – Québec : ULQ, 1998. − 365 p.

18 Buyssence, E. Les catégories grammaticales / E. Buyssence. – Bruxelles : Université Linguistique de Bruxelles, 1995. − 397 p.

19 Cohen, M. Le subjonctif en français contemporain / M. Cohen. – Paris: Sorbonne, 1995. − 277 p.
20 Damourette, J. Des mots à la pensée. Essai de grammaire française / J. Damourette, E. Pichon. – Paris: Sorbonne, 1991. − 387 p.
21 Doppagne, A. Trois aspects du français contemporain / A. Doppagne. – Paris: Sorbonne, 1996. − 287 p.
22 Dubois, C. Grammaire structurale du français: la phrase et les transformations / C. Dubois. – Paris: Sorbonne, 1999. − 298 p.
23 Dubois, J. Grammaire structurale / J. Dubois. – Paris: Sorbonne, 1998. − 189 p.
24 Faucher, E. La place de l'adjectif critique de la notion d'épithète / E. Faucher. − Paris: Sorbonne, 1982. − 187 p.

13 Tests

Test 1

1 L'histoire de quel type de grammaire est très liée à l'idée de fixer un état de langue ?

a) l'histoire de la grammaire normative ;
b) l'histoire de la grammaire théorétique ;
c) l'histoire de la grammaire déscriptive ;
d) l'histoire de la grammaire prescriptive.

2 Qu'est-ce qu'édicte une tradition de grammaire normative ?

a) ce qui doit être vu ;
b) ce qui doit être lu ;
c) ce qui doit être dit ;
d) rien.

3 Qu'est-ce que cherche à éxpliquer la grammaire théorique ?

a) les théorèmes ;
b) les formes ;
c) les règles ;
d) la structure.

4 Trouvez un vrai jugement:

a) la grammaire prescriptive tient compte de tous les usages, même de ceux qui sont culturellement dépréciés ;
b) la plupart des grammaires prescriptives sont fondée sur la langue écrite ;
c) la grammaire prescriptive suppose une simple constatation des faits ;
d) la grammaire déscriptive sous-entend la reconnaissence et l'exposé de normes sociales.

5 On réunit l'attitude déscriptive et l'attitude démonstrative sous la dénomination de ...

a) la grammaire générale ;
b) la grammaire particulière ;
c) la grammaire contemporaine ;
d) la grammaire scientifique.

6 Combien d'approches principales des faits de grammaire relève-t-on ?

a) 1 ;
b) 2 ;
c) 3 ;
d) 4.

7 Nommer les éléments distingués dans chaque secteur de la structure de la langue:

a) le noyau et la periphérie ;
b) le centre et la périphérie ;
c) l'important et le secomdaire ;
d) il n'y a pas de secteurs.

8 En quoi consiste l'asymétrie fonctionnelle ?

a) en ce que les formes grammaticales n'indiquent rien ;
b) en ce qu'une même forme grammaticale n'a aucunes fonctions ;
c) en ce qu'une même forme grammaticale n'a qu'une fonction ;
d) en ce qu'une même forme grammaticale peut avoir plusieurs fonctions différentes.

9 La morphologie, qu'est-ce qu'étudie-t-elle ?

a) les syntagmes ;
b) la proposition ;
c) le morphème et le mot ;
d) l'organisation du texte.

10 De quoi s'occupe la syntaxe ?

a) du morphème et de mot ;
b) du terme de proposition, de la combinaison des mots, de la proposotion, des unités superphrastiques et de l'organisation du texte ;
c) des la sonorisation de la proposition ;
d) de l'orthographe correcte des mots.

Test 2

1 L'idée d'opposer les critères formels et les critères semantiques a été largement exploitée au.....siècle.

a) 19 ;

b) 18 ;
c) 20 ;
d) 17.

2 La maison dans « la maison reçoit une bombe » :
a) un sujet qui ne fait pas d'action ;
b) un sujet qui fait l'action ;
c) une catégorie qui fait l'action sans être sujet.
d) une catégorie qui fait l'action exprimee par le verbe.

3 La grammaire qui décrit la structure de la langue a une étape donnée (p.ex. 2 siècle), c'est :
a) la grammaire syncronique ;
b) la grammaire diachronique ;
c) la grammaire statique ;
d) la grammaire dynamique.

4 La grammaire qui décrit la structure à travers l'évolution de la langue, c'est :
a) la grammaire dynamique ;
b) la grammaire diachronique ;
c) la grammaire syncronique ;
d) la grammaire statique.

5 La grammaire statique est opposée à :
a) la grammaire dynamique ;
b) la grammaire syncronique ;
c) la grammaire diachronique ;
d) la grammaire traditionnelle.

6 Quelle grammaire élabore une construction du système grammatical en valeur des opposition grammaticales et les ressemblances des élements du système.
a) dynamique ;
b) statique ;
d) syncronique ;
c) diachronique.

7 La grammaire qui met en évidence la genèse des formes grammaticales :
a) statique ;
b) diachronique ;
c) syncronique ;
d) dynamique.

8 La grammaire passive est opposée à la grammaire :
a) syncronique ;
b) dynamique ;

c) statique ;
d) active.

9 La demarche sémasiologique est à la base d'une grammaire du décodage, elle montre la polysémie des formes grammaticale :
a) active ;
b) statique;
c) passive ;
d) syncronique.

10 La demarche honomaséologique est à la base de la grammaire qui va de la pensée aux formes grammaticales , c'est la grammaire de l'incodage :
a) passive ;
b) statique ;
c) syncronique ;
d) active.

Test 3

1 Les éléments lexicaux possèdent une valeur :
a) nominative ;
b) nominative autonome ;
c) nominative non-autonome ;
d) non-autonome ;

2 Les éléments grammaticaux ont une valeur :
a) nominative non-autonome ;
b) nominative ;
c) nominative autonome ;
d) non-autonome.

3 Dans la phrase « J'ai un livre français » :
a) **un** – est un élément grammatical ;
b) **un** – est un élément lexical ;
c) **un** – mot indépendant ;
d) **un** – nom de nombre.

4 « Mots outils » c'est la même chose que :
a) mots lexicaux ;
b) mots grammaticaux ;
c) mots lexicaux et mots grammaticaux ;
d) les mots indépendants.

5 L'ensemble de catégories obligatoires constitue la forme :
a) grammatical du mot ;

b) lexical du mot ;
c) indépendant du mot ;
d) lexico-grammatical du mot.

6 Le sens lexical peut se réduire à :
a) une large série de mots ;
b) un seul vocable ;
c) un minimum série de mots ;
d) des mots grammaticaux.

7 On distingue, dans chaque langue:
a) le lexique ;
b) le lexique et la syntaxe ;
c) le lexique et la grammaire ;
d) la grammaire.

Test 4

1 La grammaire est définie comme la science qui étudie:
a) les significations des mots;
b) les phonèmes;
c) les énoncés;
d) les notions.

2 La grammaire se subdivise en:
a) morphologie et la syntaxe ;
b) lexicologie et phonologie ;
c) stylistique et histoire ;
d) phonétique et traduction.

3 La grammaire sémaséologique est celle (deux variantes sont possibles):
a) du décodage ;
b) de l'écouteur ;
c) qui part de la forme ;
d) de l'émetteur.

4 La grammaire formelle est:
a) structurale ;
b) sémantique ;
c) situationnelle ;
d) logique.

5 Les relations paradigmatiques (deux variantes sont possibles):
a) sont de contiguïté ;

b) sont associatives ;
c) sont de ressemblance ;
d) répondent à la formule.

6 Synchronie :
a) étudie l'évolution des faits linguistiques dans le temps historique ;
b) étudie ou présente des événements survenus à la même époque, mais dans les lieux différents d'un même ensemble à un même moment d'une évolution ;
c) étudie la lexicologie et la phonologie ;
d) étudie les significations des mots.

7 Diachronie :
a) étudie l'évolution des faits linguistiques dans le temps historique ;
b) étudie ou présente des événements survenus à la même époque, mais dans les lieux différents d'un même ensemble à un même moment d'une évolution ;
c) étudie la lexicologie et la phonologie ;
d) étudie les significations des mots.

8 Le « bon usage » c'est:
a) l'usage constant des personnes qui ont soucis de bien parler et de bien écrire ;
b) un code des regles fixés qui doit guider le lecteur, désirant bien parler et écrire correctement ;
c) l'évolution des faits linguistiques ;
d) la signification des mots.

9 Au 17 siècle on cherchait le « bon usage » :
a) dans la manière de s'exprimer des gens cultivés et des meilleurs écrivains ;
b) chez les gens de la cour ;
c) chez les gens du Tiers Etat ;
d) chez les linguistes.

10 Le 19 siècle est celui de la grammaire comparée ou sont établis (est établie):
a) les lois sur la parenté des langues ;
b) les distinctions modernes entre structure de surface et structure profonde ;
c) la catégorie des conjonction et la distincion des genres et des temps ;
d) la définition de la langue, comme instrument de communication.

11 Le fonctionalisme ou structuralisme européen est basé sur l'idée :
a) de la distinction entre structure profonde et structure de surface ;
b) d'une définition de la langue, comme instrument de communication ;
c) que toute unité de la langue est definie par sa distribution dans la phrase ;

d) des lois sur la parenté des langues.

12 Le structuralisme-distributionnalisme ou structuralisme américain est basé sur l'idée :

a) que toute unité de la langue est definie par sa distribution dans la phrase ;
b) de la distinction entre structure profonde et structure de surface ;
c) d'une définition de la langue, comme instrument de communication ;
d) des lois sur la parenté des langues.

13 La langue c'est:

a) un système ;
b) une structure ;
c) une hiérarchie ;
d) un ensemble où tout se tient.

14 Quel est le sens des conjonctions dans les énoncés suivants?

a) opposition;
b) conséquence ;
c) alternative ;
d) addition.

1 je plie et romps pas ;
2 il voudrait boire et ce n'est pas encore permis ;
3 un seul être vous manque et tout est dépeuplé ;
4 ou la maladie vous tuera, ou le médecin, ou bien ce sera la médecine (Molière).

15 Dites si l'asymétrie des constructions aboutit à la création des unités :

a) lexicales ;
b) grammaticales.

1 homme de lettres ;
2 député homme ;
3 (des autobus) pleins à craquer ;
4 rester baba ;
5 laisser tomber ;
6 avoir un mouvement de recul ;
7 avoir tourné ;
8 (il) va venir ;
9 aller loin.

16 Le morphème c'est :

a) un mot ;
b) suffixe ;
c) préfixe ;
d) infixe .

17 Quel critère de définition de la phrase n'est pas applicable aux énoncés suivants?

a) logique ;
b) mélodique ;
c) sémantique ;
d) syntaxique.

1 Jean travaille à Paris et André continue ses études.
2 Jean, dit-elle, Va me chercher du pain.
3 Va, cours voie et nous venge.
4 Voilà le facteur.
5 Il y a feu.
6 Ah! Nous nous demandions une augmentation il y a mois et vous n'avez pas voulu nous l'accorder.

18 Combien de mots y a-t-il dans ces phrases?

1 Dépêchez-vous, mes enfants, vous allez rater votre train.
a) 5 ;
b) 9 ;
c) 7 ;
d) 8.
2 Un courant d'air faisait envoler tous ses papiers.
a) 6;
b) 9;
c) 8;
d) 7.

Test 5

1 Quelles rapports unissent les signes:

a) assossiatifs ;
b) syntagmatiques.

1 le , la ,les ,des, un ;
2 marmot, gamin, enfant, fillette, petit ;
3 -ent, -aient, -èrent, -urent, -raient ;
4 la victoire de Napoléon ;
5 accessible aux voyageurs .

4 Combien de morphèmes y a -t-il dans la proposition:

Demain notre école fêtera son centenaire.

a) 6 ;
b) 8 ;
c) 13 ;
d) 9 .

5 Indiquez les unités de la langue :
a) phonème ;
b) mot ;
c) morphème;
d) syllabe.

6 Définissez les types des morphèmes:
a) lexicaux ;
b) dérivationnels ;
c) grammaticaux.

1 (ils) craignent ;
2 crayonnage ;
3 faussement ;
4 fausser ;
5 directrice ;
6 verticaux ;
7 animaux ;
8 venez ;
9 belle ;
10 fraîche.

7 Identifiez les morphèmes dans les mots:
a) préfixes ;
b) suffixes ;
c) flexions ;
d) infixes.

1 contredire ;
2 outremer ;
3 malfaiteur ;
4 professorat ;
5 (ils) punissent ;
6 supermarché ;
7 richard ;
8 lourdauds.

Test 6

1 On distingue les éléments de langue suivants:

a) le morphème, mot et groupe de mots ;
b) le phonème, le morphème, le mot ;
c) le phonème, le morphème, le mot et groupes de mots, proposition simple, la phrase complexe ;
d) le phonème, le morphème, le mot et groupe de mots.

2 Le phonème est l'objet de l'étude de :

a) la lexicologie ;
b) la syntaxe ;
c) la phonétique ;
d) la grammaire .

3 D'après le sens on distingue 3 espèces de morphèmes :

a) lexicaux, radicaux, significatifs ;
b) radicaux, dérivationnels, grammaticaux ;
c) lexicaux, dérivationnels ;
d) radicaux, significatifs, grammaticaux.

4 Les morphèmes dérivationnels :

a) forment des mots nouveaux ;
b) s'agglutinent aux morphèmes lexicaux ;
c) expriment une signification lexicale ;
d) servent à la formation des mots.

5 Le morphème grammatical est caractérise par l'unité :

a) de la forme ;
b) du sens ;
c) des normes ;
d) de la forme et du sens.

6 Les morphèmes ont …

a) un caractère bilinéaire ;
b) un caractère linéaire et font partie du mot ;
c) un caractère alinéaire ;
d) un caractère linéaire et ne font pas partie du mot.

7 Le mot est une unité de langue minimale caractérisée par :

a) la mobilité positionnelle, la séparabilité, la substitution ;
b) la séparabilité, la substitution ;
c) la séparabilité ;
d) la substitution, la mobilité positionnelle.

8 Le groupe de mots libre est une unité …

a) constituée au moins de trois mots indépendants ayant chacun une fonction syntaxique dans la proposition ;

b) constituée au moins de deux mots indépendants ayant chacun une fonction lexique dans la proposition ;

c) constituée au moins de deux mots indépendants ayant chacun une fonction syntaxique dans la proposition ;

d) constituée au moins de quatre mots indépendants ayant chacun une fonction syntaxique dans la proposition .

9 C'est une unité communicative grammaticalement organisée :

a) la phrase complexe ;

b) la proposition simple ;

c) le groupe de mots libre ;

d) le mot.

10 Les unités de langue qui sont l'objet de la grammaire sont :

a) le morphème, le phonème ;

b) le groupe de mots libre, la proposition simple, la phrase complexe ;

c) le morphème grammatical, la forme du mot, le groupe de mots libre, la proposition simple, la phrase complexe ;

d) le morphème grammatical, la forme du mot.

11 Le système grammatical constitue de deux niveaux :

a) un niveau morphologique, un niveau phonologique ;

b) un niveau morphologique, un niveau lexical ;

c) un niveau phonologique, un niveau lexical ;

d) un niveau morphologique, un niveau syntaxique.

12 Les notions morphologiques essentielles sont :

a) la forme grammaticale, la valeur grammaticale et la catégorie grammaticale ;

b) la forme grammaticale ;

c) la forme grammaticale et la catégorie grammaticale ;

d) la valeur grammaticale et la catégorie grammaticale.

13 La forme morphologique peut être :

a) grammatical et lexical ;

b) synthétique et analytique ;

c) nominative autonome et nominative non-autonome ;

d) mots lexicaux et mots grammaticaux.

Test 7

1 Depuis quand existe la répartition traditionnelle des mots en parties du discours ?

a) depuis l'Antiquité ;
b) depuis le Moyen Age ;
c) depuis la Rennaissence ;
d) depuis le XIX siècle.

2 Les mots qui ne sont pas considérés comme parties du discours sont :

a) les noms de nombre ;
b) les verbes auxilliers ;
c) les mots-outils ;
d) les pronoms.

3 Le substantifs, par quelles catégories se caractérise-t-il ?

a) le dégre de comparaison ;
b) le mode, le temps, l'aspect ;
c) le genre, le nombre, la détermination ;
d) la voix.

4 Le verbe, que désigne-t-il ?

a) les êtres, les choses et les notions ;
b) des qualites attribuées aux êtres, objets et notions abstraits ;
c) une notion de nombre précis ;
d) l'état, le procès, l'action.

5 Quelles sont les parties du discours essentiels ?

a) le substantif, le pronom, le verbe, la conjonction ;
b) le substantif, l'adjectif, le verbe, l'adverbe ;
c) la préposition, la particule, l'interjection, la conjonction ;
d) la préposition, la conjonction, le verbe, l'adverbe.

6 Quelle partie du discours sert de prédicat ?

a) le substantif ;
b) le verbe ;
c) l'adjectif ;
d) l'adverbe.

7 Nommer les parties du discours invariables :

a) le pronom et les prépositions ;
b) le verbe et les particules ;
c) l'adverbe et le pronom ;
d) le nom de nombre et le substantif.

8 Quelles sont les fonctions de l'adjectif dans la proposition ?

a) le prédicat ;
b) le sujet ;
c) pas de fonctions ;
d) le complément.

9 Les prépositions servent à :

a) determiner les substantif ;
b) qualifier les substantif ;
c) lier des mots indépendents ;
d) exprimer les émotions.

10 L'impératif peut être marqué par

a) le pronom ;
b) l'interjection ;
c) l'adjectif ;
d) la particule.

11 Combien de mots-outils y a-t-il dans les phrases ci-dessous?

Je viens de lire dans le journal la nouvelle de cet accident.

a) 5 ;
b) 6 ;
c) 4 ;
d) 8.

Test 8

1 Combien de marques de genre y a -t-il à l'écrit:

Les concierges sont sorties.

a) 2 ;
b) 1 ;
c) 3 ;
d) 0.

2. Combien de marques de nombre y a-t-il dans l'énoncé suivant:

Mon cheval est normal.

a) 1 ;
b) 2 ;
c)3 ;
d) 4 .

3 Y a -t-il la concordance entre le temps chronologique et le temps verbal dans les phrases suivantes:

a) Je regarde la plaine qui s'étend à mes pieds ;

b) Il m'a promis qu'il viendrait aujourd'hui ;
c) Je regrette que tu sois souffrant ;
d) On sonne à la porte: ce sera le plombier.

4 Distinguez le temps
a) absolus ;
b) relatifs.
1 Jean se promenait tous les matins sur la route de Nancy ;
2 Quand Jean se promenait sur la route de Nancy ,il rencontrait parfois des paysans qui regagnaient leur ferme ;
3 Ce soir-là , le calme de son maintien me frappa ;
4 J'ai bien réfléchi à ce problème ;
5 Laurent avait jeté son vélo par terre.

5 Dites si les mots soulignés assument leur fonction
a) primaire ;
b) secondaire.

Le dîner(1) de mariage(2) nous attendant rue(3) Lepic. Il y avait des boues(4) à la reine, de la langouste, de la dinde, une pièce montée(5) surmontée de deux mariés(6) en porcelaine(7) (qui arracha des « Oh! » et des « Ah! ») et dix bouteilles de Côtes-du-Rhône. Papa(8) chant Histoire(9) de Roses(10). Puis M. Calomel hurla, avec des roulements(11) d'yeux(12) sinistres(13), une chanson patriotique(14). Les voisins furent très gentils(15), ils ne se plaignirent pas du bruit(16). Il est vrai qu'un seul(17) des locataires du 96 bis a l'habitude(18) de se plaindre(19): M. Calomel. Et il était parmi nous.

6 Quel critère de définition de la phrase n'est pas applicable aux énoncés suivants?
a) logique ;
b) mélodique ;
c) sémantique ;
d) syntaxique

1 Jean travaille à Paris et André continue ses études ;
2 Jean, dit-elle, Va me chercher du pain ;
3 Va, cours voie et nous venge ;
4 Voilà le facteur ;
5 Il y a feu ;
6 Ah! Nous nous demandions une augmentation il y a mois et vous n'avez pas voulu nous l'accorder.

7 Classez les interjections:
a) cri ;
b) onomatopée ;

c) substantif ;
d) adverbe ;
e) adjectif.

1 Ah!
2) Floc ;
3) Diantre ;
4) Boum ;
5) Bis.

8 Quel est le sens des conjonctions dans les énoncés suivants?
a) opposition ;
b) conséquence ;
c) alternative ;
d) addition.

1 Je plie et romps pas ;
2 Il voudrait boire et ce n'est pas encore permis ;
3 Un seul être vous manque et tout est dépeuplé ;
4 Ou la maladie vous tuera, ou le médecin, ou bien ce sera la médecine (Molière) ;
5 Je pense, donc je suis (Descartes).

Test 9

1 Quelle partie du discours sert à designer une action, une existence, un procès, un état ou des rapports?
a) le substantif;
b) le verbe;
c) le pronom
d) l'adverbe.

2 Quels verbes jouent le rôle de signes purement grammaticaux?
a) pouvoir et vouloir;
b) devoir et savoir;
c) avoir et être;
d) aller et venir.

3 Des categories prédicatives du verbe sont:
a) le mode, le temps, la personne ;
b) le nombre, la personne, le cas ;
c) la voix, le temps, le nombre ;
d) on ne sait pas.

4 Quel mode peut avoir des fonctions secondaires en experiment la supposition, la concession, la politesse et la valeur temporelle?

a) l'indicatif;
b) le subjonctif;
c) l'imperatif;
d) le conditionnel.

5 Les categories essentiellement verbales sont:

a) la voix et la correlation du temps ;
b) le temps et la personne ;
c) le nombre et la voix ;
d) le cas et le temps.

6 Combien de formes de la voix possède le français ?

a) 1 ;
b) 2 ;
c) 3 ;
d) 4 .

7 La fonction syntaxique primaire du verbe est celle de :

a) sujet ;
b) predicat ;
c) complement direct ;
d) complement d'agent.

8 Combien de formes impersonnelles du verbe possède le français ?

a) 1 ;
b) 2 ;
c) 3 ;
d) 4.

9 Est-ce que les formes impersonnelles sont dépourvues des catégories grammaticales ?

a) oui ;
b) non ;
c) on ne sais pas ;
d) cela dépend du contexte.

Test 10

1 Le mot « pronom » provident du mot latin:

a) « pronoma»;
b) «pronomen»;

c) «nomen»;
d) «pronominalisé» .

2 Qui estime que le pronom représente l'homme dans le langage :
a) V. G. Gak;
b) F. Brunot;
c) E. Benveniste;
d) E. Pichon.

3 C'est une partie du discours qui ne sert pas a nommer les substances directement, mais uniquement a les designer.
a) pronom ;
b) conjonction ;
c) préposition ;
d) verbe.

4 Le pronom représente toute l'extension de la valeur du mot indiqué :
a) l'anaphore inadequate;
b) l'anticipation;
c) l'anaphore adequate;
d) la cataphore.

5 Le pronom «complet» le nom ctd :
a) le nom ne peut pas être utilise par des raisons sémantiques ;
b) le nom peut être utilise par des raisons sémantiques ou grammaticales ;
c) le nom ne peut pas être utilise par des raisons sémantiques ou grammaticales ;
d) le nom peut être utilise par des raisons grammaticales.

6 Qui relève les raisons qui permettent de réunir les pronoms dans une classe
a) F. Brunot ;
b) V. G. Gak ;
c) E. Benviste ;
d) E. Pichon.

7 Combien de cas J. Damourette et E. Pichon dégagent-ils ?
a) 2 ;
b) 3 ;
c) 1 ;
d) 5.

8 B. Pottier cite les cas : nominatif, accusatif, datif, benefactif, locatif pour…
a) les pronoms interrogatifs ;
b) les pronoms possessifs ;
c) les pronoms personnels ;
d) les pronoms démonstratifs.

9 Combien de sous-classes de pronoms existe-t-il ?

a) 2 ;
b) 4 ;
c) 6 ;
d) 5.

10 Ces pronoms expriment le rapport entre le possesseur et l'objet possédé :

a) les pronoms possessifs ;
b) les pronoms personnels ;
c) les pronoms interrogatifs ;
d) les pronoms indéfinis.

11 Nommez le pronom le plus abstrait:

a) qn ;
b) le même ;
c) qch ;
d) l'un.

12 En ce qui concerne les fonctions syntaxiques des pronoms :

a) ils remplissent les mêmes fonctions que les noms ;
b) ils remplissent les mêmes fonctions que les adjectifs ;
c) ils remplissent les mêmes fonctions que les adverbes ;
d) ils remplissent les mêmes fonctions que verbes.

Test 11

1 C'est un mot-outil invariable qui remplit la fonction de liaison en exprimant la subordination :

a) le verbe;
b) le nom ;
c) l'adjectif ;
d) la préposition.

2 L'on pourrait appeler «l'espèce casuelle» :

a) l'espèce conjonctive ;
b) l'espèce prépositive ;
c) l'espèce spéciale ;
d) l'espèce moderne.

3 A l'origine, la préposition est un…élément autonome qui apporte au mot qu'elle modifie une détermination le plus souvent spatiale :

a) adjectif ;
b) conjonction ;
c) adverbe ;

d) nom.

4 Nommez les linguistes étrangers qui s'occupaient de la classe des prépositions :

a) Pichon ;
b) F. Brunot, V. Broendal ;
c) V. G. Gak ;
d) E. Benviste.

5 Qui a été un des premiers a développer la théorie de la déclinaison analytique :

a) V. G. Gak ;
b) E. Benviste ;
c) C. de Boer ;
d) Pichon .

6 Les propositions et …constituent une classe de mots-outils servant à exprimer le lien syntaxique entre les éléments significatifs :

a) les conjonctions ;
b) les verbes ;
c) les noms ;
d) les adjectifs.

7 La préposition et … ont le trait syntaxique commun, ils lient deux substantifs :

a) l'adverbe ;
b) le verbe ;
c) le nom ;
d) le préfix.

8 Les prépositions venues … sont plus usées sémantiquement et phonétiquement

a) de la grecque ;
b) d'anglais ;
c) du russe ;
d) du latin.

9 Nommez les prépositions à l'origine du latin :

a) pour (pro), par (per), avant (ab ante) ;
b) pour, contre ;
c) avant que, des que ;
d) près de, au-delà de.

10 Ce groupe de prépositions s'enrichit constamment de nouvelles formations :

a) les prépositions simples ;
b) les prépositions composées ;
c) les prépositions casuelles ;
d) les prépositions demi-casuelles.

11 Combien de groupes sémantiques de prépositions existe – t – il ?

a) 4 ;
b) 1 ;
c) 2 ;
d) 3.

12 Les prépositions « agglutinées » sont :

a) avec ;
b) a ;
c) en, pour, par, sur ;
d) de.

13 C'est … qui a introduit le terme «prépositions vides» dans la linguistique française :

a) F. Brunot ;
b) G. Gougenheim ;
c) Ch. Bruneau ;
d) C. de Boer.

Test 12

1 Ce qui unit les adverbes, les prépositions, les conjonctions. Les interjections, les particules, c'est surtout leur… :

a) variabilité ;
b) invariabilité ;
c) l'espèce spéciale ;
d) l'espèce moderne.

2 Un …est un mot invariable, servant parfois à modifier le sens d'un verbe, d'un adjectif ou d'un autre adverbe, ou bien jouant un rôle syntaxique particulier (complément de temps, de manière, etc.) :

a) adjective;
b) adverbe ;
c) pronom ;
d) mom.

3 Des locutions adverbiales:

a) à tâtons, à reculons, à tort et à travers ;
b) jamais, plutôt, devant ;
c) clairement, doucement, quasiment ;
d) heureusement, lourdement.

4 Les adverbes de temps sont:

a) beaucoup et peu ;

b) demain, bientôt, tantôt ;
c) doucement et fortement ;
d) ici et là.

5 Ce type d'adverbe apporte une indication de manière au mot dont il est le satellite :

a) adverbes de temps ;
b) adverbes de lieu ;
c) adverbes de manière ;
d) adverbes d'affirmation.

6 Ce type d'adverbe (appelé également adverbe de degré) apporte une indication de quantité au mot dont il est le satellite. Il est utilisé dans le domaine des comparatifs et des superlatifs :

a) adverbes de négation ;
b) adverbes de relation logique ;
c) adverbes interrogatifs et exclamatifs ;
d) adverbes de quantité.

7 Il mangea une pomme, puis alla immédiatement se coucher : « puis » – c'est un… :

a) adverbe de relation logique ;
b) adverbe interrogatif et exclamatif ;
c) adverbe de liaison ;
d) adverbe modaux.

8 Assurément, certainement, certes, oui, peut-être, précisément. Ce type d'adverbes apporte une indication d'affirmation (ou de doute) au mot dont il est le satellite.

a) adverbes d'affirmation ;
b) adverbes de manière ;
c) adverbes de lieu ;
d) adverbes de temps.

Test 13

1 Une catégorie de mot qui s'adjoint au nom pour exprimer une qualité, une relation ou pour permettre à celui-ci d'être actualisé dans une phrase :

a) nom ;
b) verbe ;
c) adverbe ;
d) adjectif.

2 Pour le grammairien, le déterminant actualise :

a) l'adverbe ;
b) le nom ;
c) le verbe ;
d) l'adjectif.

3 Deux adjectifs en « -ou », forment leur féminin en :
a) « -olle » ;
b) « -alle » ;
c) « -ille » ;
d) « -elle ».

4 Un enfant nouveau-né / des enfants nouveau-nés. L'avant-dernier coureur / les avant-derniers coureurs :
a) l'adverbe « nouveau » et la préposition « avant » restent invariables ;
b) l'adverbe « nouveau » et la préposition « avant » restent variables ;
c) l'adverbe « nouveau » n'est pas invariable ;
d) la préposition « avant » reste variable.

5 Ancien / ancienne ; bon / bonne ; chrétien / chrétienne ; mignon / mignonne; paysan / paysanne :
a) changement de la consonne finale ;
b) redoublement de la consonne finale ;
c) adjectifs terminés par une voyelle ;
d) cas particuliers.

6 C'est <u>le plus mauvais</u> film de l'année. <u>Le plus petit</u> courant d'air me rend malade. Les mots soulignes sont... :
a) degré des adjectifs qualificatifs ;
b) accord des composés adjectivaux ;
c) changement de la consonne finale ;
d) adjectifs terminés par une voyelle.

Test 14

1 Le problème essentiel qui se pose à l'étude de la phrase c'est :
a) la nature et le caractere de ses composants ;
b) sa construction ;
c) la position dans la proposition ;
d) les liens entre les autres phrases.

2 Les phrases sont partagées en 2 espèces :
a) parataxe et syntaxe ;

b) parataxe et hypotaxe ;
c) hypotaxe et hypertaxe ;
d) syntaxe et hypertaxe.

3 Les phrases à coordination sont :
a) hypotaxe ;
b) hypertaxe ;
c) syntaxe ;
d) parataxe.

4 Les phrases à subordination sont :
a) hypertaxe ;
b) hypotaxe ;
c) syntaxe ;
d) parataxe.

5 Les composants de la proposition coodonée sont liés par les rappors :
a) semantiques ;
b) syntaxiques ;
c) de sens ;
d) pas de rappors.

6 Les deux critères de la proposition subordonnée sont :
a) le syntaxe et l'orthographe ;
b) le sens et la forme ;
c) la dependence grammaticale et l'intonation ;
d) le parataxe et l'hypotaxe.

7 La distinction entre la principale et la subordonnée s'appuie sur ;
a) le sens ;
b) la forme ;
c) la structure grammaticale ;
d) la prononciation.

8 Les liens syntaxiques dans la phrase subordonnée ne peuvent pas être exprimer par :
a) l'intonation ;
b) les pronoms relatifs ;
c) l'ordre des mots ;
d) l'écriture.

14 Glossaire des notions les plus fréquemment utilisées

Adjectifs: problème de la place; fonction par rapport au substantif.

Adverbes: adverbes de phrase et adverbes d'élément.

Aspect: manière dont le locuteur envisage le déroulement interne du procès verbal (début, fin, durée, etc.).

Composition des SN: déterminant(s) + éventuellement adjectif ou relative ou complément déterminatif de nom + substantif.

Complément de verbe: complément syntaxiquement nécessaire à la phrase et qui dépend directement du verbe.

Contexte: entourage linguistique d'une unité.

Coordination: réunion dans un ensemble, à l'aide d'une conjonction de coordination, de deux (plus rarement plusieurs) unités équivalentes, mots, groupes de mots, propositions, phrases.

Déictique: élément qui s'articule directement sur un référent dans la réalité.

Déterminant: unité qui précède un nom commun et lui permet de fonctionner comme sujet.

Différents types de déterminants: articles, démonstratifs, possessifs, quantité indéfinie.

Distinction fondamentale entre les déterminants qui permettent au substantif de fonctionner comme sujet et les adjectifs.

Eléments hors proposition: compléments de phrases, apostrophes et appositions.

Enoncé: tout fragment de la chaîne parlée avant et après lequel il n'y a que du silence.

Existence de trois modes: l'indicatif, le subjonctif et l'impératif qui s'expliquent par des facteurs énonciatifs (les modalités) ou par des contraintes syntaxiques.

Existence de deux chronologies, absolue et relative; nombre et répartition des formes différents selon l'écrit ou l'oral.

Existence de l'aspect, exprimant la façon dont l'énonciateur se représente le déroulement du procès; liaison des facteurs lexicaux, syntaxiques et morphologiques qui en rendent l'analyse difficile.

Existence de plusieurs formes: actif, passif, verbes pronominaux, verbes unipersonnels, constructions transitives et intransitives. Il est parfois difficile d'attribuer une valeur sémantique unique à ces formes.

Juxtaposition: réunion sans outil syntaxique de deux ou plusieurs unités équivalentes.

Mode: manière dont le locuteur envisage le degré de réalité du procès; appréciation qu'il porte sur lui.

Phrase: la plus grande unité de l'analyse linguistique, caractérisée par son autonomie syntaxique et sémantique ainsi que par son intonation.

Principales fonctions nominales définies à partir du verbe dans le cadre de la proposition minimale: sujet, compléments de verbe, directs et indirects.

Procès: ce à quoi renvoie le verbe, action, état, fait de subir, etc.

Proposition: phrase minimale formée d'un ensemble de termes centrés autour d'un verbe à un mode personnel.

Référent: fragment de réalité auquel renvoie (réfère) une unité linguistique.

Situation: réalité extralinguistique dans laquelle s'insère une séquence linguistique.

Subordination: relation, à l'aide d'une conjonction de subordination, de deux propositions dont l'une est sous la dépendance de l'autre.

Sujet: élément qui généralement précède le verbe et lui impose un accord en personne, genre et nombre selon le cas.

Syntagme: groupe de mots inférieur à la proposition et pouvant commuter avec une unité simple.

Verbe : centre de la proposition.

Il indique la personne, le mode, le temps et l'aspect.

Ouvrages de référence

1 Васильева, Н.М. Французский язык: Теоретическая грамматика: Морфология: Синтаксис: Ускоренный курс / Н.М. Васильева, Л.П. Пицкова. – М.: Высшая школа, 1991. − 328 с.

2 Гак, В.Г. Теоретическая грамматика французского языка. Морфология / В.Г. Гак. – М.: Высшая школа, 1986. − 349 с.

3 Гак, В.Г. Теоретическая грамматика французского языка. Синтаксис / В.Г. Гак. – М.: Высшая школа, 1986. − 248 с.

4 Степанова, А.Н. Практикум по теоретической грамматике французского языка / А.Н. Степанова. – Минск: МГПИ, 1986. − 248 с.

5 Référovskaia, E.A. Essai de grammaire française / E.A. Référovskaia, A.K. Vassiliéva. – M.: Высшая школа, 1983. − Parties I−II. − 256 c.